



2011

Rapport **annuel**

POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO





Vision

Les collectivités sécuritaires... la sûreté pour l'Ontario

Mission

L'excellence dans les services policiers grâce à notre personnel,
à notre travail et à nos relations

Valeurs

Professionnalisme
Responsabilité
Diversité
Respect
Excellence
Leadership

Notre promesse

En tant qu'organisme, la Police provinciale de l'Ontario s'engage à travailler en permanence pour gagner la confiance des citoyens et des visiteurs de l'Ontario, une confiance qui n'est pas tenue pour acquise. La Police provinciale de l'Ontario respecte cet engagement en fournissant un service professionnel de qualité supérieure et en cherchant à créer une culture de confiance et à établir des relations ouvertes et honnêtes avec les collectivités qu'elle sert et au sein de son propre effectif. L'organisme s'engage à créer et à favoriser un milieu de travail positif dans lequel tous les employés ont une chance égale de mettre leurs aptitudes à profit en exerçant la profession.

Chaque employé et bénévole de la Police provinciale de l'Ontario reconnaît le rôle essentiel qu'il joue dans la protection des droits fondamentaux de l'ensemble de la population de l'Ontario. Par conséquent, chacun s'engage à toujours faire passer les intérêts du public ainsi que la vision et la mission de la Police provinciale de l'Ontario avant tout intérêt personnel et privé. Chacun promet de faire preuve de fierté envers sa profession et la Police provinciale de l'Ontario en adoptant un comportement qui témoigne de sa conviction dans les valeurs éthiques de la Police provinciale.

Table des matières

3	Message du commissaire
4	Organigramme
5	Au sujet de la Police provinciale de l'Ontario
6	Plan stratégique 2011-2013
7	Résultats obtenus en 2011
8	Sécurité publique
18	Relations
28	Main-d'œuvre
36	Efficacité
46	Aperçu des régions et des divisions
70	Statistiques provinciales de fin d'année pour 2011
76	Lauréates et lauréats en 2011

Programmes et services

Services de police et d'enquête proactifs et réactifs 24 h/24
Services policiers des Autochtones
Programme de police auxiliaire
Services d'aviation
Services des sciences et de l'analyse du comportement
Unité canine
Intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et élimination des explosifs
Enquêtes en matière d'exploitation d'enfants
Communications
Services de police communautaire
Enquêtes à la suite de plaintes
Gestion des dossiers judiciaires
Prévention du crime
Programme Échec au crime
Négociations en situation de crise
Programme d'intervention adaptée
Contrôle des stupéfiants
Répression de la criminalité informatique
Planification des mesures d'urgence et intervention
Services d'identification médico-légale
Enquêtes sur les crimes haineux et l'extrémisme
Enquêtes sur les jeux illégaux
Commandement des opérations en cas d'incident
Services de renseignements criminels
Gestion des enquêtes importantes
Circulation nautique et sécurité en motoneige et en véhicule tout-terrain
Relations avec les médias
Transport des détenus
Registre des délinquants sexuels de l'Ontario
Enquêtes sur le crime organisé
Services de protection
Programme RIDE
Recherche et sauvetage
Surveillance électronique et filature
Unité tactique et de secours
Enquêtes techniques sur les accidents de la circulation
Sécurité routière
Formation
Recherche et récupération sous-marines
Recherche et sauvetage en milieu urbain
Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC)
Aide aux victimes

La liste ci-dessus est conforme au règlement concernant le caractère convenable et l'efficacité des services policiers (Adequacy Standards, O. Reg. 3/99, en anglais seulement). De plus, elle fournit un aperçu des programmes et des services de la Police provinciale, mais ne doit pas être considérée comme exhaustive.



Message du commissaire

LE PRIX DU SUCCÈS : MAINTENIR LES TENDANCES POSITIVES DE LA CRIMINALITÉ

Je suis heureux de présenter le Rapport annuel 2011 de la Police provinciale de l'Ontario, lequel fait le bilan des activités de l'organisme au cours de la dernière année et souligne nos réalisations ainsi que les obstacles rencontrés. L'année 2011 a été particulièrement occupée pour la Police provinciale, qui a dû faire face à diverses situations ayant nécessité des interventions d'urgence, notamment la tornade à Goderich et les feux de forêt dans le Nord de la province. Je suis fier de diriger un organisme qui continue de démontrer son utilité aux Ontariennes et Ontariens en leur offrant un milieu sécuritaire propice à l'épanouissement.

Je peux affirmer en toute confiance que notre travail au cours de la dernière année a porté de nombreux fruits. En général, les statistiques sur les crimes continuent de s'améliorer, comme le montre la hausse de 3,3 % du taux de résolution en 2011 par rapport à 2010. D'ailleurs, le fait que nous avons amélioré notre taux de résolution dans 17 des 21 catégories de crime démontre notre efficacité. La plus forte croissance touche les cas d'agression sexuelle, les vols qualifiés et les « autres infractions causant la mort », qui comprennent notamment la négligence criminelle causant la mort. Cette amélioration globale du taux de résolution peut être attribuée au bon travail des membres de la Police provinciale, qui ont porté 2 000 accusations criminelles de plus en 2011 qu'en 2010 ou en 2009, malgré la baisse du nombre d'incidents. Ces résultats placent la barre haute pour les années à venir.

En ce qui concerne la circulation, le nombre de décès et de blessures attribuables aux accidents de la route ont diminué en 2011 par rapport à l'année précédente. Même si le nombre de véhicules immatriculés a augmenté de 35 % entre 2009 et 2011 en Ontario, le nombre de collisions mortelles (survenues sur le territoire de compétence de la Police provinciale) a baissé de 9,4 %. Même si nous avons réalisé des progrès notables dans le domaine de la sécurité routière, la réduction du nombre de traumatismes causés par les accidents de la route demeure notre priorité. Chaque vie sauvée et blessure évitée épargne à une famille bien du chagrin et des souffrances.

Pour de nombreuses personnes, Police provinciale de l'Ontario rime avec application des règles de la circulation, intervention en cas d'urgence, excellence des enquêtes, maintien de l'ordre par des policiers en uniforme et service de police plus que centenaire grandement respecté. Toutefois, peu connaissent le mandat global de la Police provinciale de l'Ontario et les importantes initiatives proactives de sécurité publique, comme celle sur la lutte contre le crime organisé, qu'elle met sur pied pour aider la population ontarienne et la province à prospérer. Nos employés travaillent fort pour assurer la sécurité des collectivités, mais ce travail n'est pas nécessairement toujours connu du grand public ou des médias. Les efforts constants de ces personnes ne se traduisent pas nécessairement par la prévention d'un crime ni par la protection de biens personnels ou de la sécurité d'une collectivité qui étaient menacés.

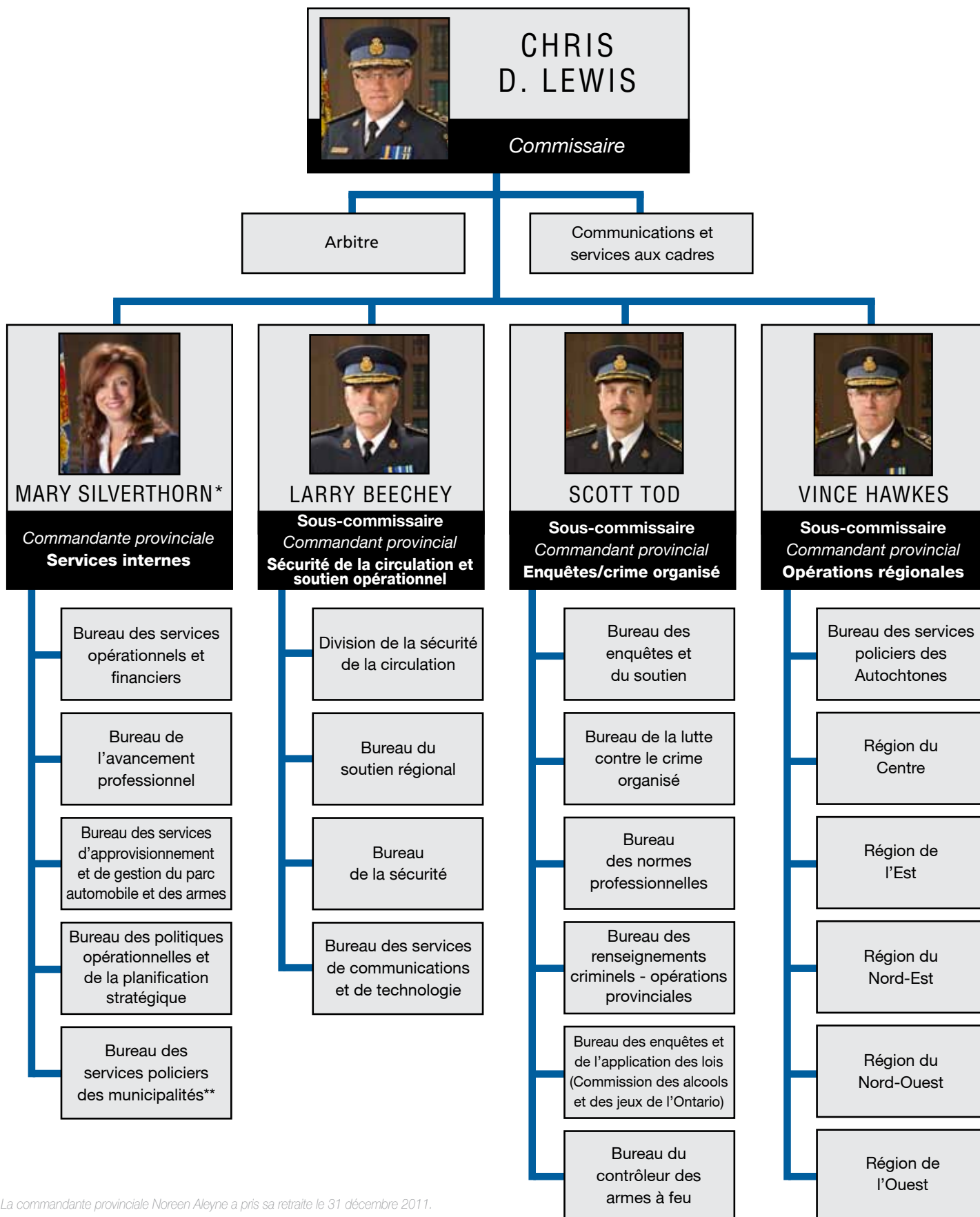
Ce sont plutôt des indicateurs comme l'absence de crime, le sentiment de sécurité accru et la réduction du taux de victimisation dans les collectivités qui reflètent notre succès. Par ailleurs, ce succès est le fruit des efforts de nombreuses personnes, allant du personnel s'occupant de la prévention du crime et des interventions dans les détachements locaux jusqu'aux membres de l'équipe du Commandement provincial – Enquêtes et crime organisé, qui accomplissent un travail formidable. Il faudra travailler fort et sans relâche pour maintenir cette norme de qualité dans l'avenir. Comme les crimes sont de plus en plus complexes, le maintien de la sécurité publique nécessite un investissement notable et constant, mais je sais que notre personnel est apte à relever ce défi.

Le fait que nous ayons placé la barre haut au cours de la dernière année nous motivera à continuer de nous améliorer. Notre effectif se montre de plus en plus flexible, et nous améliorons nos formations de façon à continuer d'intervenir efficacement dans un contexte provincial en constante évolution, caractérisé entre autres par une augmentation de la population et des changements démographiques.



- CHRIS D. LEWIS, COMMISSAIRE
POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

Organigramme



* La commandante provinciale Noreen Aleyne a pris sa retraite le 31 décembre 2011.

** Le Bureau des services policiers des municipalités a été créé en 2012.

Au sujet de la Police provinciale de l'Ontario

La Police provinciale de l'Ontario a fait preuve d'une résilience hors du commun en adaptant son mandat unique de corps policier aux besoins changeants et à la diversité croissante des collectivités depuis sa fondation, il y a plus de 100 ans. Établi par décret en 1909, la Police provinciale est devenue un organisme de calibre mondial offrant des services policiers de premier plan en tout temps grâce à ses employés et à leur travail, de même qu'à ses relations.

L'un des signes les plus évidents de cette transformation est peut-être la diversification des programmes et des services offerts. Qu'il s'agisse d'assurer le maintien de l'ordre dans les collectivités de l'Ontario, y compris dans les communautés de 19 Premières Nations, de fournir une expertise en gestion d'enquêtes importantes pour aider ses partenaires de la police municipale ou de diriger des initiatives provinciales visant à réduire la victimisation, la Police provinciale s'en occupe.

En Ontario, les services policiers sont régis par six principes énoncés dans la *Loi sur les services policiers* :

1. Le besoin d'assurer la sécurité de toutes les personnes et de tous les biens en Ontario.
2. L'importance de préserver les droits fondamentaux garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés* et le *Code des droits de la personne*.
3. Le besoin de coopération entre les personnes qui offrent les services policiers et les collectivités qu'elles desservent.
4. L'importance qu'il y a à respecter les victimes d'actes criminels et à comprendre leurs besoins.
5. Le besoin d'être sensible au caractère pluraliste, multiracial et multiculturel de la société ontarienne.
6. Le besoin de veiller à ce que les corps de police représentent les collectivités qu'ils desservent.

C'est sur la base de ces principes que la Police provinciale sert plus de 13 millions d'Ontariennes et d'Ontariens et assure directement le maintien de l'ordre sur un territoire faisant près d'un million de kilomètres carrés, sur des voies navigables dont la superficie totale est supérieure à 90 000 kilomètres carrés et sur le réseau de routes provinciales de plus de 125 000 kilomètres.

Conformément à l'Entente sur les services policiers des Premières nations de l'Ontario, la Police provinciale offre ses services policiers aux communautés autochtones, en plus de gérer les services de police de 19 Premières Nations. *Le règlement concernant le caractère convenable et l'efficacité des services policiers (Adequacy Standards, O. Reg. 3/99, en anglais seulement)* pris en application de la *Loi sur les services policiers* définit les cinq services policiers de base à offrir en Ontario, de même que l'infrastructure et le cadre administratif nécessaires à la prestation de ceux-ci. Ces services sont :

1. la lutte contre la criminalité;
2. l'exécution de la loi;
3. l'aide aux victimes;
4. le maintien de l'ordre public;
5. l'intervention dans les situations d'urgence.

La Police provinciale offre ces services de base à 322 des 444 municipalités de l'Ontario par l'entremise notamment de son Grand quartier général, de cinq quartiers généraux régionaux, d'un Quartier général de la Division de la sécurité routière, de 165 détachements, de nombreux bureaux des enquêtes et du renseignement, de ses centres de communication, de son Académie et de ses installations de formation en cours d'emploi et de ses laboratoires d'identification médico-légale. La Police provinciale de l'Ontario a également accès à 77 logements des employés fournis par le gouvernement dans 16 collectivités éloignées de la province.

L'article 5 de la *Loi sur les services policiers* prévoit que les municipalités ont l'obligation d'offrir des services policiers de base et énonce les modes de prestation pour ce faire. Si la municipalité n'offre pas de services policiers par un des modes de prestation prévus par la Loi, la Police provinciale de l'Ontario est tenue d'offrir des services policiers à cette municipalité.

En vertu de la *Loi sur les services policiers*, la Police provinciale a le mandat d'offrir une vaste gamme de services spécialisés, comme une expertise et un leadership dans le domaine technique et des enquêtes criminelles, non seulement aux collectivités qu'elle sert, mais aussi à tous les services de police municipaux de l'Ontario, au besoin. Cette expertise technique touche notamment les domaines de la gestion des enquêtes importantes, de l'identification médico-légale, de la recherche et de la récupération sous-marines, de la recherche et du sauvetage, de l'aviation, des services des unités canines, du soutien tactique et des secours, des services de communication et de répartition provinciale, de la collecte de renseignements ainsi que des sciences et de l'analyse du comportement.

La Police provinciale est également à la tête d'initiatives panprovinciales coordonnées, notamment la très efficace Stratégie provinciale de protection des enfants contre l'exploitation et les agressions sexuelles sur Internet, le Registre des délinquants sexuels et l'Unité de confiscation d'actifs criminels. Un cadre organisationnel efficace permet à la Police provinciale de gérer la complexité inhérente à son double rôle de service policier municipal et provincial. Grâce à ce cadre, elle peut s'adapter et se moderniser afin de demeurer efficace et apte à réagir aux menaces qui guettent la province, et ainsi de garantir des *collectivités sécuritaires... la sûreté pour l'Ontario*.

Faits en bref

- En 2011, la Police provinciale a consacré plus de 248 000 heures en services policiers spécialisés à ses partenaires municipaux. De ce nombre, mentionnons :
 - plus de 6 100 heures de services d'identification médico-légale;
 - plus de 2 700 heures de services des unités canines;
 - plus de 1 300 heures de services de recherche et de récupération sous-marines.
- En 2011, la Police provinciale de l'Ontario a travaillé en partenariat avec 118 commissions de services policiers pour offrir des services policiers aux municipalités de la province.
- La Police provinciale entretient des relations solides et efficaces avec l'Ontario Association of Police Services Boards, l'Association of Municipalities of Ontario, l'Association française des municipalités de l'Ontario et la Rural Ontario Municipal Association.

Plan stratégique 2011-2013

Tous les trois ans, la Police provinciale de l'Ontario produit un nouveau Plan stratégique pour établir ses priorités et faire connaître ses projets visant à promouvoir « Les collectivités sécuritaires... la sûreté pour l'Ontario ». L'année 2011 marquait le début de ce cycle de planification stratégique.

Le plan repose sur quatre catégories principales : sécurité publique, relations, main-d'œuvre et efficacité. Le présent rapport établit un parallèle entre le travail de la Police provinciale et les progrès réalisés à l'égard de son Plan stratégique. Pour en apprendre davantage sur le Plan stratégique 2011-2013, visitez le www.opp.ca.

 Plan stratégique de la Police provinciale		VISION : Les collectivités sécuritaires, la sûreté pour l'Ontario		
2011-2013		MISSION : L'excellence dans les services policiers grâce à notre personnel, à notre travail et à nos relations		
OBJECTIFS	SÉCURITÉ PUBLIQUE	RELATIONS	MAIN D'ŒUVRE	EFFICACITÉ
	Excellence en matière de prestation de services policiers de base grâce aux services policiers axés sur les renseignements.	Établissement de partenariats solides et efficaces avec nos collectivités, intervenants et collègues.	Un groupe stable d'employés qualifiés et fiers de se dévouer à la Police provinciale de l'Ontario.	Gestion des activités de façon efficiente et efficace dans un milieu policier de plus en plus complexe et exigeant.
STRATÉGIES	1. Prévention du crime et réduction de la victimisation dans nos collectivités. 2. Excellence des enquêtes grâce aux services policiers axés sur les renseignements. 3. Excellence dans la gestion des enquêtes majeures, des incidents critiques et des situations d'urgence ainsi que dans les interventions. 4. Sauver des vies et diminuer la criminalité sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers.	1. Élaborer et mettre en œuvre une approche coordonnée pour les communications internes. 2. Concentrer les communications externes, notamment les efforts de sensibilisation au mandat de la Police provinciale, sur nos collectivités et les intervenants. 3. Promouvoir des services policiers durables pour les Premières nations et contribuer à la sécurité de ces collectivités.	1. Faciliter et encourager la formation continue ainsi que les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour nos employés. 2. Promouvoir une culture de reconnaissance et de responsabilisation des employés au moyen d'un système efficace de gestion de la performance. 3. Voir au bien-être des employés et faire la promotion d'un milieu de travail sain.	1. Améliorer la gestion de l'information au moyen de la technologie. 2. Assurer une gestion budgétaire efficace et veiller à la responsabilité financière. 3. Enraciner la responsabilité environnementale dans notre culture et dans nos pratiques opérationnelles. 4. Continuer de moderniser l'équipement pour tous les employés.
INDICATEURS	• Statistiques sur la Stratégie de réduction de la criminalité • Statistiques sur la criminalité et sur la sécurité routière • Vérifications de patrouille • Comptes rendus sur les enquêtes majeures • Évaluation des événements majeurs • Cadre de la Police provinciale pour la préparation des services policiers en cas d'incident critique concernant les Autochtones	• Résultats du sondage sur la satisfaction de la communauté de la Police provinciale de l'Ontario • Résultats du Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario sur l'engagement • Formations offertes aux services policiers des Premières nations	• Résultats du Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario sur l'engagement • Sondage auprès des membres de la Police provinciale de l'Ontario • Statistiques sur l'apprentissage en ligne • Système de données sur les ressources humaines	• Statistiques uniformes sur la charge de travail • Possibilités de formation en gestion financière • Formulation de réponses à diverses enquêtes, demandes et vérifications • Intégration de systèmes technologiques • Projets d'infrastructure conformes aux normes environnementales
NOS VALEURS: PROFESSIONNALISME • RESPONSABILITÉ • DIVERSITÉ • RESPECT • EXCELLENCE • LEADERSHIP				

Résultats obtenus en 2011

Sécurité publique

- Le nombre de crimes perpétrés sur le territoire de la Police provinciale de l'Ontario continue de baisser, alors que le taux de résolution continue d'augmenter (hausse de 3,3 % en 2011 par rapport à 2010 et de 3,8 % par rapport à 2009). (voir tableau 2-1, p. 71)
- La Police provinciale a consacré plus de 248 000 heures en services policiers spécialisés à ses partenaires municipaux.
- La Section de l'exploitation sexuelle des enfants a élaboré, en collaboration avec le Centre canadien de protection de l'enfance, un programme de sensibilisation du public à l'autoexploitation juvénile, dont le lancement est prévu pour la mi-année 2012.
- La Police provinciale a saisi plus de 154 millions de dollars en stupéfiants. (voir tableau 3-4, p. 72)
- En 2011, une baisse des décès et des blessures a été constatée sur les routes, les voies navigables et les sentiers patrouillés par la Police provinciale, et l'alcool semblait être moins en cause dans ces accidents comparativement à l'année précédente.
- Le nombre d'accusations découlant d'infractions au *Code de la route* a augmenté en 2011, pour une troisième année consécutive.
- Le *Rapport annuel sur la sécurité routière en Ontario 2009* du ministère des Transports indiquait le plus faible taux de mortalité jamais enregistré pour la province, soit 0,62 par tranche de 10 000 titulaires de permis de conduire. Quant au taux de mortalité sur le territoire de la Police provinciale, il s'établissait en 2009 à 0,35 par tranche de 10 000 titulaires de permis de conduire, ce qui est nettement inférieur au taux provincial. De plus, il a continué de baisser et a atteint 0,31 en 2011.
- Les membres de la Police provinciale ont effectué plus de 26 265 heures de navigation dans le cadre du programme de sécurité nautique et ont procédé à la vérification de 38 711 embarcations.
- Le nombre d'incidents maritimes mortels est passé de 26 en 2010 à 18 en 2011, ce qui représente une baisse de plus de 30 %. (voir tableau 4-2, p. 73)
- En 2011, 22 personnes ont perdu la vie sur les voies navigables de l'Ontario, comparativement à 28 en 2010. (voir tableau 4-2, p. 73)

Main-d'œuvre

- La Police provinciale a accueilli 182 nouvelles recrues, alors que 156 agents en uniforme ont pris leur retraite.
- Le Service de police de Wawa a été fusionné à la Police provinciale, qui a chaleureusement accueilli un membre civil et sept membres en uniforme dans ses rangs.
- Chacun des bénévoles du programme de services d'aumônerie et du Programme de police auxiliaire a offert en moyenne près de 250 heures de son temps en 2011.
- Le personnel de la Police provinciale a dénombré 28 000 cours d'apprentissage électronique réussis.
- Un cours d'initiation à la prestation de services de première ligne en hiver a été mis sur pied à l'intention des agents susceptibles d'avoir à intervenir sur des routes glacées, puis mis à l'essai en janvier 2012.
- La formation annuelle par modules a été offerte à 6 052 membres réguliers en uniforme.
- Le programme Prix Accolade de la Police provinciale a reçu 60 candidatures.
- Parmi les membres de la Police provinciale, 46 se sont vu décerner une citation du commissaire.
- La Police provinciale a souligné les 40 années de service de 4 de ses membres, les 30 ans de 136 membres et les 20 ans de 119 membres.

Relations

- La Police provinciale de l'Ontario a offert des services policiers en partenariat avec 118 commissions de services policiers de diverses municipalités de la province.
- L'Unité de l'évaluation des menaces de la Police provinciale de l'Ontario, qui a su établir et maintenir au fil des ans de nombreux partenariats solides pour favoriser la sécurité publique, a reçu le Prix Accolade 2011 dans la catégorie Partenariat.
- Les membres de l'Équipe provinciale de liaison (EPL) ont participé aux opérations de secours aux 3 600 sinistrés des communautés des Premières Nations touchées par plus de 100 feux de forêt dans la région du Nord-Ouest.
- Le Bureau des services policiers des Autochtones a organisé une série de séminaires sur l'histoire, les traditions, les leçons apprises et les enjeux liés aux communautés autochtones de l'Ontario. De nombreux partenaires des domaines de la justice et de l'éducation, de même que des membres de la Police provinciale, ont assisté à ces séminaires virtuels offerts dans l'ensemble de la province.
- Dans le cadre de son initiative Treize lunes, mise sur pied pour aider les collectivités du Grand Nord, la Police provinciale de l'Ontario a recueilli plus de 40 boîtes de vêtements chauds, de couches et de denrées alimentaires de base qui seront remises aux résidents des collectivités côtières d'Attawapiskat, de Fort Albany, de Kashechewan, de Moosonee, de Peawanuck et de Fort Severn. La Commission de transport Ontario Northland et le Service de police de la nation Nishnawbe-Aski ont donné un coup de main à la Police provinciale en ce qui a trait à la logistique.
- La campagne de Centraide a permis d'amasser plus de 108 000 \$ en 2011, une somme supérieure à l'objectif de 95 000 \$.
- Depuis le lancement du Programme de « contraventions positives » de la Police provinciale durant l'été 2010, plus de 300 000 coupons ont été remis dans le cadre de l'opération C'est cool! et de l'opération Choco-chaud visant à reconnaître le comportement positif des jeunes en Ontario, ce qui représente un don en nature de plus de 500 000 \$ pour la chaîne Mac's Convenience Stores.
- Le commissaire Lewis de la Police provinciale de l'Ontario a été honoré pour son engagement de longue date à l'égard de la Course au flambeau des agents de la paix de l'Ontario organisée dans le cadre des Jeux Olympiques spéciaux et a été intronisé au temple de la renommée des Olympiques spéciaux de l'Ontario.
- La Police provinciale de l'Ontario a désigné le 6 juin 2012 comme la Journée des anciens de la Police provinciale de l'Ontario; il s'agit de la première journée consacrée à la reconnaissance des anciens de la Police provinciale.
- Tout au long de l'année 2011, la Police provinciale de l'Ontario a poursuivi sa collaboration avec l'Association de la Police provinciale de l'Ontario et la Commissioned Officers Association afin de déceler efficacement, au fur et à mesure, les besoins de ses membres en matière de santé, de sécurité et de bien-être, et d'y répondre.

Efficacité

- Dans le cadre de son engagement continu à l'égard de l'initiative d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, la Police provinciale a poursuivi la mise en œuvre de nouvelles technologies du transport qui l'aideront à réduire sa consommation de carburant et son empreinte carbone.
- À la fin de l'année 2011 ont été mises en œuvre plusieurs stratégies de réduction de la consommation de carburant, dont les initiatives de la Police provinciale qui portent sur la marche au ralenti des véhicules et la surveillance accrue du carburant utilisé, ce qui a permis à l'organisme de réduire sa consommation de carburant de 363 940 litres (et de réaliser des économies de 429 447 \$) entre octobre et décembre.
- Les membres de la Police provinciale à bord des véhicules de première ligne ont parcouru plus de 104 millions de kilomètres pour offrir des services policiers de premier plan dans toute la province.
- Les classes virtuelles, offertes au moyen de la vidéoconférence, ont évité aux employés de parcourir 296 000 kilomètres pour se rendre aux formations, ce qui représente plus de 4 000 heures en déplacement.
- Parmi les nouvelles acquisitions de la Police provinciale, mentionnons 2 hélicoptères biturbines Eurocopter EC135P2+, 2 véhicules de sauvetage blindés conçus sur mesure, 10 fourgonnettes accueillant plusieurs passagers et 27 embarcations à console centrale conçues sur mesure.
- Le tableau d'affichage électronique de 8 jours, une nouvelle technologie de communications, a permis de réaliser des gains d'efficacité et des économies en favorisant la diffusion rapide et coordonnée des communications internes. Entre les mois de mai et de décembre, le système a enregistré 220 326 visionnements de documents.
- Le programme pilote de saisie de données par des employés civils a pris fin en mai 2011. Les statistiques montrent que, dans les détachements où le programme a été mis à l'essai, les agents consacrent en moyenne 12,5 % de leur journée à la rédaction de rapports. Grâce à une technologie centralisée, le programme allège le fardeau administratif des agents, leur permettant ainsi de passer plus de temps à offrir des services policiers de première ligne.



Sécurité publique

« Le personnel de la Police provinciale de l'Ontario fait preuve d'un dévouement exceptionnel pour assurer la sécurité des résidents et des visiteurs de l'Ontario. L'augmentation du taux de résolution en 2011 démontre par ailleurs l'expertise, l'excellence des enquêtes et la diligence qui caractérisent le travail policier de nos membres. »

Vince Hawkes, sous-commissaire
Opérations régionales



Maintenir notre succès sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers

Des initiatives visant à réduire les blessures et à sauver des vies sur les routes, les sentiers et les voies navigables sont continuellement élaborées et mises en œuvre à l'échelle locale, régionale et provinciale dans le cadre du Programme provincial de sécurité de la circulation (PPSC). Peu importe la saison, la Police provinciale de l'Ontario met l'accent sur les activités de sensibilisation et d'application de la loi.

Le PPSC offre un cadre flexible et multidimensionnel intégrant différents éléments fondamentaux, à savoir une grande visibilité, la sensibilisation du public et les contrôles routiers professionnels. Les initiatives mises en œuvre dans le cadre de ce programme harmonisé visant à sauver des vies sont efficaces lorsqu'elles sont utilisées individuellement ou collectivement avec une approche axée sur les renseignements pour cerner les enjeux et les principaux risques. L'analyse des données sur la circulation et le suivi des résultats mesurables permettent d'envoyer des patrouilles et de déployer des ressources dans les « zones cibles » en vue de réduire les décès et les blessures sur les routes de l'Ontario.

Dans le contexte du PPSC, nous entendons par « sécurité de la circulation » tous les aspects de la circulation, toutes les routes et voies navigables, tous les sentiers ainsi que l'ensemble des véhicules routiers ou hors route, des embarcations et des personnes qui utilisent ces moyens de transport.

LES QUATRE PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La Police provinciale de l'Ontario axe son action sur les quatre principaux facteurs de risque, soit la conduite avec facultés affaiblies, l'absence de ceintures ou d'équipement de sécurité ou encore la mauvaise utilisation ou la non-utilisation de ceux-ci, la conduite agressive et la distraction au volant. Cette méthode demeure la plus efficace pour prendre des mesures à l'égard des comportements à haut risque qui causent des blessures et des décès.

Dans le cadre du PPSC, la Police provinciale préconise une grande visibilité et une approche ciblée pour accroître la sensibilisation du public à ces facteurs de risque, c'est-à-dire en mettant sur pied des initiatives comme les Campagnes du printemps et de l'automne sur le port de la ceinture de sécurité, la Semaine canadienne de la sécurité routière, l'opération Corridor, l'Opération Impact et le programme RIDE durant la période des Fêtes.

Afin de maintenir son approche fructueuse ciblant les quatre principaux facteurs de risque, la Police provinciale demeure résolue à nouer et à entretenir des relations avec les collectivités qu'elle sert et ses partenaires responsables de la sécurité de la circulation.

SENTIERS

Pour sauver des vies sur les sentiers de l'Ontario, la Police provinciale doit effectuer des patrouilles stratégiques dans le vaste réseau de sentiers d'excursion publics. Tout au long de l'année, les Ontariennes et Ontariens profitent du plein air en faisant des randonnées en véhicule tout terrain (VTT) et en motoneige. Malgré l'augmentation constante du nombre de sentiers, le nombre de décès qui y surviennent chaque année ne cesse de diminuer. Au cours de la saison 2011, 17 décès liés à un accident de motoneige et 14 décès attribuables à un accident de VTT ont été signalés, comparativement à 23 et 17, respectivement, en 2010.

Néanmoins, comme un décès est un décès de trop, la Police provinciale continue de collaborer avec l'industrie des véhicules hors route et le ministère des Transports afin de revoir les lois en la matière et d'y apporter les modifications nécessaires pour accroître la sécurité sur les sentiers.

« Un décès qui survient sur une route, un sentier ou une voie navigable de l'Ontario est inacceptable. En 2011, nous sommes parvenus à réduire les décès liés à la circulation, ce qui constitue une grande victoire pour nous. Notre approche en matière de sécurité de la circulation, qui repose sur une grande visibilité, la sensibilisation du public et l'application de la loi, doit être maintenue. »

Larry Beechey, sous-commissaire
Sécurité de la circulation et soutien opérationnel

Maintenir notre succès sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers (suite)

VOIES NAVIGABLES

La sécurité maritime est une grande priorité pour la Police provinciale. Offrir des services policiers sur 91 000 kilomètres carrés de voies navigables représente une tâche colossale. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser les Ontariennes et Ontariens à l'importance de porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou un gilet de sauvetage pour assurer leur sécurité. La Police provinciale s'est associée spécialement à divers intervenants nationaux et internationaux pour favoriser l'utilisation de ces vêtements de sauvetage.

Les deux tiers des accidents maritimes mortels survenus en 2011 impliquaient des embarcations de moins de six mètres. Plus des trois quarts (81 %) des personnes ayant perdu la vie dans ces accidents ne portaient pas de gilet de sauvetage ou de VFI. L'alcool était en cause dans plus du quart (27 %) des accidents. Pour prévenir d'autres décès évitables comme ceux-ci, la Police provinciale a lancé un appel en faveur d'une loi sur le port obligatoire de gilets de sauvetage ou de VFI pour les personnes à bord d'une embarcation en mouvement de plus de six mètres.



PIÉTONS

Outre les véhicules motorisés et non motorisés, les piétons empruntent également les routes de l'Ontario. En 2011, le Bureau du coroner en chef a annoncé qu'il allait réaliser un examen sur le nombre alarmant de décès de piétons dans la province. La Police provinciale a accueilli avec grande satisfaction cette annonce qui tombait à point nommé.

L'objectif de l'examen consistait à cerner les facteurs communs qui ont pu jouer un rôle dans ces tragédies et à formuler des recommandations pour prévenir d'autres décès dans des circonstances similaires. Malheureusement, le nombre de piétons décédés sur le territoire couvert par la Police provinciale est passé de 21 en 2010 à 29 en 2011.

Les piétons sont souvent inconscients des dangers liés à la vitesse et à la distance les séparant des véhicules automobiles lorsqu'ils traversent une voie passante ou qu'ils attendent sur l'accotement. Quant aux conducteurs, ils ne remarquent pas toujours la présence des piétons sur les routes, ce qui, combiné à la distraction au volant, accroît les risques pour les piétons et les autres usagers de la route. La Police provinciale continue de collaborer avec différents intervenants, notamment le ministère des Transports de l'Ontario, pour accroître la sensibilisation du public à ce sujet. L'objectif est de transmettre un message sur la sécurité aux conducteurs et aux usagers vulnérables de la route afin de les conscientiser.

La Police provinciale demeurera très présente sur les routes, les voies navigables et les sentiers de l'Ontario pour assurer la sécurité des tous les usagers.



Faits en bref

- La Police provinciale a développé des partenariats efficaces avec le Comité de la circulation de l'Association des chefs de police de l'Ontario, le ministère des Transports, Les mères contre l'alcool au volant, l'organisme Arrive Alive – Drive Sober, l'Association canadienne des automobilistes, l'Ontario Safety League et Éléves ontariens contre l'ivresse au volant.
- Les dangers qui guettent les piétons et les badauds sont abordés dans les formations sur la gestion des accidents de la circulation. Les formateurs enseignent aux agents les techniques et les pratiques à employer pour favoriser la sécurité des piétons et des badauds lorsque les agents interviennent sur le lieu d'une collision ou qu'ils enquêtent sur un tel accident.
- La Police provinciale soutient l'élargissement de la portée du programme Snowmobile Trail Officer Patrol (STOP) de l'Ontario Federation of Snowmobile Clubs (OFSC). Les bénévoles du programme STOP sont assermentés à titre de patrouilleurs spéciaux habilités à faire appliquer certaines dispositions de la Loi sur les motoneiges sur les sentiers de l'OFSC.
- Les conducteurs de véhicules hors route doivent respecter toutes les lois relatives à ce type de véhicules ainsi qu'aux motoneiges et connaître les règlements locaux et les arrêtés municipaux. Ils doivent également s'assurer d'avoir en leur possession les documents requis, comme une preuve de propriété, une d'assurance ainsi qu'un permis de conduire valide.
- La Police provinciale a continué d'appuyer le programme de sécurité nautique en faisant l'acquisition de 27 nouvelles embarcations de police et en modernisant la flotte qu'elle utilise pour les formations.

Résultats du sondage

SELON LES RÉSULTATS DU SONDAGE DE 2011 SUR LA SATISFACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO :

- 91,3 % des répondants se sentent « très en sécurité » ou « en sécurité » lorsqu'ils circulent sur les routes de l'Ontario;
- 89,6 % des répondants qui font du VTT sur les sentiers de l'Ontario se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » de la visibilité des patrouilleurs en VTT de la Police provinciale;
- 93,3 % des répondants qui s'adonnent à la navigation de plaisance sur les voies navigables de l'Ontario se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » de la visibilité des patrouilleurs maritimes de la Police provinciale.

Intervention d'urgence à Goderich

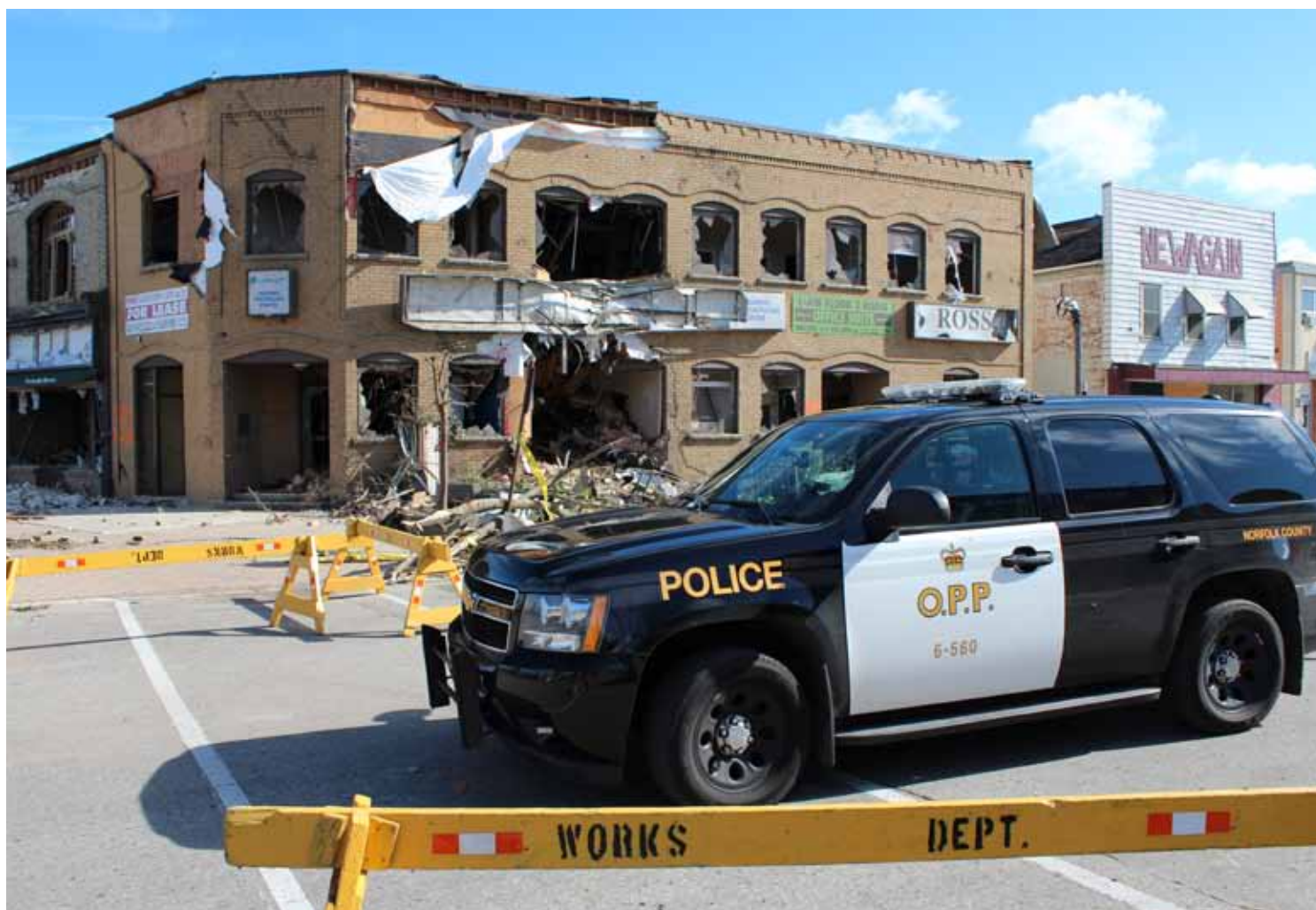
Le 21 août 2011, la ville de Goderich, en Ontario, a été frappée par une tornade de force F3. Caractérisée par des vents de 250 à 320 kilomètres à l'heure, la tornade faisait approximativement 20 kilomètres de long et 457 mètres de large lorsqu'elle s'est abattue sur la ville. En moins de deux minutes, elle a lourdement endommagé les immeubles, aplati des véhicules, déraciné des arbres, mis hors circuit des lignes électriques, rompu des conduites de gaz et fait un mort et 37 blessés.

Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, l'état d'urgence a été décrété. La sécurité publique étant sa priorité, la Police provinciale a immédiatement mobilisé des effectifs et coordonné une intervention provinciale avec ses partenaires des services d'urgence provinciaux. Le personnel hautement spécialisé de l'Unité de recherche et de sauvetage en milieu urbain, et d'intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif (URSU IIC), de l'Équipe d'intervention en cas d'urgence et des Services d'aviation de la Police provinciale a fourni son expertise. Les membres du comté de Huron et des détachements des régions avoisinantes, de même que nombreux organismes de soutien de la Police provinciale sont venus en aide aux résidents de Goderich.

Grâce à sa planification continue des mesures d'urgence et à ses relations solides bien définies avec ses partenaires locaux, provinciaux et fédéraux des services d'urgence, la Police provinciale est en mesure d'intervenir efficacement lorsque surviennent des urgences dans les collectivités de l'Ontario.

Faits en bref

- Le Bureau d'assurance du Canada a estimé les dommages assurés pour Goderich à plus de 100 millions de dollars.
- La dernière tornade de force F3 confirmée en Ontario a été recensée il y a 16 ans. En fait, deux tornades de force F3 avaient frappé les comtés de Grey, de Wellington et de Dufferin le 20 avril 1996, causant d'importants dommages matériels et blessant neuf personnes.
- Au Canada, c'est au moyen de l'échelle Fujita, qui quantifie les dommages causés par les vents, que l'on évalue l'intensité des tornades. Celles-ci peuvent varier entre F0 (vents de 64 à 112 km/h) et F5 (vents de 419 à 512 km/h).
- L'URSU IIC de la Police provinciale est la seule équipe à temps plein formée pour mener des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain et intervenir en cas d'incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif n'importe où dans la province.



Élimination, prévention et intervention – Lutte contre le crime organisé

À première vue, les stratégies novatrices d'application de la loi visant à éliminer les organisations criminelles ainsi que les techniques de prévention et d'intervention coordonnées pour lutter contre le crime organisé peuvent ne pas sembler pertinentes pour le grand public. En effet, il est parfois difficile de s'imaginer les événements qui auraient pu se produire ou être évités grâce à ces mesures, mais c'est justement cette prévention qui favorise le succès à long terme de la Police provinciale de l'Ontario.

Le crime organisé est omniprésent dans les collectivités de l'Ontario et prend diverses formes, notamment le commerce de la drogue dans tous ses aspects (production, importation, trafic), la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle des enfants, le passage de clandestins, la traite de personnes, le trafic d'armes, de tabac et d'autres biens illégaux, la prostitution, le blanchiment d'argent, les jeux illégaux, le vol d'automobile, la fraude et le vol d'identité.

Selon le *Code criminel du Canada*, une organisation criminelle est un groupe composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger, dont un des objets principaux est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves afin de lui procurer un avantage matériel.

Les organisations criminelles ne se préoccupent nullement des frontières et des différentes administrations. Elles mènent souvent des activités à l'échelle mondiale ou à caractère transnational. La technologie leur permet d'accroître leurs profits et d'éviter de se faire repérer. D'ailleurs, plusieurs réseaux criminels sont exclusivement « virtuels »; toutes leurs activités illégales et leurs communications se font par Internet.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Le cadre organisationnel du Bureau de la lutte contre le crime organisé de la Police provinciale a été remanié en 2011 afin de soutenir plus adéquatement une approche d'établissement des priorités tactiques visant à réduire la victimisation. Cette structure améliorée permet de cibler toutes les activités criminelles organisées dans une région donnée, peu importe le groupe de produits. L'approche est donc axée sur les criminels (et non les produits), afin qu'ils soient traduits en justice.
- Ce rigoureux cadre d'enquête améliorera non seulement les bases sur lesquelles s'appuieront les relations essentielles entre les organismes, mais aussi l'échange d'information entre les partenaires de sécurité publique de tous les échelons.

À VENIR

- Des initiatives proactives et des partenariats continueront de favoriser une approche intégrée visant à éliminer les activités criminelles qui s'infiltrent dans divers territoires et traversent les frontières internationales.

Considérée comme un chef de file ontarien dans la lutte contre le crime organisé, la Police provinciale demeure résolue à travailler sans relâche pour mettre au point des stratégies proactives spécialisées qui perturberont et freineront les activités criminelles organisées, sauvant ainsi des vies et favorisant une réduction globale de la criminalité. Des partenariats solides combinés à une expertise en matière d'enquête axée sur les renseignements permettront à la Police provinciale de lutter avec succès contre le crime organisé.

Faits en bref

- Le Bureau de la lutte contre le crime organisé de la Police provinciale comprend les unités et sections spécialisées suivantes :
 - Section du crime organisé
 - Unité de lutte contre les bandes de motards
 - Section du contrôle des stupéfiants
 - Unité provinciale de confiscation d'actifs criminels
 - Unité provinciale de contrôle des armes
 - Unité de recherche des fugitifs
- Il existe plus de 900 groupes du crime organisé au Canada, allant des bandes de rues aux organisations très structurées et bien financées qui possèdent des contacts tant au pays qu'à l'étranger.
- Pour protéger la province du crime organisé et du passage de clandestins vers son territoire, la Police provinciale collabore étroitement avec la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.
- La sécurité frontalière est la responsabilité du gouvernement du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada. Cependant, la Police provinciale de l'Ontario joue un rôle de premier plan en veillant à l'application des lois et en échangeant des renseignements pertinents.
- La Police provinciale offre également un soutien spécialisé aux agences frontalières des États-Unis afin de lutter contre diverses activités criminelles organisées.



Mettre un frein au crime organisé et aux activités criminelles graves



L'établissement des priorités tactiques est fondé sur le renseignement, le savoir-faire relatif aux enquêtes, les partenariats et la technologie. Cette approche vise à établir des priorités en ce qui a trait aux opérations et à utiliser de façon optimale les ressources policières limitées. Elle permet à la Police provinciale d'effectuer des interventions efficaces, coordonnées et axées sur les renseignements pour conjurer les menaces nouvelles et existantes que posent le crime organisé et les autres crimes graves en Ontario.

L'établissement des priorités tactiques, qui repose sur le concept de l'« opérationnalisation » des renseignements, ne peut se faire sans une coordination, un échange et une utilisation accrue de renseignements criminels. L'exploitation des renseignements est au cœur des stratégies élaborées par la Police provinciale pour démanteler et déstabiliser les réseaux du crime organisé motivés par l'appât du gain qui mènent des activités comme les jeux illégaux, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants et d'armes à feu ainsi que la traite de personnes.

Dans un premier temps, un Groupe de travail mixte pour l'analyse recueille et analyse des renseignements sur le crime organisé et les activités criminelles graves. Les intervenants de première ligne jouent un rôle essentiel puisqu'à cette étape, on cherche à obtenir des renseignements qu'on peut souvent associer à des crimes commis dans les collectivités.

Les renseignements recueillis lors de cette étape importante sont évalués par le Groupe de gestion des comités d'établissement des priorités tactiques. Ensuite, le groupe de gestion réalise des évaluations à l'aide des renseignements recueillis et des consultations tenues avec les intervenants de façon à établir les priorités en matière d'enquête à l'échelle locale, régionale et provinciale.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Un projet pilote sur l'établissement des priorités tactiques mettant à profit le savoir-faire en matière d'enquête de l'ensemble de la Police provinciale et du secteur de la justice a généré des résultats prometteurs.

À VENIR

- La Police provinciale poursuivra l'intégration de cette approche de la planification des mesures d'application de la loi dans le but d'accroître davantage l'échange de renseignements entre les intervenants de première ligne et les autres.

Dans le contexte de la lutte contre le crime organisé et les crimes graves, l'établissement des priorités tactiques contribue manifestement à accroître l'efficacité de la Police provinciale. Cette approche permet à l'organisme d'agir, au lieu de réagir, et ainsi de réduire la victimisation et de faire preuve d'excellence dans la prestation des services policiers de base.

L'établissement des priorités tactiques concorde avec le mandat de la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO), à laquelle participent des cadres de la Police provinciale de même que d'organismes d'application de la loi de partout au Canada. Reconnaissant que la lutte contre le crime organisé n'est pas un combat individuel, la RICCO coordonne les efforts des corps de police canadiens pour faciliter l'échange efficace de renseignements et appuyer la prise de décisions éclairées. Cette collaboration nationale favorise une meilleure compréhension des groupes du crime organisé, de leurs organisations et de leurs activités. Elle a pour résultat la création de stratégies ambitieuses qui optimisent les ressources et mettent un frein au crime organisé et aux crimes graves au Canada.

Endiguer la criminalité

Comme la plupart des Ontariennes et Ontariens entreront probablement en contact avec un policier seulement lors d'un contrôle routier légitime, c'est l'occasion ou jamais pour la police de produire une bonne première impression. C'est pourquoi les membres de la Police provinciale de l'Ontario sont déterminés à faire preuve de professionnalisme et de courtoisie lors de ces contrôles.

Fait intéressant, les équipes de surveillance routière de la Police provinciale misent également sur les premières impressions lors de contrôles routiers légitimes pour réduire le crime et la victimisation. En effet, la Police provinciale préconise une approche incitant les policiers à s'attarder aux signes révélateurs laissant croire que la personne contrôlée pourrait se livrer à des activités criminelles plutôt que de se concentrer sur la plaque d'immatriculation.

Les contrôles routiers sont généralement reconnus pour leur caractère imprévisible; c'est pourquoi tous les membres de la Police provinciale sont formés en conséquence. Les membres spécialisés des équipes de surveillance routière reçoivent une formation supplémentaire pour apprendre à observer certains éléments clés dès le premier contact avec les conducteurs interceptés, ce qui leur permet de déceler les supercheries ou des signes révélateurs d'une potentielle activité criminelle cachée. De cette façon, ils peuvent contrecarrer les plans des criminels qui cherchent à exploiter les routes, les voies navigables et les sentiers de l'Ontario pour se livrer à des activités illégales axées sur les profits. Un contrôle routier peut mener à des résultats, par exemple l'arrestation de personnes recherchées, l'interception d'armes de contrebande, la saisie de stupéfiants ou la découverte de clandestins. Pour parvenir à de tels résultats, il est essentiel d'entretenir des relations efficaces à l'interne et dans le secteur de la justice fondées sur l'échange et l'analyse de renseignements. C'est pourquoi les équipes de surveillance routière collaborent avec les membres de la Section du contrôle des stupéfiants ainsi que des unités du Bureau des renseignements criminels et du Bureau de la lutte contre le crime organisé de la Police provinciale de l'Ontario.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Lors d'un incident, la Police provinciale a saisi plus de 3 000 \$ CAN, 4 000 \$ US et 13 000 \$ en chèques-cadeaux et en marchandise achetée avec des cartes de crédit et de débit clonées. Quatre personnes ont été arrêtées; trois d'entre elles étaient connues des policiers et visées par un mandat d'arrêt pancanadien.
- Lors d'un autre incident, plus de 7 000 \$ CAN, une carte de débit clonée et une clé USB de 16 Go ont été saisis. La clé USB contenait des renseignements sur plus de 700 cartes de crédit et de débit clonées.
- Les équipes de surveillance routière ont intercepté les produits de la criminalité suivants avant qu'ils n'atteignent les collectivités locales :
 - plus de 400 livres de marijuana;
 - plus de 200 plants de marijuana;
 - plus de 200 grammes de cocaïne;
 - plus de 16 000 comprimés d'ecstasy;
 - plus de 375 000 \$ CAN.

À VENIR

- Les équipes de surveillance routière continueront de veiller à la sécurité publique des façons suivantes : en mettant sur pied des initiatives proactives de grande visibilité pour sensibiliser la population aux quatre principaux facteurs de risque; en recueillant et en échangeant des renseignements criminels; et en ouvrant des enquêtes criminelles dans le cadre de contrôles routiers légitimes effectués à la suite d'une infraction au *Code de la route* ou à une autre loi fédérale ou provinciale.
- Les membres de l'équipe demeurent résolus à collaborer avec des partenaires externes responsables de l'application des règlements municipaux et des lois provinciales et fédérales en vue d'assurer la sécurité publique dans nos collectivités et sur nos routes.

L'élaboration, la mise en œuvre et la gestion à long terme du programme de surveillance routière de la Police provinciale de l'Ontario, et plus particulièrement de stratégies connexes, sont des exemples concrets de l'excellence des enquêtes dans le cadre de services policiers axés sur les renseignements.



Sensibilisation accrue à l'autoexploitation juvénile et à l'intimidation

L'autoexploitation juvénile (également connu sous le nom de « sextage ») et l'intimidation sont deux phénomènes en croissance chez les jeunes en Ontario. La Police provinciale explore actuellement de nouvelles méthodes novatrices pour entrer en contact avec les adolescents afin de les sensibiliser aux dangers du sextage, puisque ceux-ci ne semblent pas se rendre compte des conséquences potentielles de la diffusion d'images intimes et de la possibilité que ces images se répandent comme une trainée de poudre sur Internet et dans les médias sociaux.

La formation et les partenariats communautaires sont les méthodes préconisées pour réduire la victimisation des jeunes en Ontario. À l'heure actuelle, la Police provinciale réalise un projet pilote avec une école secondaire du Simcoe Muskoka Catholic District School Board. Dans le cadre du programme Youth Connected, un comité d'élèves participe à l'élaboration de présentations et de vidéos sur des sujets liés à l'utilisation d'Internet, comme la cyberintimidation, puis se rend dans les écoles nourricières pour donner ces présentations et discuter de ces thèmes. Souvent, les élèves du comité sont mieux placés que le personnel enseignant et les policiers pour expliquer à leurs pairs les concepts et le langage propres à Internet, et pour exposer les conséquences et les risques d'une mauvaise utilisation des médias numériques. Grâce aux fonds du Programme CAPE de sensibilisation à la cybersécurité, la Police provinciale peut offrir à ses agents une formation complète sur l'exploitation et les menaces virtuelles.

Le Comité consultatif pour la jeunesse de la Section de prévention du crime de la Police provinciale est composé de représentants des services communautaires et d'agents-ressources des écoles qui se réunissent chaque trimestre pour échanger sur les enjeux actuels et émergents dans les régions servies par la Police provinciale. Les membres du comité discutent de leurs idées, des ressources disponibles et des pratiques exemplaires en vue de répondre aux besoins des collectivités et des écoles.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Grâce aux fonds du Programme CAPE de sensibilisation à la cybersécurité, la Police provinciale a pu offrir le cours sur l'exploitation et les menaces virtuelles à 75 agents.

À VENIR

- La Police provinciale a pour objectif d'offrir cette formation à au moins un agent de chaque détachement.

Faits en bref

- En novembre 2011, le gouvernement libéral de l'Ontario a déposé le projet de loi 13, *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes*, qui imposera des conséquences plus sévères en cas d'intimidation et d'incidents motivés par la haine qui se produisent en milieu scolaire.
- Partenaire de Common Sense Media, la Police provinciale met à profit les ressources de l'organisme disponibles au www.common sense media.org, qui portent notamment sur la sécurité Internet, l'intimidation, les médias sociaux, la violence dans les médias et plusieurs autres thèmes. Le programme prévu pour les enfants de la maternelle à la 12^e année s'avère un excellent outil à partir duquel les agents peuvent choisir les documents appropriés pour répondre aux besoins de leurs collectivités.
- Le Centre canadien de protection de l'enfance collabore étroitement avec la Section de l'exploitation sexuelle des enfants de la Police provinciale. Il offre des programmes et du matériel sur divers sujets liés à l'Internet pour tous les âges, sans compter qu'il a créé et exploite le site www.cybertip.ca, une plateforme de signalement des cas d'exploitation sur Internet et d'information sur les enjeux connexes ainsi qu'une excellente source d'information sur la sécurité Internet pour les familles canadiennes.



Police provinciale de l'Ontario



HELPING US BE THERE FOR CHILDREN OF TRAGIC CIRCUMSTANCE
The Ontario Provincial Police and Aviva Canada Inc. have teamed up to comfort distressed children.

The Ontario Provincial Police and Aviva Canada Inc. have teamed up to comfort distressed children.



L'approche axée sur les renseignements et la consultation employée par la Police provinciale a permis de créer des programmes efficaces et proactifs pour prévenir et réduire les crimes, ainsi que d'établir les relations nécessaires pour favoriser la résolution des crimes. La « collectivité » et les partenaires du secteur de la justice participent aux efforts de recherche visant à mettre sur pied divers programmes, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de ceux-ci.

La Police provinciale a créé les six programmes de prévention du crime suivants :

- le Programme de prévention du vol qualifié – « La prévention du crime est l'affaire de tous », en partenariat avec le ministère du Procureur général et la chaîne Mac's Convenience Stores Inc.;
- le Programme de sécurité des lieux Bien protégé Ontario – « Prévoir pour prévenir – Protégez votre propriété » et un programme d'identification des biens, opération Identification – « Laissez votre marque », tous deux en partenariat avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et la chaîne Mac's Convenience Stores Inc.;
- le programme communautaire Petit ours – « Pour venir en aide aux enfants victimes de circonstances tragiques » en partenariat avec Aviva Canada Inc.;
- le Programme de surveillance communautaire – « Prévenir le crime grâce à l'engagement communautaire » en partenariat avec le Comité de police communautaire de Blue Mountains;
- le Programme des jeunes agents de la Police provinciale de l'Ontario – « Building Tomorrow's Leaders, Today » (Former aujourd'hui les leaders de demain).

- L'élaboration de programmes de prévention du crime demeurera une priorité pour optimiser les ressources de la Police provinciale de l'Ontario et accroître sa capacité à offrir des services policiers de base.

Les collectivités sécuritaires... la sûreté pour l'Ontario : voilà la véritable mesure de notre succès. Cet objectif, nous l'atteindrons seulement si nous unissons nos efforts pour lutter contre le crime.

Protection des collectivités : il y a 10 ans s'ajoutait le Registre des délinquants sexuels



Le mois d'avril 2011 a marqué le dixième anniversaire du Registre des délinquants sexuels de l'Ontario, un outil essentiel au soutien des enquêtes. Le Registre, indispensable à la sécurité communautaire en Ontario, est géré par la Police provinciale, pour le compte du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Celle-ci offre d'ailleurs un soutien opérationnel (en tout temps) et de la formation sur le Registre à tous les services policiers municipaux, aux services de police des Premières Nations et à ses détachements.

Le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario a été créé à la suite de l'enlèvement et du meurtre brutal, en 1988, du jeune Christopher Stephenson, âgé de 11 ans, par un pédophile condamné qui était en libération d'office par les autorités fédérales. La *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels* a été proclamée le 23 avril 2001. Le Registre est un exemple de technologie permettant de réduire la victimisation.

- Une interface électronique liée directement au Registre national des délinquants sexuels (RNDS) facilite le transfert rapide des données sur les délinquants sexuels.
- Lorsqu'un délinquant sexuel est libéré, le service de police concerné de l'Ontario reçoit un avis proactif l'informant que cette personne réside dans la collectivité qu'il sert. En outre, si le délinquant sexuel ne respecte pas ses conditions de mise en liberté, le service de police responsable en est avisé.
- Un lien électronique menant au site de Service correctionnel Canada permet de vérifier, à partir du Registre des délinquants sexuels de l'Ontario, si un délinquant sexuel est toujours incarcéré ou s'il est en liberté.

FAITS SAILLANTS DE 2011

Le projet de loi 163, *Loi de 2011 modifiant la Loi de Christopher sur le registre des délinquants sexuels*, qui a reçu la sanction royale le 4 mai 2011, a fait du Registre un outil encore plus utile pour les enquêtes puisqu'il a permis :

- d'harmoniser la loi ontarienne avec la nouvelle loi fédérale (projet de loi S-2), garantissant ainsi une utilisation efficace et efficiente de la technologie;
- de resserrer l'obligation des délinquants de se présenter à un bureau d'inscription de l'Ontario; ils doivent maintenant s'y présenter dans les sept jours suivant la date de condamnation ou de mise en liberté, au lieu de 15 jours comme c'était le cas auparavant;
- d'inscrire au Registre des délinquants sexuels de l'Ontario les personnes ayant commis un crime sexuel à l'extérieur du Canada et qui ont reçu l'ordre de s'inscrire au RNDS;
- d'inclure des renseignements sur l'emploi rémunéré ou bénévole du délinquant, le nom de son employeur ou de la personne qui l'engage comme bénévole, et son poste.

Une plaque soulignant la mémoire de Christopher et la source d'inspiration qu'il représente a été dévoilée lors d'une cérémonie tenue au Grand quartier général de la Police provinciale de l'Ontario à laquelle ont assisté les parents et proches du jeune garçon, ainsi que des policiers et des dignitaires. C'est grâce à la volonté inébranlable de la famille Stephenson, ainsi qu'à l'encouragement et au soutien de groupes d'aide aux victimes et d'organismes d'application de la loi, que le Registre est devenu réalité et permet aujourd'hui d'assurer et de renforcer la sécurité en Ontario.

Faits en bref

LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS DE L'ONTARIO :

- permet à la police d'effectuer des recherches approfondies en temps réel sur un cas particulier au moyen d'une combinaison de plus de 240 variables, offrant ainsi aux enquêteurs une aide immédiate;
- est un outil technologique d'enquête efficace dont le taux de conformité s'élève à 97 %, soit un des plus hauts taux pour un registre de délinquants sexuels en Amérique du Nord;

- est le pendant ontarien du Registre national des délinquants sexuels, et permet d'entretenir des relations solides avec la Gendarmerie royale du Canada;
- demeure le principal modèle de registre de délinquants sexuels en Ontario.



Relations

« La collaboration est au cœur de la philosophie de travail de la Police provinciale de l'Ontario. Les récents succès ont démontré que tous ont un rôle à jouer pour assurer la sécurité en Ontario. Nous entretenons de nombreux partenariats traditionnels avec le secteur de la justice et nous continuons de chercher de nouveaux moyens de collaborer avec les collectivités et les intervenants pour renforcer la prévention du crime et réduire davantage la victimisation. »

Scott Tod, sous-commissaire
Enquêtes et crime organisé

Appels accidentels au 9 1 1 : une nuisance pour la sécurité publique

Les appels accidentels au 9 1 1 faits à partir d'un appareil mobile (communément appelé « pocket dialing » en anglais) contribuent à une mauvaise utilisation des ressources d'application de la loi dans les collectivités ontariennes que sert la Police provinciale de l'Ontario. Ces appels proviennent habituellement d'un appareil non verrouillé, qui se trouve dans une poche de vêtement ou un sac à main, et dans lequel le numéro d'urgence est préprogrammé.

Les services de police ont remarqué une augmentation de la fréquence de ces appels avec la popularité grandissante des appareils mobiles. L'Association des chefs de police de l'Ontario et l'Ontario 911 Advisory Board ont donc uni leurs efforts pour accroître la sensibilisation du public, par l'intermédiaire des médias sociaux et traditionnels, à la bonne utilisation du 9 1 1 et à l'importance d'éviter les appels accidentels.

Lorsque les téléphonistes des centres de communication de la Police provinciale sont incapables d'établir le contact avec la personne ayant composé le 9 1 1, c'est-à-dire que celle-ci ne répond pas ou n'est pas en mesure de le faire, ils doivent rappeler cette personne pour s'assurer qu'elle est en sécurité. Si on ne répond pas lors du deuxième appel, ils envoient immédiatement la police sur les lieux. La Police provinciale de l'Ontario a pour politique qu'un agent soit envoyé sur les lieux connus d'où provient chaque appel 9 1 1 afin de s'assurer que l'appelant est en sécurité. Malheureusement, un certain nombre d'appels qui demeurent sans réponse sont des appels non intentionnels ou accidentels.

Les interventions effectuées à la suite d'un appel accidentel fait à partir d'un appareil mobile nuisent à la sécurité publique. En effet, ces appels occupent les lignes d'urgence, et les personnes qui ont besoin immédiatement des services de la police, des pompiers ou d'une assistance médicale doivent attendre que les lignes se libèrent.

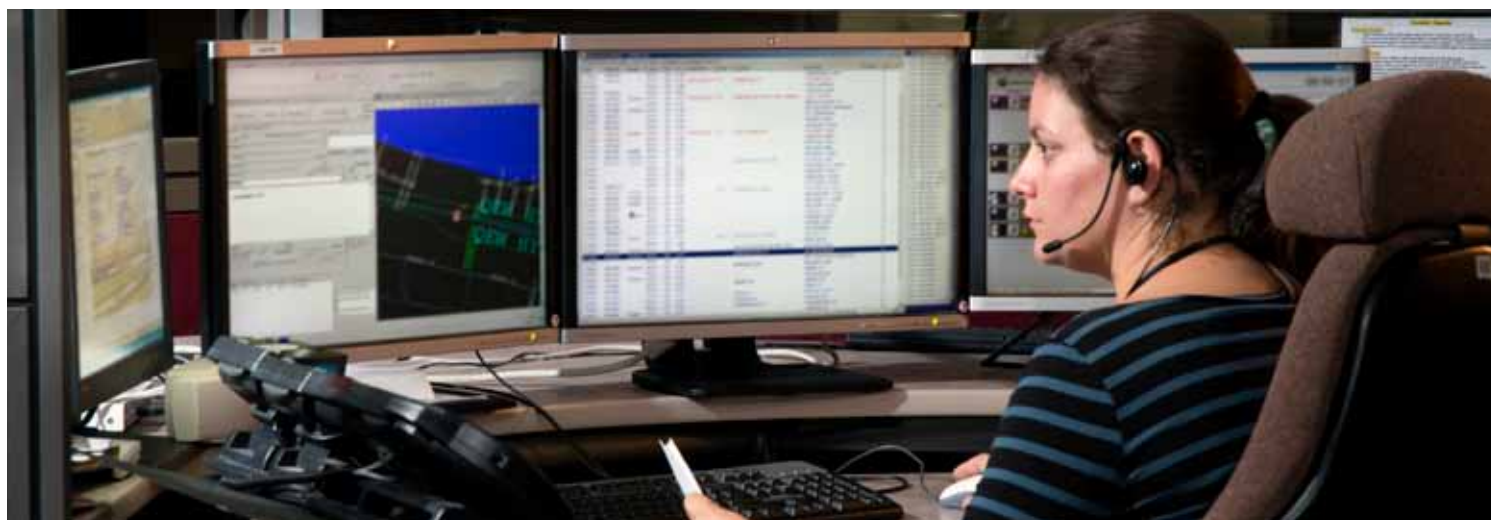
FAITS SAILLANTS DE 2011

- Dans l'une des régions qu'elle sert, la Police provinciale de l'Ontario a recueilli des statistiques sur les heures consacrées aux appels non intentionnels faits au service 9 1 1 au cours d'une période de huit mois. Ces appels ont totalisé 8 600 heures, ce qui correspond au travail de quatre policiers à temps plein au cours de la même période.

La Police provinciale continue de collaborer avec ses partenaires du secteur de la justice afin de mettre sur pied une approche coordonnée de sensibilisation à cet enjeu qui a des répercussions négatives sur la sécurité publique.

Faits en bref

- Un téléphoniste d'un des centres de communication de la Police provinciale de l'Ontario a reçu un appel, mais n'est pas parvenu à parler à l'interlocuteur. Il a donc passé neuf minutes à essayer de trouver à qui appartenait le téléphone cellulaire duquel provenait l'appel, à déterminer l'endroit où se trouvait cette personne et si elle avait besoin d'aide. L'appel a ensuite été acheminé à un agent, qui a également tenté de situer l'appelant durant environ une heure. C'est seulement plus tard que l'on a déterminé qu'il s'agissait d'un appel accidentel.
- On entend par « urgence » toute situation mettant en danger la sécurité de personnes ou de biens et nécessitant une intervention immédiate. Un incendie, un crime en cours ou une urgence médicale sont des exemples de situations où on doit composer le 9 1 1.
- Il ne faut jamais téléphoner au service 9 1 1 pour obtenir des renseignements sur les conditions routières et les fermetures de route.
- Les automobilistes peuvent composer le 9 1 1 pour signaler une urgence à partir de leur appareil portatif (même s'il n'est pas doté d'un dispositif mains libres); ils peuvent également dénoncer une personne qu'ils soupçonnent d'avoir les facultés affaiblies ou qui conduit dangereusement et met la vie des autres usagers de la route en péril.
- Pour éviter les appels accidentels, il faut :
 - ranger son appareil mobile dans un étui et verrouiller le clavier;
 - communiquer avec son fournisseur de service pour s'informer des diverses options permettant d'éviter les appels non intentionnels;
 - prendre connaissance du guide de l'utilisateur de son appareil mobile pour découvrir toutes les options offertes.



Collaboration dans le cadre du « Projet OPPortunité »

Lancé en partenariat avec Environnement Canada en 2003, Projet OPPortunité est un système convivial de signalement Web permettant au personnel de tous les centres de communication de la Police provinciale de l'Ontario de transmettre, en tout temps, directement au Centre de prévision des intempéries d'Environnement Canada, les observations météorologiques de conditions défavorables ou dangereuses que rapportent les agents de la Police provinciale.

Les conditions météorologiques extrêmes ou dangereuses peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les collectivités et représentent une menace sérieuse pour la sécurité publique. Une alerte rapide ou la confirmation d'un changement de situation permet de guider le processus décisionnel concernant la planification des mesures d'urgence et les interventions en cas de catastrophe météorologique. Projet OPPortunité permet de signaler différentes conditions défavorables comme une visibilité réduite, un brouillard dense, une poudrerie élevée, des orages violents, des éclairs intenses, des vents violents et un gel rapide.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- En 2011, dans le cadre de l'enquête menée après le passage de la tornade dans la ville de Goderich, Environnement Canada a déterminé que le phénomène avait vraisemblablement débuté à 15 h 54. Les spécialistes des prévisions météorologiques, dont le travail s'appuie essentiellement sur la science et des technologies complexes, ont reçu un message du Projet OPPortunité à 16 h 01, ce qui leur a permis d'obtenir une confirmation humaine en temps réel.

Cette initiative technologique simple, mais efficace, menée en partenariat avec Environnement Canada témoigne de l'engagement continu de la Police provinciale à mettre en œuvre des solutions axées sur la collaboration pour renforcer la sécurité publique.



Partenariats pour l'apprentissage

La Police provinciale de l'Ontario sait depuis longtemps que pour offrir les meilleurs services policiers professionnels qui soient aux Ontariennes et Ontariens, elle doit fournir une formation spécialisée tant aux policiers qu'à son personnel civil. C'est pourquoi l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario, située à Orillia, offre un programme de formation et d'apprentissage de pointe. Grâce à ses méthodes d'enseignement diversifiées et à ses partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaires, la Police provinciale est en mesure d'offrir à ses membres le programme de formation et d'éducation le plus actuel et le plus pertinent dans le domaine de l'application de la loi pour répondre aux enjeux et aux défis d'aujourd'hui.

En réaction à l'augmentation du nombre d'incidents de violence envers les personnes âgées dans tout le pays, la Police provinciale de l'Ontario et d'autres services de police ont décidé de mettre sur pied un partenariat pour sensibiliser leur personnel à cet enjeu. La Police provinciale s'est donc associée à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario pour réaliser une recherche en vue de créer un cours en ligne efficace et stimulant sur la violence envers les personnes âgées, dans le but d'aider les agents de police à acquérir les connaissances, les compétences et le discernement nécessaires pour intervenir de façon efficace dans ces situations.

La Police provinciale joue un rôle actif au sein du Réseau canadien du savoir policier (RCDSP), l'un des principaux fournisseurs canadiens de solutions de formation en ligne dans le domaine de l'application de la loi. En collaboration avec des experts en la matière, le RCDSP développe des cours d'apprentissage électronique pour répondre aux besoins des agents de première ligne. En outre, la Police provinciale entretient avec l'École de la Police militaire des Forces canadiennes une relation de travail axée sur l'échange des connaissances et les pratiques exemplaires.

Les membres de la Police provinciale apportent également une contribution dans le milieu postsecondaire : ils enseignent dans divers établissements et transmettent leur expérience et leur expertise directe du domaine de la justice aux recrues potentielles et aux étudiants qui manifestent un intérêt pour leur travail. En outre, la Police provinciale participe à des projets de recherche liés à l'application de la loi avec les établissements postsecondaires qui lui en font la demande, une autre preuve de son engagement à l'égard des études supérieures.

Par ses partenariats éducatifs favorisant l'efficacité de ses processus de prévention du crime et de ses enquêtes, la Police provinciale est déterminée à offrir du perfectionnement à son personnel et à maintenir un bassin durable d'employés qualifiés, dévoués et fiers de leur organisme.



Blogue du commissaire

En cette ère moderne où la technologie est à l'honneur, le commissaire Lewis a créé un blogue interne en octobre 2011 en vue d'améliorer les communications au sein de l'organisme. Ce blogue se veut un lieu de rencontre où tous les employés de la Police provinciale peuvent discuter avec lui de l'organisme, des enjeux liés au maintien de l'ordre et de la signification des valeurs de la Police provinciale. Les employés sont encouragés à faire part de leurs perspectives, suggestions ou critiques constructives sur les activités de la Police provinciale.

Depuis la création du blogue à la fin d'octobre 2011, le commissaire a publié quatre billets auxquels ont réagi de nombreux membres. Le commissaire Lewis connaît l'importance d'établir des liens personnels avec les membres et continue de mettre en valeur l'innovation dans le cadre de ses fonctions de leader d'un grand organisme servant un vaste territoire.



Urgences dans le Nord : les partenariats en renfort

En juillet 2011, plus de 100 feux de forêt ont ravagé le Nord-Ouest de l'Ontario, causant des répercussions dans plusieurs communautés des Premières Nations éloignées dans cette région. Au total, 21 communautés des Premières Nations accessibles par avion ont déclaré l'état d'urgence, et les résidents de plusieurs d'entre elles ont dû être évacués vers différentes villes de l'Ontario.

Plus de 3 600 personnes ont donc été accueillies par des collectivités d'accueil comme Dryden, Kenora, Greenstone, Moosonee, Thunder Bay, Wawa, Kapuskasing, Matachewan, Arthur et Smiths Falls.

Lors de catastrophes naturelles, la priorité absolue de la Police provinciale consiste à assurer la sécurité publique. Elle s'associe aux organismes locaux pour planifier les mesures d'urgence et participe aux interventions de secours, au besoin. Dans ce cas-ci, les membres de l'Équipe provinciale de liaison ont été envoyés dans les collectivités d'accueil pour venir en aide aux sinistrés. Ils ont travaillé en partenariat avec les bénévoles et les groupes de travail locaux s'occupant de la gestion des urgences, les membres des détachements locaux de la Police provinciale ainsi que les services de police municipaux et des Premières Nations.

Le soutien apporté par l'Équipe provinciale de liaison a permis d'assurer une transition en douceur aux sinistrés qui ont dû quitter leur foyer pour se rendre dans une collectivité d'accueil, tout en réduisant les répercussions opérationnelles globales sur les détachements locaux de la Police provinciale.

« Les feux de forêt dans le Nord de l'Ontario ont sans aucun doute constitué l'un des principaux défis que nous avons dû relever l'an dernier. Les communautés des Premières Nations ont été les plus touchées par ces incendies et les évacuations qui ont suivi. Toutefois, comme dans beaucoup d'autres situations semblables, ces événements et ces défis offrent des exemples éloquentes de la concertation des membres en uniforme des détachements, des régions et des bureaux, de même que du personnel civil et auxiliaire dévoué, qui tous ensemble collaborent avec des organismes et des groupes communautaires au maintien de la sécurité des collectivités. Nul ne sait faire mieux ce travail que la Police provinciale. »

- Chris D. Lewis, commissaire



Photo du MRN

Partenariat entre les collectivités et le secteur judiciaire pour favoriser la justice réparatrice

La justice réparatrice gagne en popularité comme solution de rechange au système judiciaire traditionnel. Les principes de justice réparatrice permettent de rétablir les liens brisés par un crime au sein d'une collectivité.

Mis sur pied en novembre 2011, le Projet de justice des Lénapes, qui est fondé sur les principes de justice réparatrice, vise à prendre des mesures plus appropriées sur le plan culturel à l'égard des crimes non violents, à trouver des solutions qui encouragent les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes ainsi qu'à réparer les torts causés à leurs victimes et à leurs collectivités. Dans le cadre de ce projet, du soutien est également offert aux contrevenants pour favoriser leur guérison et leur réhabilitation.

Ce projet est régi par un protocole conclu entre les Moraviens de la Thames, le procureur de la Couronne pour la municipalité de Chatham-Kent, le Service de police de Chatham-Kent et la Police provinciale de l'Ontario.

La Police provinciale reconnaît l'existence de diverses approches pour assurer la sécurité et le bien-être des collectivités. Dans la mesure du possible, elle continuera d'appuyer les initiatives de justice réparatrice en Ontario et d'y collaborer.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Le Projet de justice des Lénapes a été mis sur pied en novembre.
- Toutes les personnes dirigées vers ce projet ont participé à des initiatives d'amélioration communautaire et de mieux-être, ainsi qu'à des recherches axées sur l'éducation personnelle et communautaire.

À VENIR

- Au moyen d'une surveillance, d'une évaluation et d'une consultation continues, le Comité de justice des Lénapes poursuivra ses activités en s'appuyant sur les processus existants et envisagera l'élaboration de nouvelles stratégies.
- En 2012-2013, le comité se concentrera sur la sensibilisation de la collectivité afin d'accroître le soutien offert aux participants.

Faits en bref

- Chez les délinquants ayant participé à des initiatives de justice réparatrice, le taux de respect des règles est généralement élevé et les récidives sont faibles.
- La justice réparatrice a été intégrée à la stratégie Jeunesse de la Police provinciale, et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* comprend des dispositions sur la justice réparatrice.
- Le gouvernement de l'Ontario appuie actuellement 11 programmes de justice communautaire autochones dans 23 communautés de la province.
- La guérison de la collectivité est la pierre angulaire de la justice réparatrice.
- Une initiative de justice réparatrice efficace peut réduire le fardeau judiciaire, de même que les frais de justice.

Collaboration des organismes chargés de l'application de la loi pour favoriser la sécurité publique

L'arrestation des membres du « groupe des 18 de Toronto » en juin 2006 a montré que l'Ontario n'était pas à l'abri du terrorisme. On trouve dans la province des membres de pratiquement tous les groupes terroristes, qui se livrent potentiellement à des activités de recrutement, de formation, de collecte de renseignements, de collecte de fonds, d'acquisition d'armes, de logistique et de simulation.

La Section provinciale de la lutte contre le terrorisme, qui relève du Bureau des renseignements criminels – opérations provinciales de la Police provinciale, veille à la sécurité de toute la population ontarienne en trouvant et en recueillant des renseignements sur les personnes et les groupes organisés qui mettent en péril la sécurité de notre province et de notre pays.

La Section provinciale de la lutte contre le terrorisme a établi des relations de travail solides avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et son équipe intégrée de la sécurité nationale. La Section soutient cet organisme responsable des enquêtes sur les questions de sécurité nationale en produisant et en échangeant des renseignements en temps opportun. Son effectif est composé d'agents de la Police provinciale, de la GRC et de certains services policiers municipaux, notamment de Durham, Hamilton, London, Niagara, Peel, Waterloo, Windsor et York.

Outre la lutte contre le terrorisme, la Section supervise le travail de l'Unité de lutte contre les crimes haineux et l'extrémisme de la Police provinciale. Spécialisée dans le renseignement, cette unité réalise, dans diverses compétences, des opérations de collecte de renseignements qui ciblent des personnes et des groupes impliqués dans des crimes haineux, des actes extrémistes et des crimes motivés par la haine et les préjugés. Cette unité a dû gérer de nombreux cas grandement médiatisés.

Les membres de l'Unité de lutte contre les crimes haineux et l'extrémisme offrent un soutien en matière d'enquête aux détachements de la Police provinciale et aux services policiers municipaux de l'Ontario. Ils offrent également de la formation sur les crimes haineux et les mouvements extrémistes émergents aux agents chargés de l'application de la loi. Le travail de cette unité permet aux cadres supérieurs de la Police provinciale de recevoir rapidement les renseignements nécessaires à la planification des événements majeurs dans la province et à toute intervention, s'il y a lieu.

Sécurité des barrages – Plus loin, c'est plus sûr

Depuis plusieurs années, la Police provinciale de l'Ontario collabore étroitement avec les responsables de la sécurité publique aux alentours des barrages et des centrales hydroélectriques de l'Ontario Power Generation (OPG) à l'élaboration des plans externes de préparation aux urgences et d'intervention.

L'initiative véhicule des messages comme « Plus loin, c'est plus sûr » ou « Il n'y a pas de mystère » non seulement par les médias télévisés et écrits traditionnels, mais aussi sur des sites Web interactifs, dans des médias sociaux, sur des sacs fourre-tout écologiques et sur des porte-clés flottants. L'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à cet enjeu.

Pour réaliser cet objectif, des messages d'intérêt public ont été diffusés à des heures de grande écoute, par exemple durant les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey et les Jeux Olympiques d'hiver. Des annonces publicitaires sont parues dans la presse locale, et des employés de la Police provinciale et de l'OPG ont assisté à divers événements allant des salons nautiques annuels aux activités locales et scolaires. Les agents des services de sécurité nautique de la Police provinciale de l'Ontario ont transmis ce message sur la sécurité lors de leurs interactions quotidiennes avec les plaisanciers; ils ont bien sûr souligné l'importance de porter des vêtements de flottaison individuels et des gilets de sauvetage, mais ont aussi sensibilisé les plaisanciers aux dangers associés aux barrages et leur ont donné des conseils de sécurité.

Les messages d'intérêt public de l'OPG et de la Police provinciale ont atteint leur objectif, soit de sensibiliser la population aux dangers des barrages et des centrales hydroélectriques. De plus, une évaluation de l'efficacité de la campagne a montré un fort taux de mémorisation des dangers associés à l'exploitation des centrales hydroélectriques, et une augmentation de plus de 10 %, au cours des deux dernières années, du rappel du contenu du message (c.-à-d., les dangers associés à la force des courants, au contre-courant, et à l'ouverture des digues, et le slogan « Plus loin, c'est plus sûr »).

La sécurité des barrages est importante toute l'année. Auparavant, l'accent avait été placé sur les dangers en été, mais le message d'intérêt public de 2011 fait ressortir les dangers en hiver, particulièrement les risques associés à la glace mince près des barrages pour les motoneigistes qui oseraient s'y aventurer.

La Police provinciale de l'Ontario et l'OPG collaborent également avec les municipalités pour s'assurer que les plans d'intervention en cas d'urgence sont à jour et ont été mis à l'essai. Des exercices de simulation sur table réalisés en 2011 ont permis à la Police provinciale, à l'OPG et aux municipalités



de mettre à l'essai leurs plans de préparation aux urgences près des barrages et de déterminer des possibilités d'amélioration. C'est ce type de partenariat solide et efficace, ayant un mandat bien précis, qui permet d'améliorer la sécurité de la population ontarienne.

Les sites www.stayclearstaysafe.ca et www.opg.com renferment des renseignements supplémentaires sur la sécurité nautique et près des barrages sous forme d'affiches, de brochures, de guides pour enfants, de messages d'intérêt public et d'une page Web interactive.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Des messages d'intérêt public ciblant les motoneigistes ont été créés.
- La campagne « Il n'y a pas de mystère » a été lancée, et les messages d'intérêt public, le site Web interactif, les sacs fourre-tout et les affiches ont été créés.
- Le nombre de visiteurs du site Web a augmenté de 650 % après la mise en ligne du contenu interactif.

À VENIR

- La Police provinciale de l'Ontario et l'OPG continueront de promouvoir conjointement la sécurité près des barrages et des centrales hydroélectriques.

Faits en bref

- L'objectif de la campagne « Plus loin, c'est plus sûr » a été atteint : plus de 10 millions de personnes ont pris connaissance du message.
- À l'heure actuelle, le nombre total de publicités diffusées est supérieur à 40 millions. Ce nombre englobe les messages d'intérêt public, les publications dans les médias sociaux, les affiches locales, les documents imprimés et le site Web interactif.
- Les employés de l'OPG et les membres de la Police provinciale ont distribué :
 - 70 000 porte-clés flottants « Plus loin, c'est plus sûr »;
 - plus de 20 000 sacs fourre-tout « Plus loin, c'est plus sûr »;
 - 20 000 brochures et affiches;
 - de nombreux cahiers d'exercice et de coloriage pour les enfants.
- L'Ontario Power Generation exploite 65 centrales hydroélectriques et 231 barrages sur 24 réseaux hydrographiques. La plupart de ces installations sont contrôlées à distance.
- Au gré des fluctuations horaires de la demande en électricité, les opérateurs, qui travaillent à des kilomètres de distance ouvrent et ferment les barrages et mettent en marche ou éteignent les unités de production d'électricité.

Conseils de sécurité à suivre à proximité des barrages

- 1) Ne nagez jamais seul.
- 2) Ne vous approchez pas des zones en amont et en aval des centrales hydroélectriques.
- 3) Ne vous aventurez pas sur les structures des barrages et des centrales hydroélectriques, sauf s'il y a des passerelles et des plateformes d'observation clairement indiquées.
- 4) Demeurez à une bonne distance des lits asséchés en aval d'un barrage. Ils peuvent se remplir rapidement d'eau qui s'écoule à fort débit. Soyez à l'affût d'une variation du niveau d'eau.
- 5) Lorsque vous nagez, pêchez ou êtes à bord d'une embarcation, remarquez le niveau d'eau et vérifiez fréquemment en amont pour déceler les signes indiquant des courants plus forts. Si le niveau de l'eau monte ou que le débit augmente, regagnez la terre ferme.
- 6) Ne vous approchez pas des berges des cours d'eau qui pourraient être glissantes.

Engagement continu à l'égard des services publics

Lorsqu'ils prêtent serment, les membres de la Police provinciale s'engagent à protéger les droits fondamentaux de la population de l'Ontario. D'ailleurs, leur respect des valeurs organisationnelles et leur attachement aux services publics ne disparaissent pas le jour où ils prennent leur retraite. Les 1 400 membres de l'OPP Veterans' Association (association des anciens de la Police provinciale de l'Ontario) sont probablement le meilleur exemple de ce dévouement de toute une vie.

L'OPP Veterans' Association a été créée le 6 juin 1969 dans le but de promouvoir le bien-être social, économique et physique de ses membres et des collectivités de l'Ontario. Les anciens de la Police provinciale sont parmi les plus importants contributeurs de l'OPP Youth Foundation, dont le mandat consiste à offrir aux jeunes défavorisés de l'Ontario des possibilités de développement social et éducatif.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- L'OPP Veterans' Association, qui compte plus de 23 sections réparties dans la province, a participé à diverses campagnes de financement et initiatives caritatives.

À VENIR

- Pour souligner l'importante contribution des anciens, le 6 juin sera, à partir de 2012, la journée annuelle des anciens de la Police provinciale.

Le fait d'être membre d'une association procure aux anciens un sentiment de camaraderie et de solidarité, tout en leur permettant de demeurer actifs et au courant de ce qui se passe dans le monde policier.

Cette association incarne véritablement l'engagement à l'égard des services publics qui fait partie intégrante de la vie des policiers.



VETERANS' ASSOCIATION

Faits en bref

- Les objectifs de l'association, énoncés dans les lettres patentes du 6 juin 1969, sont les suivants :
 - Promouvoir les intérêts de l'Ontario et du Canada.
 - Être au service du gouvernement de l'Ontario.
 - Coopérer avec la Police provinciale de l'Ontario et lui prêter assistance pour toute question qui soit.
 - Promouvoir le bien-être social, physique et économique des anciens membres et membres auxiliaires de la Police provinciale.
- Les membres du premier conseil d'administration ont été élus lors de la réunion inaugurale à Toronto en 1970.
- Au départ, l'association comptait 150 membres et trois sections, soit dans le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et la région de Niagara.
- Peuvent faire partie de cette association :
 - tous les membres civils ou en uniforme, les agents spéciaux et les membres auxiliaires actifs ou retraités;
 - les membres de services de police autochtones;
 - les membres du Bureau du commissaire des incendies (Ontario), de la Police du Canadien National, de la Police du Canadien Pacifique ou encore d'autres services de police qui n'ont pas d'association d'agents de police retraités, ou les anciens policiers qui n'habitent plus sur le territoire de compétence de leur ancien service.

Travaillons ensemble pour assurer l'avenir de nos enfants

L'OPP Youth Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré qui a été fondé en 2003 afin d'offrir aux jeunes défavorisés de l'Ontario des possibilités de développement social et éducatif.

La fondation continue d'assurer la durabilité des programmes, des revenus et du conseil d'administration, trois éléments clés de son engagement continu envers les jeunes défavorisés de la province.

Par du financement et du soutien, l'OPP Youth Foundation donne la chance à des jeunes défavorisés de participer à divers programmes culturels et sportifs ainsi qu'aux colonies de vacances de la Police provinciale. De même, grâce à son programme de bourses pour les jeunes, elle leur permet de faire des études postsecondaires.

Répondre aux besoins en santé mentale des collectivités de l'Ontario



L'excellence dans les services policiers grâce à notre personnel, à notre travail et à nos relations; voilà la mission de la Police provinciale qui s'inscrit dans le prolongement de son mandat visant à assurer la sécurité publique en Ontario. Le respect et la compassion envers tous sont au cœur de cette mission.

En tant que premiers répondants aux appels d'urgence dans toute la province, les policiers sont souvent les premiers à entrer en contact avec des personnes atteintes de troubles de santé mentale ou qui se trouvent dans un état de détresse transitoire. Le rôle et l'autorité de la police se sont grandement développés avec la réforme du système de santé mentale, la désinstitutionnalisation, l'augmentation des services de santé mentale offerts en milieu communautaire et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la santé mentale en Ontario*. Les agents doivent trouver l'équilibre entre leur obligation d'assurer la sécurité du public, leur sécurité personnelle et celle de leurs pairs tout en répondant aux besoins spécifiques des personnes atteintes de troubles mentaux. Des lignes directrices établies par l'Association canadienne des chefs de police décrivent les policiers comme des « fournisseurs de services de santé mentale » qui assurent « le prolongement du système de santé mentale en première ligne. »

Afin de compléter la formation offerte actuellement à tous les membres (p. ex. la formation annuelle obligatoire), ainsi que les lignes directrices et les ressources existantes, une formation avancée en intervention d'urgence a été mise sur pied.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- La Police provinciale de l'Ontario a commencé à offrir, au début de 2011, une formation sur la sensibilisation à l'intervention d'urgence dans le cadre d'un projet pilote pour répondre aux besoins des policiers de toute la province, notamment ceux qui travaillent dans des services n'offrant pas de ressources de soutien.
- Cette formation s'est ensuite transformée en un cours accrédité de trois jours offert par l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario. Elle est spécialement conçue pour aider les agents de première ligne de la Police provinciale et leur procurer des outils, des connaissances et une expertise supplémentaires pour améliorer l'intervention policière.

- À certaines occasions, la formation en intervention d'urgence a été offerte en partenariat avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé.
- Les participants ont affirmé qu'il s'agissait d'une des meilleures et plus importantes formations que les membres de première ligne pouvaient recevoir.

À VENIR

- La Police provinciale de l'Ontario continuera d'offrir la formation sur l'intervention d'urgence et examinera la possibilité de recourir à d'autres méthodes de formation, notamment des classes virtuelles et des cours en ligne, afin d'accroître le volume de cours offerts.
- La Police provinciale s'est engagée à offrir la formation en intervention d'urgence à au moins un membre de chaque peloton dans tous les détachements de la province d'ici 2013; ainsi, il y aura toujours une personne-ressource disponible pour les interventions auprès de personnes atteintes de troubles mentaux.

En augmentant la formation sur la santé mentale qu'elle offre à ses membres et en établissant des partenariats avec les professionnels de la santé de diverses régions ainsi que les groupes de défense des droits et de soutien, la Police provinciale continue de bâtir des relations solides et efficaces pour poursuivre les changements et les mettre en œuvre dans les collectivités.

Faits en bref

- Tous les policiers de la province reçoivent, au Collège de police de l'Ontario, une formation initiale sur les protocoles à suivre lorsqu'ils entrent en contact avec les résidents, y compris les personnes atteintes de troubles mentaux.
- La Police provinciale évalue et modifie régulièrement les politiques, les procédures opérationnelles normalisées et la formation pour s'assurer de leur pertinence et de leur conformité aux normes et aux exigences actuelles de maintien de l'ordre.
- L'Académie de la Police provinciale de l'Ontario offre également une formation aux négociateurs qui interviennent dans les situations de crise où il y a des otages ou des personnes barricadées pouvant être aux prises avec des troubles mentaux.
- La Police provinciale siège à divers comités ministériels et interministériels et collabore de façon continue avec d'autres intervenants pour répondre aux préoccupations générales en matière de santé mentale.

Effacité des enquêtes sur les décès grâce à la technologie et aux partenariats



« Le mandat du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels est de s'assurer que les diverses collectivités de l'Ontario soient soutenues et protégées par des systèmes de maintien de l'ordre et que les systèmes de sécurité publique et correctionnels soient sûrs, sécuritaires, efficaces, performants et responsables. » Une initiative intraministérielle prometteuse qui a été mise en œuvre dans le Nord de l'Ontario s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement du mandat de ce ministère. Il s'agit d'un projet pilote de télémédecine dirigé par le Bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario, en partenariat avec la Police provinciale.

Le projet pilote a été mis en œuvre pour relever les défis associés à la réalisation d'enquêtes sur les décès dans les collectivités éloignées, du Nord et des Premières Nations en Ontario. Les enquêtes sur les décès sont l'un des types d'enquête les plus complexes à mener; leur réalisation nécessite les efforts concertés de la police, du Bureau du coroner en chef et du Service de médecine légale de l'Ontario. L'éloignement constitue obstacle important pour les coroners régionaux et les médecins légistes qui doivent se rendre rapidement sur la scène d'un crime (à cause de facteurs comme l'accessibilité, la distance, la logistique des déplacements et la météo).

La télémédecine met à profit les télécommunications et les technologies de l'information pour contourner les obstacles de la distance et du temps de déplacement, ainsi que pour réduire les coûts connexes. Grâce à la saisie d'images numériques et à la conférence audio et vidéo, les enquêteurs peuvent se consulter et prendre ensemble les décisions relatives à l'enquête.

La télémédecine permet aux professionnels participant aux enquêtes sur les décès de la Police provinciale d'interagir entre eux, de voir la scène du crime à distance ainsi que de collaborer et de se consulter en temps réel, ce qui était impossible auparavant. Ce partenariat dans le domaine de la sécurité publique favorise l'excellence des enquêtes et permet la gestion efficace du temps et des coûts.

Faits en bref

- Selon la situation, la Police provinciale peut installer une caméra sur une scène de crime dans une région éloignée pour la consultation sur un homicide, une mort suspecte ou plusieurs décès survenus dans la même localité.
- Le projet pilote de télémédecine pour le Nord de l'Ontario a été mis en nomination pour un Prix d'excellence Showcase Ontario en 2011.
- Les unités régionales de médecine légale de la province peuvent utiliser une technologie similaire durant les autopsies pour permettre à des pairs d'y assister à distance et de se consulter lorsqu'il s'agit de cas complexes.
- La télémédecine permet à la police, aux coroners et aux médecins légistes de mieux répondre aux besoins des communautés des Premières Nations en ce qui a trait à leurs croyances et pratiques culturelles, spirituelles et religieuses.
- La télémédecine a été introduite au Bureau du coroner en chef et au Service de médecine légale de l'Ontario pour donner suite aux recommandations du rapport Goudge publié en 2008 à l'issue de la Commission d'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario. Le Bureau du coroner en chef a recours au Réseau Télémédecine Ontario non seulement pour améliorer les enquêtes sur les décès, mais également pour offrir des activités éducatives et promouvoir la formation dans les régions éloignées.
- Même si, en vertu de la Loi sur les coroners, la Police provinciale est chargée de gérer les enquêtes importantes, le Bureau du coroner en chef collabore étroitement avec le Service de médecine légale de l'Ontario pour offrir un leadership et garantir le recours à une approche de collaboration coordonnée pour les enquêtes sur les décès.



Main-d'œuvre

« Nos membres jouent un rôle essentiel pour assurer la pérennité de cet organisme de maintien de l'ordre moderne et vigoureux. L'expertise, la fierté et le dévouement caractérisent indéniablement notre main-d'œuvre. Ces qualités sont d'ailleurs renforcées par la formation continue, une culture de reconnaissance et un système de gestion du rendement efficace. »

Mary Silverthorn, commandante provinciale
Services internes

Évolution de la stratégie de formation du personnel civil

Les occasions d'apprentissage doivent être justes et accessibles à tous. Dans tout organisme, l'apprentissage efficace favorise le maintien en poste, le bon moral du personnel et la planification de la relève. L'engagement qu'a pris la Police provinciale de l'Ontario de promouvoir une culture axée sur la formation et une main-d'œuvre qualifiée s'étend également à ses employés civils, au nombre de 1 800.

En 2011, dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de formation du personnel civil, la Police provinciale de l'Ontario a mené, conjointement avec l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, un sondage auprès de 2 614 membres civils de la Police provinciale et du Collège de police de l'Ontario afin de déterminer les besoins provinciaux et régionaux en matière de formation des employés civils. De ce nombre, 1 562 ont répondu, ce qui représente un taux de participation global de 67 %.

Les principaux enjeux soulevés étaient les suivants :

- Accès à une formation d'orientation professionnelle.
- Nécessité d'offrir une formation particulière à l'emploi.
- Absence d'un site Web contenant des renseignements sur la formation offerte aux membres civils.
- Nécessité de remplir des plans sur le rendement, l'apprentissage et le perfectionnement et d'obtenir une rétroaction à ce sujet dans des délais raisonnables.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Au total, 70 % des répondants ont dit avoir reçu une formation adéquate leur permettant de faire leur travail efficacement.
- Pour répondre aux enjeux susmentionnés, l'Académie de la Police provinciale a élaboré des formations particulières à certains emplois, en commençant par le groupe de l'administration.

À VENIR

- La Police provinciale travaille actuellement à l'élaboration d'un cours en ligne sur l'orientation des employés qui sera offert sur le portail OPP Learn.
- Une page Web contenant des renseignements sur la formation des employés civils est actuellement conçue.

La mise en œuvre de la Stratégie de formation du personnel civil de la Police provinciale facilite et encourage la formation, l'apprentissage et le perfectionnement continus pour nos employés.



Faits en bref

- Un peu plus du quart des répondants ont suivi un cours externe lié à leur emploi qu'ils ont payé de leur poche depuis qu'ils travaillent pour la Police provinciale de l'Ontario.
- L'apprentissage en ligne est le type de formation le plus répandu, cependant les répondants préfèrent la formation en classe. Seulement 21 % d'entre eux ont indiqué qu'ils seraient en mesure de suivre un cours en ligne à leur poste de travail sans être interrompus.
- La grande majorité des répondants (88 %) ont indiqué qu'ils se rendraient sur un site intranet de la Police provinciale pour obtenir de la formation destinée aux membres civils s'il en existait un.
- Un nombre important de répondants (80 %) ont signalé que leurs besoins en matière d'apprentissage étaient indiqués dans leur plan de rendement, d'apprentissage et de perfectionnement.

Hommage aux disparus



Certes, la sécurité de l'Ontario est une responsabilité collective, mais c'est aussi grâce à l'engagement indéfectible et au grand dévouement des policiers de la province qu'un grand nombre de collectivités sont si sécuritaires. Chaque jour, les membres de la Police provinciale de l'Ontario protègent les droits fondamentaux des Ontariennes et Ontariens et font passer l'intérêt d'autrui au-devant du leur.

Malheureusement, il arrive que certains payent le prix ultime pour assurer la sécurité; ils sacrifient leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Grâce à la *Loi de 2002 sur les constructions situées sur la voie publique et nommées à la mémoire des agents de police décédés*, la Police provinciale continue de souligner la contribution de ceux qui ont donné leur vie par altruisme en servant la province et la population ontarienne. La Loi permet de « nommer des ponts et d'autres constructions situées sur la route principale à la mémoire des agents de police décédés ».

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Le courage et la vie de 13 agents de la Police provinciale ont été célébrés lors de cérémonies tenues à Kenora, Ear Falls, Elgin, Kingston, Tillsonburg, Dutton/Elgin, Woodstock, London, Ingersoll et Grenville ainsi que dans le comté de Norfolk, durant lesquelles des ponts ont été nommés en leur honneur.



À VENIR

- En 2012, des cérémonies lors desquelles un pont sera nommé à la mémoire d'un disparu seront organisées dans les régions du Centre, du Nord-Est et de l'Ouest ainsi qu'à la Division de la sécurité de la circulation de la Police provinciale.

Chaque premier dimanche de mai, la Fondation du monument commémoratif de la police de l'Ontario organise, à Toronto, la Cérémonie commémorative de la police de l'Ontario en l'honneur de tous les policiers ontariens décédés. Une cérémonie semblable a lieu sur la Colline du Parlement le dernier dimanche de septembre pour rendre hommage à tous les agents des services policiers du Canada qui ont perdu la vie. Nous devons prendre le temps de reconnaître le sacrifice des agents décédés, de leur rendre hommage et d'offrir notre respect à leur famille, à leurs amis et à leurs collègues.

Faits en bref

- Depuis la création de la Police provinciale de l'Ontario en 1909, 103 policiers ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.
- Depuis 2002, plus de 30 structures situées sur les routes principales de la province ont été nommées en l'honneur d'agents décédés de la Police provinciale.

Hommage communautaire

Le Thames Valley District School Board a rendu hommage à l'agent Laurie Hawkins, de la Police provinciale de l'Ontario, en nommant une nouvelle école publique en son honneur. L'école, qui a ouvert ses portes en janvier 2012, a été inaugurée au mois de mai suivant.

En 2008, l'agent Laurie Hawkins, son mari Richard, et leurs deux enfants, Cassandra et Jordan, ont succombé à une intoxication au monoxyde de carbone attribuable à un tuyau de ventilation des gaz de combustion défectueux dans leur demeure située dans le Nord de Woodstock.

Bien connue des résidents et des élèves de la collectivité, l'agent Hawkins participait à de nombreuses activités scolaires et destinées aux jeunes.

L'engagement envers le professionnalisme englobe la conduite automobile

En 2011, les membres de la Police provinciale de l'Ontario ont parcouru plus de 104 millions de kilomètres sur le réseau routier complexe de la province. Il est essentiel d'assurer les déplacements sécuritaires du public et des agents sur les routes à voies multiples, les routes urbaines, rurales et même glacées, puisque cela favorise à son tour la sécurité des collectivités.

Compte tenu des exigences liées à la conduite automobile des policiers, les risques de collision sont élevés. En effet, peu importe s'ils répondent à un appel d'urgence, participent à une poursuite ou effectuent une patrouille de routine, les policiers peuvent être distraits par une foule de facteurs.

Pour répondre à une urgence, les agents doivent parfois rouler à une vitesse supérieure aux limites. Ils doivent savoir jauger le degré d'urgence pour atteindre un endroit précis aussi vite que possible tout en composant avec des distractions étrangères au conducteur moyen, par exemple :

- écouter attentivement les renseignements communiqués en temps réel par la radio de la police;
- circuler sur des rues et des routes diverses;
- demeurer alertes afin de repérer les piétons et automobilistes qui pourraient ne pas avoir encore remarqué leur présence;
- adapter leur conduite aux saisons, à la température, aux conditions routières et à l'éclairage qui varient;
- conduire avec les feux d'urgence allumés, toutes sirènes hurlantes.

Dans le cadre des programmes de formation en conduite policière, les agents apprennent à se rendre rapidement et en toute sécurité sur les lieux de l'urgence. La formation offerte aux recrues est axée à la fois sur les fonctions psychomotrices (les aptitudes techniques) et cognitives associées à la conduite. Ce sont deux aspects fondamentaux de la formation en conduite policière de l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario, qui s'assure également que les agents maintiennent les compétences et les techniques nécessaires pour conduire adéquatement tous les jours.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Le Collège de police de l'Ontario a offert un atelier sur les poursuites visant l'appréhension de suspects auquel ont participé 36 agents de toute la province.
- Au total, 24 agents de la province ont suivi le séminaire sur la conduite de performance de la Police provinciale de l'Ontario offert au Collège de police de l'Ontario.
- La conduite de 28 agents a été évaluée individuellement, et ils ont reçu une formation de rattrapage, comme l'avaient recommandé les instructeurs de conduite régionaux de la Police provinciale de l'Ontario.

À VENIR

- Une nouvelle présentation novatrice offerte par l'Unité de la formation aux techniques de conduite s'avère efficace pour faire comprendre aux membres de la Police provinciale la nécessité de s'engager personnellement à conduire de façon sécuritaire et professionnelle. Le message clé qui se dégage de cette présentation est que les policiers doivent se tenir mutuellement responsables de leur conduite. Les rapports préliminaires de 2012 indiquent que le nombre de collisions entre véhicules du parc automobile de la Police provinciale pourrait baisser considérablement à la suite de cette initiative.

La Police provinciale de l'Ontario continue d'encourager des pratiques d'excellence en conduite automobile pour la prestation des services essentiels à la population ontarienne.

Faits en bref

- La formation des conducteurs de l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario comprend des vidéos en ligne dans lesquelles des experts donnent des conseils sur les aspects suivants : la connaissance de la situation, l'effort de concentration, la perception, l'attention, le temps de réaction, les interfaces homme-machine, la gestion des risques, le comportement à adopter dans la circulation et la prévention des collisions.
- Le Collège de police de l'Ontario offre une formation aux recrues sur la conduite de véhicules de police, qui porte notamment sur la conduite sécuritaire, la poursuite visant l'appréhension de suspects, l'intervention en cas d'urgence, la prévention des collisions et l'arrestation des conducteurs ayant commis une infraction sur la voie publique.

Déplacez-vous

Il n'y a pas de priorité plus grande que de sauver une vie. Cela vaut également pour les employés des services d'urgence, y compris les policiers, qui sont souvent appelés à travailler sur les routes de l'Ontario.

« Ralentez, faites preuve de prudence et déplacez-vous de façon à libérer une voie, pourvu que cela puisse se faire en sécurité ». C'est le message véhiculé par la Police provinciale dans le cadre de campagnes de sensibilisation continues incitant le public à adopter des comportements sécuritaires.

- Le *Code de la route* de l'Ontario comprend des dispositions (paragraphe 159 (2) et (3)) obligeant les conducteurs à ralentir et à faire preuve de prudence lorsqu'ils dépassent un véhicule d'urgence arrêté sur le côté de la route avec les gyrophares allumés. Sur une route à voies multiples, la loi exige que le conducteur se déplace de façon à libérer au moins une voie entre son véhicule et le véhicule d'urgence si la manœuvre peut se faire en toute sécurité. S'il ne respecte pas ces exigences, le conducteur s'expose à une amende allant de 400 \$ à 2 000 \$, et trois points d'inaptitude peuvent être inscrits à son dossier.
- Depuis 1989, cinq agents de la Police provinciale de l'Ontario ont perdu la vie alors qu'ils procédaient à une intervention sur le bord d'une route en Ontario, et de nombreux autres ont été blessés dans les mêmes circonstances. Les services d'urgence partenaires (police municipale, services d'incendie et services ambulanciers) n'ont pas été épargnés par des tragédies et incidents de la sorte.

Le bénévolat au cœur du Programme de police auxiliaire



La Police provinciale de l'Ontario est soutenue par tout un contingent de bénévoles civils dévoués de son Programme de police auxiliaire, dont le mandat émane de la *Loi sur les services policiers*. L'énoncé de mission du Programme de police auxiliaire est le suivant :

« Prévoir des membres auxiliaires bénévoles bien formés pour contribuer à la mise en œuvre d'initiatives sur la sécurité de la circulation et la prévention du crime dans la collectivité de même que pour assumer des fonctions policières dans des circonstances particulières, notamment les situations d'urgence, lorsque le nombre d'agents de la Police provinciale se révèle insuffisant. »

Les membres auxiliaires n'ont pas l'autorité ou les pouvoirs conférés à la police et doivent se fonder sur les mêmes dispositions en matière d'arrestation que celles des citoyens ordinaires. Ils effectuent donc des tâches qui appuient les services de police communautaire, les programmes de prévention du crime et les services offerts à la population au lieu d'offrir directement des services de police. Ainsi, les membres auxiliaires offrent souvent une aide précieuse aux policiers en uniforme dans le cadre d'initiatives du programme RIDE et participent à des séances de formation sur le port de la ceinture de sécurité, à des rodéo-cycles, à des campagnes de financement d'organisme de charité ainsi qu'à des cérémonies.

Dans des circonstances spéciales ou en situation d'urgence, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario peut, au besoin, réquisitionner les services de tous les membres auxiliaires ou d'un grand nombre d'entre eux afin qu'ils aident les agents en uniforme déjà mobilisés en grand nombre.

Certains membres du Programme de police auxiliaire sont des bénévoles civils qui remplissent les fonctions d'aumôniers au sein de la Police provinciale de l'Ontario. Nommés par le commissaire, les aumôniers doivent avoir été ordonnés et avoir travaillé un minimum de cinq ans pour un ministère pastoral. Leur rôle consiste à répondre aux besoins des membres de la Police provinciale et de leur famille en ce qui a trait à la religion, à la spiritualité et à la pastorale, de même qu'à prendre les dispositions nécessaires pour organiser des services multireligieux, au besoin.

Chacun des bénévoles du programme de services d'aumônerie et du Programme de police auxiliaire a offert en moyenne près de 250 heures de son temps en 2011.

Dotation efficace

La détermination des niveaux de dotation les plus efficaces pour les détachements de première ligne de toute la province demeure une priorité organisationnelle. Au fil des ans, la Police provinciale de l'Ontario a évalué différents modèles pour déterminer ses besoins en matière de dotation. Elle est consciente de l'importance, compte tenu de la conjoncture économique, d'exposer clairement ses besoins en ressources policières, d'une façon transparente qui montre la valeur de ses services.

De 2000 à 2008, la Police provinciale et la Gendarmerie royale du Canada ont travaillé de concert à la mise au point de méthodes de recherche visant à créer le modèle d'estimation des ressources policières (MERP). Un examen complet du modèle a été effectué par la Police provinciale de façon à déterminer s'il s'agissait d'une méthodologie quantitative et justifiable permettant de cerner adéquatement les besoins en personnel de première ligne. Il en est ressorti que le MERP n'était pas conçu pour établir un modèle intégré de services offerts aux municipalités et aux régions sous la responsabilité provinciale.

La Police provinciale utilise le modèle de déploiement pour planifier adéquatement et efficacement la dotation des détachements depuis la fin des années 1980, et il demeure à ce jour le meilleur modèle de dotation qui soit. Il a été conçu de manière à refléter le modèle intégré de prestation de services municipaux et provinciaux qu'utilise la Police provinciale dans la plupart des endroits. Il comprend un outil pour estimer les besoins en matière de patrouille policière sur les routes provinciales ainsi qu'une méthode statistique pour évaluer les besoins de dotation en agents afin de pouvoir répondre à tous les appels de services, à l'exception des rares fois où le volume d'appels augmente en flèche.

Après avoir examiné tous les modèles offerts, la Police provinciale a décidé de continuer d'utiliser le modèle de déploiement. Néanmoins, pour accroître l'exactitude des données obtenues au moyen de celui-ci, l'organisme continuera d'évaluer d'autres modèles et diverses options.

Aperçu statistique de la main-d'œuvre dans le passé et à l'heure actuelle

LE SAVIEZ-VOUS?	1971	2011
Nombre total		
• Membres en uniforme – nombre réel	3 866	6 207
• Membres civils – nombre réel	965	1 881
Agents (%)	100	80
Agentes (%)	0	20
Candidatures reçues pour des postes de membres en uniforme	3 107	2 766
Recrues		
• Hommes	186 agents	120
• Femmes	31 cadets	
	La première agente de la Police provinciale de l'Ontario a été recrutée en 1974	
		62
Retraités		
• Membres en uniforme	12	156
• Membres civils	11	41
Promotions en 2011 (officiers brevetés et non brevetés)	139	111
Programme de police auxiliaire		
• Unités	17	52
• Membres	544	846
Population de l'Ontario (Recensement)	7 703 000	13 372 996

Gestion de la relève

La Police provinciale de l'Ontario procède actuellement à la mise en œuvre d'un programme de gestion de la relève pour trouver les leaders de demain et les préparer à assumer leur rôle.

Au cours des dernières années, un grand nombre de membres de la Police provinciale ont pris leur retraite, nombre qui devrait d'ailleurs augmenter ces prochaines années. En 2010, 128 membres en uniforme ont pris leur retraite et 156 ont fait de même l'année suivante. À la fin d'avril 2012, on dénombrait 147 demandes de retraite présentées par des membres en uniforme, et l'organisme s'attend à en recevoir encore plus d'ici la fin de l'année. Le taux d'admissibilité à la retraite atteindra des sommets en 2015, en 2018 et en 2024. Tous ces départs à la retraite, les plus récents comme ceux à venir, risquent d'entraîner une pénurie de personnel, laquelle doit être palliée.

La Police provinciale possède un programme de recrutement agressif qui cible autant les recrues que les agents d'expérience. Les initiatives qu'elle met de l'avant l'aideront à assurer le succès du processus de dotation dans l'immédiat et à long terme.



Fusion

En 2011, la municipalité de Wawa, qui a une population d'environ 2 975 habitants, a signé un contrat de cinq ans avec le gouvernement de l'Ontario pour l'obtention des services policiers de la Police provinciale. Par conséquent, le Service de police de Wawa a été fusionné avec la Police provinciale de l'Ontario, qui a chaleureusement accueilli un employé civil et sept membres en uniforme dans ses rangs (cinq agents et deux sergents), dont l'assermentation a eu lieu le 25 février 2011.

Grâce aux fusions, la Police provinciale peut miser sur la précieuse expérience de ses homologues en matière de prestation de services policiers municipaux et ainsi non seulement rehausser la qualité de sa main-d'œuvre, mais aussi offrir une prestation sans faille des services policiers aux collectivités visées.



Protection de la santé des employés

La Police provinciale de l'Ontario continue d'honorer son engagement à promouvoir la santé de sa main-d'œuvre et du milieu de travail en offrant des initiatives d'apprentissage continu et en menant des recherches sur les éléments essentiels au bien-être des employés. À la fin de 2010, elle a participé à une étude universitaire sur le professionnalisme policier qui portait sur le conflit entre le travail et la vie personnelle des policiers. Les membres de la Police provinciale étaient fortement encouragés à participer à cette étude. À la suite d'une analyse en 2011, les résultats ont été divulgués aux organismes d'application de la loi et au grand public au début de 2012.

De façon similaire, la Police provinciale a formé un groupe de travail sur les blessures de stress opérationnel dont le mandat consiste à examiner les études sur les stress vécus par les membres d'organismes d'application de la loi. Ce groupe de travail fournira une aide et des conseils précieux à l'échelle de l'organisme pour accroître le soutien offert aux membres. La Police provinciale participe aussi activement à l'initiative « Destination zéro », de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), visant à réduire les maladies et les blessures en milieu de travail grâce à la formation et à la sensibilisation.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- En 2011, la Police provinciale a organisé, pour la deuxième année consécutive, une journée consacrée à la santé et au bien-être au Grand quartier général. Lors de cette journée, des conférenciers et des représentants d'organismes invités ont souligné les avantages des services favorisant le bien-être qu'ils offrent.
- Les quartiers généraux régionaux ont également organisé une journée dédiée au bien-être et, si c'était possible sur le plan opérationnel, ont encouragé les employés de tout l'organisme à assister à une séance dans leur localité.



À VENIR

- Les résultats de l'étude sur le professionnalisme policier aideront la Police provinciale à cerner les domaines dans lesquels elle pourrait offrir un meilleur soutien à ses employés.
- Reconnaissant que la communication demeure essentielle pour transmettre à ses membres les renseignements dont ils ont besoin dans le domaine de la santé et du bien-être, la Police provinciale de l'Ontario continuera de publier chaque mois des conseils d'actualité sur la santé, la sécurité et le bien-être. Elle conservera également sa page intranet sur le bien-être qui comprend des liens menant vers des ressources et des services offerts aux employés.

La Stratégie de mieux-être de la Police provinciale fait maintenant partie intégrante des activités, de la formation, des plans d'activités, de la gestion du rendement ainsi que des plans d'apprentissage et de perfectionnement de l'organisme.

Faits en bref

- En décembre 2011, la Police provinciale de l'Ontario a officiellement adopté une politique « sans parfum » au Grand quartier général.
- L'organisme publie chaque mois des conseils sur des sujets tels que la saison du rhume et de la grippe, les troubles musculosquelettiques, les produits parfumés en milieu de travail, le stress thermique, le syndrome d'épuisement professionnel et la vérification de la tension artérielle (santé cardiaque).
- La Police provinciale tient compte des stratégies de mieux-être dans l'élaboration et l'application de protocoles et de pratiques qui guident sa façon d'administrer les principales mesures visant à assurer le bien-être de ses employés au travail, notamment ceux sur la santé et la sécurité au travail, la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, la gestion des cas de maladies et de blessures et d'adaptation des conditions de travail de même que le Programme d'aide aux employés.





Efficacité

« Vous ne m'entendrez jamais dire "c'est ce qu'on fait depuis toujours". Je suis toujours ouvert au changement. En tant qu'organisme, nous devons sans cesse explorer de nouvelles façons de faire pour gagner en efficience et en efficacité. Autrement dit, je crois fermement en l'amélioration constante. Nous devons veiller à ce que nos fonds limités soient dépensés judicieusement, afin que la police puisse faire ce qu'elle fait le mieux, soit assurer la sécurité des Ontariennes et Ontariens. »

Chris D. Lewis, commissaire

Saisie de données par des employés civils – Résultats concluants du projet pilote

La Police provinciale de l'Ontario vise une productivité optimale par une utilisation judicieuse des ressources dont elle dispose. Comme ses membres sont sa ressource la plus précieuse, il est primordial que les personnes compétentes soient affectées aux bons endroits et aux bons postes. La saisie de données par des employés civils est un projet organisationnel qui part de ce principe : ce système permet aux agents de passer moins de temps dans le bureau et plus de temps à fournir des services policiers de première ligne.

Dans le cadre du projet pilote de saisie de données par des employés civils, qui a pris fin en mai 2011, un examen rigoureux des retombées pour l'organisme a eu lieu. Ainsi, non seulement ce projet a permis de confirmer que la Police provinciale est en mesure d'utiliser efficacement un modèle de technologie centralisé, mais il vient aussi corroborer les résultats des examens précédents sur la saisie de données par des employés civils, selon lesquels après la mise en œuvre de ce système, les agents de première ligne :

- consacrent moins de temps à l'exécution de tâches administratives, notamment la rédaction de rapports;
- répondent à plus d'appels de service;
- déposent davantage d'accusations.

La saisie de données par des employés civils permet également une transcription plus rapide des rapports d'événements dans les systèmes de données. Ces derniers sont donc accessibles plus tôt, ce qui contribue aux enquêtes de police, à la sécurité publique et à celle des agents.

Même si des systèmes de ce genre étaient déjà en place depuis des années dans certains détachements de la Police provinciale, ils fonctionnaient indépendamment les uns des autres, n'avaient pas la même portée et ne bénéficiaient d'aucun soutien municipal. Les détachements se voyaient donc forcés d'exploiter et d'entretenir ces systèmes par leurs propres moyens.

Une des principales composantes du projet résidait dans la mise à l'essai d'une technologie centralisée soutenue à la fois par le fournisseur et l'organisme. Ce nouveau modèle technologique, qui s'est avéré d'une efficacité remarquable, a ouvert la porte à l'uniformisation des procédures de saisie de données, à l'amélioration de la qualité des données ainsi qu'à la diffusion plus rapide des rapports d'événements permettant d'appuyer les services policiers de base.

Grâce au nouveau système, des données enregistrées peuvent désormais être acheminées n'importe où aux fins de transcription. Il s'agit là d'un atout majeur en cas de situation d'urgence, où il se peut que des tâches doivent être redirigées vers des secteurs non affectés. Cette capacité permet également à la Police provinciale de tirer un parti optimal de ses ressources en matière de transcription. La mise à l'essai de cette nouvelle capacité, qui a commencé en 2011 et se poursuit en 2012, permet en outre à la Police provinciale d'élaborer un modèle de gestion provincial solide et flexible en matière de saisie de données par des employés civils.

À l'heure actuelle, des détachements de quatre régions font appel au nouveau système centralisé de saisie de données par des employés civils. Les membres de ces détachements, qui continuent également à utiliser leurs systèmes autonomes de saisie de données, ont maintenant adopté bon nombre des pratiques et des outils normalisés développés dans le cadre du projet pilote, notamment le guide de l'agent sur la saisie de données et les normes de cours concernant la saisie de données par des employés civils, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacé à l'échelle locale.

À VENIR

La plupart des détachements de la Police provinciale ne disposent pas de services de saisie de données par des employés civils, ce qui signifie que les agents doivent s'installer à l'écran et transcrire eux-mêmes les rapports d'événements, plutôt que de consacrer du temps aux patrouilles locales ou aux initiatives de prévention du crime. La Police provinciale a toutefois commencé à planifier la mise en œuvre du système à l'échelle de l'organisme.

Une équipe de projet procède actuellement à l'examen des résultats du projet pilote de la région du Centre et à l'élaboration de différents modèles de gestion qui permettraient d'étendre les services de saisie de données par des employés civils à tous les détachements.

Faits en bref

- Sans le système de saisie de données par des employés civils, les agents consacrent en moyenne 12,5 % de leur journée à la rédaction de rapports.
- Le système de saisie de données par des employés civils prend trois fois moins de temps à produire un rapport qu'un agent.
- Quinze détachements de la Police provinciale répartis dans quatre régions font actuellement appel au système de saisie de données par des employés civils.
- Au 31 décembre 2011, le système comprenait 65 000 transcriptions (qui ont pris en moyenne 6,4 minutes chacune).



Acquisition de nouvel équipement

Pour être efficaces dans l'exercice de leurs fonctions, nos membres doivent pouvoir compter sur le meilleur équipement qui soit. Les véhicules de patrouille, le matériel de communication, les armes, les pièces d'uniforme et les outils d'enquête sont autant d'instruments qui aident la Police provinciale à protéger et à servir la population.

NOUVEAUX HÉLIOPHÈRES

Le 21 avril 2011, la Police provinciale a fait l'acquisition de deux hélicoptères biturbines Eurocopter EC135P2+. Elle se sert de ce type de véhicule pour remplir son mandat provincial. Ainsi, quelque 65 % des missions réalisées à l'aide d'hélicoptères sont liées aux activités de recherche et de sauvetage. Ces appareils sont également utilisés dans le cadre des activités suivantes : surveillance; éradication de la drogue; recherche et encerclement de fugitifs; recherche de pièces à conviction; poursuites visant l'appréhension de suspects et initiatives régionales en matière de sécurité routière et de prévention du crime.

Le modèle EC135 est un hélicoptère multi-usage léger particulièrement adapté aux activités d'application de la loi. Son faible indice nominal de bruit, ses besoins réduits en matière d'entretien et ses coûts d'exploitation avantageux sont quelques-unes des raisons ayant motivé le choix de la Police provinciale.

La rentabilité accrue et les besoins réduits en matière d'entretien des hélicoptères EC135 auront des répercussions directes et considérables sur la disponibilité des hélicoptères, ce qui permettra à la Police provinciale de mieux répondre aux demandes de recherche et de sauvetage et d'offrir des services d'aviation aux Ontariennes et Ontariens dans le cadre de son mandat.

Faits en bref

- Grâce à un programme d'entretien avancé, les anciens hélicoptères TwinStar de la Police provinciale ont servi pendant 20 ans, soit quatre années au-delà de leur cycle de vie recommandé. Ensemble, ils ont cumulé environ 20 000 heures de vol.
- On s'attend à ce qu'après les cinq premières années d'utilisation des deux nouveaux hélicoptères, ceux-ci aient permis d'augmenter la capacité opérationnelle de 101 jours par année (soit 50,6 jours par année par hélicoptère).
- Les deux hélicoptères EC135 ont été achetés auprès d'Eurocopter Canada pour la somme totale d'un peu plus de 12,5 millions de dollars, TVH non incluse.



VÉHICULES DE SAUVETAGE BLINDÉS

En 2011, la Police provinciale a fait l'achat de deux véhicules de sauvetage blindés conçus spécialement pour les situations où des vies sont en péril. Ces véhicules aideront les équipes de l'Unité tactique et de secours de la Police provinciale à remplir leur mandat en améliorant leur capacité d'intervention lors d'incidents graves (sauvetage d'agents ou de citoyens, résolution d'incidents mettant en cause des personnes armées ou barricadées, accompagnement de prisonniers à risque élevé, exécution de mandats ou d'arrestations présentant un risque élevé) et en servant de véhicules de soutien ou d'appoint lors de déploiements visant le maintien de l'ordre public. Les véhicules de sauvetage blindés seront utilisés dans toute situation où, les délais le permettant, une intervention policière doit être lancée dans un environnement où des armes à feu ou d'autres outils mettant en danger des vies humaines sont en cause ou soupçonnés de l'être. La disponibilité de ces véhicules améliorera considérablement la sécurité des agents et de la population lors d'incidents critiques.

Faits en bref

- Les véhicules de sauvetage blindés construits sur mesure ont été assemblés au Canada. L'un d'eux a été déployé dans la région de l'Est, l'autre dans la région de l'Ouest.
- Ces véhicules entièrement blindés d'une capacité de 10 personnes permettent la circulation hors route et le passage à gué et peuvent rouler à grande vitesse ainsi que sur de longues distances. Ils sont identifiés comme véhicules de la Police provinciale de l'Ontario et sont équipés des dispositifs d'éclairage de sécurité et du matériel de communication de l'organisme.
- Les véhicules de sauvetage blindés seront utilisés lors d'incidents critiques de tout genre, notamment lors de libérations d'otages, d'exécutions de mandats présentant un risque élevé, de sauvetages d'agents ou de victimes, d'incidents troublant l'ordre public ou lorsqu'une personne s'est barricadée.



Le parc de véhicules de la Police provinciale de l'Ontario en 2011

Le Bureau des services d'approvisionnement et de gestion du parc automobile et des armes a entretenu et déployé un total de 4 055 véhicules à l'échelle de l'organisme, dont :

- 1 551 véhicules de patrouille de première ligne;
- 117 véhicules tout-terrain;
- 129 bateaux;
- 145 motoneiges;
- 84 motocyclettes;
- 2 209 véhicules autres *.

* « Véhicules autres » s'entend des véhicules loués, des véhicules utilisés dans le cadre de projets, de services administratifs ou d'enquêtes ainsi que des véhicules à usage spécial et autres véhicules.

Source : Police provinciale de l'Ontario, Automotive Resources International (ARI) – Services et logiciels de gestion de parc

Les taux de résolution : un portrait de notre efficacité

La quête de l'amélioration continue repose sur l'établissement de mesures permettant d'évaluer les progrès réalisés et le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs fixés.

Parmi les diverses mesures utilisées, le taux de résolution des crimes s'avère depuis longtemps un bon indicateur de l'efficacité des services de police. Bien que l'objectif premier soit de prévenir la criminalité et de réduire la victimisation, il reste que l'amélioration du taux de résolution permet d'apprécier dans quelle mesure la police réussit à faire la lumière sur les crimes commis.

Ainsi, le taux de résolution des crimes violents est un des indicateurs de rendement public fondamentaux de la Police provinciale. Chaque année, des objectifs sont fixés dans le but d'améliorer les résultats à venir par rapport au taux moyen des trois années précédentes. Cette mesure permet d'évaluer l'efficacité globale des stratégies de la Police provinciale.

La Police provinciale maintient constamment un taux élevé de résolution des crimes violents. En 2011, celui-ci était de 92 %.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- En 2011, bon nombre d'initiatives de la Police provinciale étaient directement liées à l'amélioration de la résolution des crimes. Soulignons notamment l'examen des cas de l'Équipe des enquêtes sur les homicides non résolus, qui vise à faire cesser la victimisation; la réouverture d'enquêtes sur les crimes contre les biens non résolus après 90 jours, qui vise à trouver de nouveaux indices; et l'amélioration et la mise en œuvre du modèle d'intervention rapide pour les enquêtes majeures, qui permet d'établir le lien entre le délai d'intervention et la résolution des cas. Ces mesures, jumelées à de nombreuses autres initiatives et activités, permettent à la Police provinciale de mettre toutes les chances de son côté au moment d'élucider les crimes commis.

À VENIR

- Le taux de résolution actuel reflète l'efficacité des initiatives et des stratégies passées en matière de résolution des crimes. De la même façon, le suivi des taux de résolution qui seront enregistrés au cours des prochaines années permettra de mesurer l'efficacité des initiatives et des stratégies mises en œuvre en 2011.

Faits en bref

- Au Canada, le taux de résolution des crimes violents augmente depuis 2003.
- Le taux de résolution des crimes violents tend à être plus élevé que celui des crimes contre les biens; les crimes violents sont deux fois plus susceptibles d'être résolus par le dépôt d'une accusation par la police que par tout autre moyen.
- Le taux de résolution est généralement plus élevé dans les petites communautés.
- Le taux de résolution est en corrélation directe avec le moment où sont réalisées les enquêtes, et non avec le moment où les crimes sont commis.



Écologisation des communications et de la gestion de l'information

En 2011, la Police provinciale s'est donné le défi d'adopter des approches plus écologiques en matière d'échange de renseignements. Dans le cadre d'un examen de nos pratiques internes, l'intégration des technologies a été ciblée comme une solution permettant de réaliser des économies et d'accroître notre efficacité tout en respectant l'environnement. Cette solution s'inscrivait en outre dans notre volonté de transmettre les communications rapidement et de façon coordonnée, et de réintroduire de bonnes pratiques de gestion des documents.

Anciennement, l'échange d'information se faisait au moyen des documents imprimés, qui devaient être transmis par télécopieur, par courriel ou par la poste à tous les bureaux de la Police provinciale, où ils étaient diffusés manuellement, puis classés et conservés. La création d'un lieu électronique central où envoyer l'information permet aujourd'hui d'éviter les échanges par courriel et par télécopieur et, par le fait même, d'éliminer la quantité de papier et de ressources électroniques autrefois consacrés aux méthodes de communication traditionnelles. Par ailleurs, nos membres de partout dans la province ont maintenant un accès instantané à l'information. Enfin, comme la gestion du classement et de la conservation des dossiers se fait désormais de façon centralisée, la duplication des tâches s'en trouve réduite, voire éliminée.



FAITS SAILLANTS DE 2011

- La Police provinciale a mis en œuvre le tableau d'affichage électronique de 8 jours pour favoriser une approche coordonnée en matière de communications internes, particulièrement en ce qui concerne la correspondance administrative interne. Cette initiative mise sur la technologie pour améliorer la gestion de l'information tout en intégrant la responsabilité environnementale aux pratiques opérationnelles de la Police provinciale de l'Ontario.
- Le succès de cette initiative a retenu l'attention d'autres services municipaux et d'autres entités relevant du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Le tableau d'affichage électronique de 8 jours a d'ailleurs été décoré du Prix Ovation de ce ministère dans la catégorie Écologisation, et la Police provinciale a été invitée à le présenter au Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario (Comité des sous-ministres adjoints).
- Le personnel de première ligne de la Police provinciale a relevé la nécessité de réduire le volume de courriels échangés. Par conséquent, en collaboration avec le Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario et le ministère des Services gouvernementaux, la Police provinciale a remplacé la diffusion hebdomadaire d'un courriel destiné à plus de 9 000 employés par une publication unique sur le tableau d'affichage électronique de 8 jours. De plus, l'envoi régulier de plus de 500 000 courriels a été éliminé, entraînant ainsi une diminution du temps consacré à la gestion de la boîte de réception.

À VENIR

- Au cours de la prochaine phase, nous nous attaquerons aux communications opérationnelles qui, selon les estimations, représentent 60 % des échanges par courriel réalisés au sein de la Police provinciale. L'objectif est d'atteindre des résultats similaires à ceux du tableau d'affichage électronique de 8 jours en réacheminant toute la correspondance opérationnelle pertinente vers une destination électronique unique. En permettant une consultation rapide de la correspondance opérationnelle, cet outil facilitera le travail des superviseurs de première ligne.

Faits en bref

- Entre le 2 mai et le 31 décembre 2011, il y a eu 220 326 visionnements de documents sur le tableau d'affichage électronique de 8 jours.
- Les rapports prévisionnels pour 2012 continuent de confirmer la réalisation d'importantes économies.



Selon le nombre de documents consultés à l'écran plutôt qu'en format papier, voici les économies réalisées en date du 31 décembre 2011 :



220 000 feuilles de papier



440 rames de papier



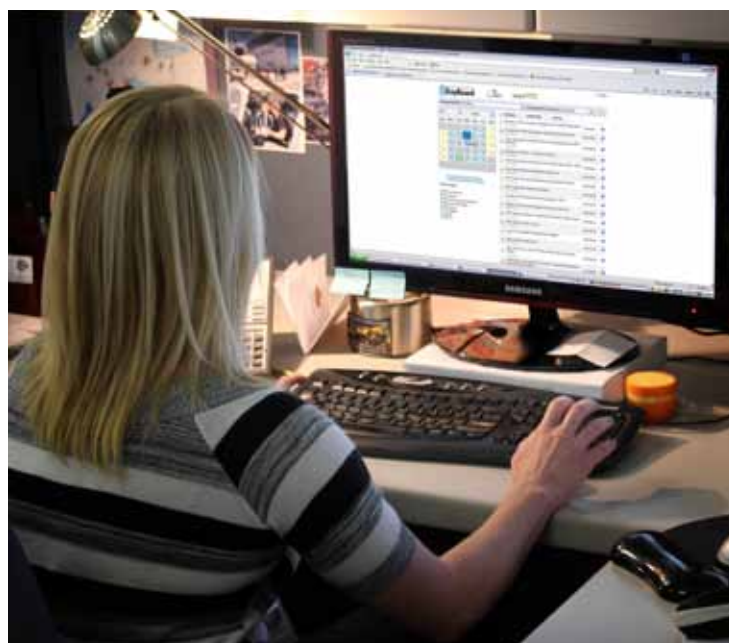
44 boîtes de papier



26 arbres



22 032 60 \$



Automatisation et écologisation grâce au partage des biens meubles

Dans le cadre de la campagne Idées vertes 2011 de la fonction publique de l'Ontario (FPO), la création d'un forum d'échange des biens meubles est ressortie comme une des trois idées qui seraient les plus profitables à la FPO, selon ses employés. À l'heure actuelle, il n'existe aucun outil virtuel de partage des biens meubles au sein du gouvernement de l'Ontario. Pourtant, dans le domaine public, de nombreux sites Web de ce genre jouissent d'une énorme popularité.

À la fin de l'année 2011, la Police provinciale a donc entrepris de faciliter le partage des biens meubles, avec pour objectif ultime de réduire les coûts et de promouvoir la responsabilité environnementale.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Le Système de réutilisation des biens meubles (Système MARs) a été conçu. Cet outil virtuel se veut révolutionnaire : il favorisera une gestion et un partage plus efficaces des biens meubles de l'organisme, tout en réduisant les charges de fonctionnement et l'empreinte environnementale de la Police provinciale.
- Selon des estimations préliminaires, des économies potentielles de plus de 240 000 \$ par année sont à prévoir, et ce, indéfiniment.

À VENIR

- L'objectif initial est de réutiliser et redistribuer 10 % de toutes les fournitures de bureau achetées annuellement, dans l'optique d'augmenter ce pourcentage ultérieurement.
- Le lancement du Système MARs au sein de notre organisme aura lieu en automne 2012.
- La Police provinciale aimerait un jour permettre à ses partenaires d'utiliser ce système, dans les cas où c'est possible.

La Police provinciale de l'Ontario continue de faire preuve d'ingéniosité et de créativité dans l'élaboration de stratégies et d'outils visant à accroître son efficacité.



Faits en bref

- On peut favoriser l'efficacité administrative par la simplification des processus d'acquisition et de redistribution des biens.
- Le fait d'élargir la portée du Système MARs au-delà des catégories de biens actuelles (papeterie et fournitures de bureau) permettrait de réaliser encore plus d'économies.

SALVAC – Un outil d'enquête non traditionnel

Le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC) a été conçu pour aider les services de police à identifier les contrevenants qui commettent des crimes violents, possiblement en série. En réponse à l'enquête de Campbell de 1997, on a rendu obligatoire l'utilisation de cette base de données nationale en Ontario afin de faciliter l'analyse des crimes et l'établissement de liens entre ces derniers en fonction du comportement physique, verbal et sexuel des agresseurs. Le système est alimenté par les services de police de chacune des provinces, qui soumettent les cas répondant aux critères requis à leur centre provincial respectif au moyen d'un formulaire unique et dans un langage uniformisé. Le centre SALVAC de l'Ontario, le plus actif au Canada, est géré par la Police provinciale sous la supervision de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). La GRC dirige tous les centres SALVAC provinciaux du Canada, à l'exception de ceux du Québec et de l'Ontario.

Visant l'excellence des enquêtes par une utilisation optimale des technologies, le centre SALVAC de l'Ontario procède actuellement à l'élimination des formulaires SALVAC en format papier et à leur remplacement par des formulaires électroniques, qui seront utilisés par tous les services de police de la province. Cette mesure permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système en simplifiant les étapes de soumission et de traitement des renseignements sur les cas à répertorier. Les services de police de la région du Centre, de Toronto, de la région de York et de Belleville participent actuellement à un projet pilote visant à garantir une transition en douceur vers le formulaire électronique, son expansion à l'échelle provinciale étant prévue pour la fin 2012.

L'amélioration de l'excellence des enquêtes et de la gestion de l'information à l'aide de la technologie permet d'aller au-delà des compétences régionales, provinciales et nationales, pour ne laisser aucune chance aux criminels.

Faits en bref

- La GRC prévoit mettre en œuvre, d'ici le printemps 2014, la cinquième version du SALVAC, une version électronique qui permettra aux agents de police des services municipaux, provincial et national de téléverser les cas à répertorier dans la base de données du SALVAC au moyen d'une connexion Internet sécurisée.
- L'Ontario est la seule province où la soumission de cas au SALVAC est prévue par la loi, soit le Règlement de l'Ontario 550/96 de la *Loi sur les services policiers*.
- Plusieurs modifications législatives ont récemment été présentées. Celles-ci visent une plus grande cohérence avec les activités du centre national de décision du SALVAC et la concentration des efforts sur les cas les plus susceptibles d'être reliés.
- Les modifications proposées devraient être débattues par un comité d'examen législatif à l'automne 2012.
- Parmi les modifications législatives proposées, mentionnons l'ajout de la corruption d'enfant comme critère d'infraction (la modification la plus importante de toutes par ailleurs), le changement de certains critères concernant les cas à soumettre, ainsi que la modification des échéanciers que doivent respecter les organismes ayant présenté les cas en ce qui concerne les étapes de suivi et de réponse.
- Depuis sa création, le centre du SALVAC de l'Ontario est composé de membres de la Police provinciale de l'Ontario et de services policiers municipaux de partout dans la province, notamment de Toronto, Peel, Ottawa, Nishnawbe-Aski, Barrie et de la région de York.

La voix des services première ligne

Bien que les compétences en administration, en finances et en ressources humaines nécessaires pour réussir comme superviseur de première ligne au sein de la Police provinciale de l'Ontario soient mises en évidence dans plusieurs cadres, c'est avant tout sur le leadership que repose ce rôle des plus cruciaux. Les superviseurs sont essentiels à la réalisation du mandat de sécurité publique de la Police provinciale. Ce sont eux qui supervisent continuellement les opérations quotidiennes de première ligne partout dans la province, ainsi que les interventions immédiates critiques lors d'appels de service.

Les agents qui assument ces fonctions jouent un rôle primordial dans l'amélioration des communications internes et de la participation des employés. En effet, les superviseurs de première ligne incarnent le dévouement, l'engagement et le professionnalisme, tous des éléments essentiels pour guider et aider les gens.

La réunion inaugurale du Conseil des superviseurs de première ligne, tenue en juin 2011, témoigne d'ailleurs de la nature unique de ce rôle capital pour l'ensemble de la province. En outre, certains superviseurs de première ligne de toutes les régions, reconnus pour leur esprit visionnaire, se réunissent chaque trimestre avec les membres de la Division de la sécurité de la circulation dans le but de cerner les problèmes de l'organisation et d'apporter des changements. L'environnement de travail changeant de la Police provinciale de l'Ontario appelle une révision constante du mode de prestation des services de première ligne, et les membres du Conseil agissent comme porte-parole en ce sens. Capables de relever les failles susceptibles d'entraver l'efficacité globale, ils sont souvent les premiers à sonner l'alarme.

Les communications internes au sein de la Police provinciale de l'Ontario, l'un des plus importants services de police en Amérique du Nord, requièrent souvent des ajustements constants. Par la mise sur pied de ce conseil, nous reconnaissons que les superviseurs de première ligne jouent souvent le rôle d'intermédiaires dans toutes les directions de la voie hiérarchique. Cette initiative vient donc s'ajouter aux stratégies existantes visant à améliorer la circulation d'information axée sur la résolution de problèmes entre nos agents sur le terrain et les dirigeants du Commandement provincial. Le Conseil des superviseurs de première ligne, qui relève directement du sous-commissaire des Opérations régionales par l'intermédiaire de l'attaché d'administration concerné, facilite et accélère l'échange libre d'information.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- En réponse à la rétroaction du Conseil des superviseurs de première ligne, une vérification du matériel spécial a été réalisée, ce qui a mené à l'amélioration du processus d'affectation des ressources et à l'établissement des besoins en matière de formation à l'échelle de la province.
- Un projet pilote a été lancé par le Conseil des superviseurs de première ligne afin d'étudier la possibilité d'utiliser des appareils portatifs BlackBerry sur le terrain et pour évaluer la viabilité de ce projet. L'objectif est d'assurer l'efficacité des opérations en fournissant aux superviseurs les outils nécessaires pour coordonner diverses tâches sans qu'ils aient à retourner à leur détachement.
- Des représentants du Conseil des superviseurs de première ligne siègent maintenant à différents comités opérationnels de la Police provinciale, notamment le Comité provincial de l'habillement et de l'équipement, le Comité opérationnel d'examen concernant l'équipement et le Comité opérationnel du tableau d'affichage de 8 jours.

À VENIR

- Le Conseil des superviseurs de première ligne travaille à l'élaboration d'une approche coordonnée qui permettrait de fournir des comptes rendus sur les problèmes existants, sur leurs solutions ainsi que sur les bons coups.

Le fait de tenir un dialogue censé et d'échanger nos pratiques exemplaires favorise l'amélioration continue des opérations de première ligne. La Police provinciale de l'Ontario entend continuer à relever les défis et à offrir d'excellents services policiers en misant sur l'expérience collective, la pensée critique et le leadership des superviseurs de première ligne.



Réduction de la consommation de carburant et écologisation



En 2011, la Police provinciale a acheté environ deux millions de litres de carburant par mois dans le cadre de ses opérations visant à assurer la sécurité publique de plus de 13 millions d'Ontariennes et d'Ontariens partout en province.

En raison de l'augmentation du prix de l'essence, nous nous voyons forcés de puiser directement dans le budget de fonctionnement pour faire face aux fluctuations des coûts, le budget consacré à l'achat de carburant ne tenant pas compte des coûts à la pompe réels. Fait intéressant, nous voyons ce manque à gagner comme une occasion d'encourager une culture d'innovation et d'efficacité opérationnelle par la recherche continue de nouveaux modes de prestation des services et par le recours aux technologies écoénergétiques. À la fin de 2011, des stratégies de réduction de la consommation de carburant ont d'ailleurs été mises en œuvre, notamment la réduction des situations de marche au ralenti des véhicules de la Police provinciale ainsi que l'amélioration des initiatives visant le contrôle de la consommation de carburant.

Ces efforts n'ont pas tardé à porter leurs fruits : entre octobre et décembre 2011, des économies de plus de 420 000 \$ ont été réalisées, ce qui équivaut à plus de 360 000 litres de carburant, sans oublier la réduction d'émissions et de polluants qui en découle.

Cette initiative en matière d'efficacité opérationnelle a permis à la Police provinciale d'atteindre son objectif consistant à réduire sa consommation de carburant de un million de dollars en 2012, tout en contribuant aux stratégies écologiques de plus grande échelle du gouvernement de l'Ontario.



Modernisation de notre réseau de communication

Pour les membres de la Police provinciale de l'Ontario, le fait de moderniser l'équipement servant à l'application de la loi pour favoriser l'efficacité des opérations de sécurité publique constitue une priorité fondamentale. La transition vers un nouveau réseau de communication est une entreprise monumentale qui passe par un travail de préparation et de recherche considérable, lequel est d'ailleurs en cours.

Le réseau radio à ressources partagées qu'utilisent actuellement les services de police compte 176 tours de diffusion, qui sont la propriété du gouvernement et du secteur privé. La portée de ce réseau, qui couvre quelque 740 000 kilomètres carrés sur la superficie totale de la province (environ 1 076 000 kilomètres carrés), est complétée par le recours à d'autres infrastructures et technologies qui permettent de servir le reste du territoire, en particulier le Grand Nord.

Le système existant répond aux besoins de plus de 36 000 utilisateurs de différents secteurs d'activité de la fonction publique de l'Ontario, notamment des ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Transports, des Richesses naturelles, de l'Environnement, et de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, y compris le Bureau du commissaire des incendies et Gestion des situations d'urgence Ontario. Le volume d'appels ne cesse de croître d'année en année : le nombre d'appels est passé de 71,1 millions en 2009 à 73,5 millions en 2010, pour atteindre 76 millions en 2011.

En réponse à ces chiffres croissants, la Police provinciale participe activement au processus de planification visant la mise sur pied d'un nouveau réseau de communication mobile. Dans le cadre de cette initiative, le rôle de l'organisme consiste notamment à établir les exigences fonctionnelles détaillées, à assurer la satisfaction des besoins opérationnels ainsi qu'à veiller à la prise en compte de tous les besoins concernant la logistique et la planification de la transition. Le nouveau réseau devra apporter des améliorations et des bienfaits bien précis qui profiteront aux Ontariennes et Ontariens, notamment :

- une sécurité et une protection de la vie privée accrues;
- une interopérabilité accrue entre les services;
- une mise en valeur des technologies et des normes communes en Amérique du Nord;
- l'appui de la Stratégie d'interopérabilité des communications pour le Canada, approuvée par tous les ministères (fédéraux, provinciaux et territoriaux) en janvier 2011.





Région du Centre



Brad Blair

SURINTENDANT EN CHEF
COMMANDANT DE LA RÉGION DU CENTRE

** En mai 2011, le surintendant en chef Brad Blair a remplacé Mike Armstrong, ancien surintendant en chef et commandant régional, maintenant commandant du Bureau de la lutte contre le crime organisé.*



Quartier général régional

Représentation artistique (*en construction*)
Orillia (Ontario)
Téléphone : 705 329-7400
Télécopieur : 705 329-740

La région du Centre offre une panoplie d'activités quatre-saisons sur un territoire s'étendant sur près de 30 000 km². Ses terres abritent plusieurs destinations vacances renommées, dont Muskoka, Haliburton et les Kawarthas. La plus longue plage d'eau douce au monde, la Voie-Navigable-Trent-Severn et les sentiers à perte de vue de véhicule tout terrain, de motoneige et de ski sont autant de raisons pour visiter le cœur de l'Ontario et pour y vivre.

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

On constate en 2011 une baisse des accidents de la circulation et de la criminalité par rapport à 2010 :

- Le nombre de crimes contre les biens a diminué de 8 %.
 - Les vols de véhicules automobiles d'une valeur de moins de 5 000 \$ ont chuté de 23 %.
 - Les méfaits ont diminué de 13 %.
 - Les introductions par effraction ont diminué de 9 %.
 - Le nombre de crimes violents a diminué de 3 %.
 - Le nombre de collisions de véhicules motorisés causant des blessures a diminué de 7 %, ce qui représente 203 blessés de moins dans la région en raison de ce type d'incident.
 - Le nombre de collisions liées à la consommation d'alcool a continué de diminuer, cette fois-ci de 14 %.
- Le nombre d'heures de patrouille maritime (6 243 h) a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente, pour devenir le plus élevé des sept dernières années.
- Tous les détachements ont mis en œuvre la Stratégie de réduction de la criminalité, qui mise sur la surveillance des agresseurs les plus susceptibles de récidiver. Cette initiative a contribué à la réduction de la criminalité dans nos collectivités ainsi que du nombre de citoyens victimes d'agression à plus d'une reprise. En 2011, dans le cadre de cette stratégie, 4 247 vérifications ont été effectuées, ce qui s'est traduit par le dépôt de 700 accusations.
- Les unités de lutte contre le crime des villes de Kawartha Lakes et de Haliburton Highlands sont intervenues lors de deux homicides et de trois cambriolages à domicile. Avec l'appui de l'équipe régionale de soutien, elles ont enquêté sur ces crimes et les ont élucidés.

RELATIONS

- Un total de 167 membres auxiliaires ont offert 37 394 heures de bénévolat aux collectivités de la région du Centre de l'Ontario, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2010.
- En 2011, le Conseil de la diversité de la région du Centre, composé de représentants de chacun des détachements, a convenu de revoir son mandat et ses futures initiatives.
- La région du Centre a déployé 20 membres en uniforme dans la région du Nord-Ouest, plus précisément à Pikangikum, pour soutenir le programme de services de police des Premières Nations.



MAIN-D'ŒUVRE

- La région du Centre a offert 155 possibilités de perfectionnement à ses membres civils et en uniforme, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.
- Au cours de la cérémonie de remise de prix de la région du Centre, un total de 116 membres en uniforme, 12 membres civils et 51 membres de la communauté ont été reconnus pour leurs réalisations, leurs années de service et leur rendement exceptionnel.

EFFICACITÉ

La région du Centre a entrepris un processus d'orientation de patrouilles, qui vise à établir des plans de patrouille en fonction des priorités organisationnelles et de l'analyse de l'activité criminelle. Au cours de la seconde moitié de 2011, le recours à une patrouille orientée composée des membres de l'Équipe d'intervention en cas d'urgence s'est avéré un franc succès, qui s'est traduit par les résultats suivants :

- 3 412 heures de patrouille;
- 12 582 véhicules interceptés;
- 377 contrôles de routine;
- 183 arrestations;
- 59 accusations en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*;
- 28 accusations pour conduite avec facultés affaiblies (taux d'alcoolémie supérieur à 0,08);
- 102 accusations liées à la consommation d'alcool;
- 1 167 accusations en vertu du *Code de la route*;
- 46 suspensions de permis;
- 62 saisies de drogues;
- 5 voitures volées retrouvées.

À VENIR

- Le nouveau quartier général de la région du Centre, actuellement en construction à Orillia, accueillera bientôt tous les membres du personnel dudit quartier général. Ce nouvel édifice comprendra le centre de communication provincial d'Orillia, l'équipe régionale de soutien de la région du Centre, l'équipe régionale de lutte contre le crime, l'équipe régionale de la sécurité de la circulation (équipe de la Division de la sécurité de la circulation d'Orillia) ainsi que l'équipe du programme de sécurité nautique, à motoneige et en véhicule tout-terrain (programme SAVE) de la région du Centre.
- En 2012, la région du Centre fusionnera les anciennes équipes de soutien en cas d'incident majeur et de lutte contre le crime en milieu rural et agricole en une seule équipe régionale de soutien.
- La diminution du nombre de collisions de véhicules motorisés entraînant des blessures corporelles ou mortelles demeure au cœur des préoccupations de nos membres. Une application sévère de la loi en ce qui concerne les quatre principaux facteurs de risque (absence de ceintures ou d'équipement de sécurité, conduite agressive y compris les excès de vitesse, conduite avec facultés affaiblies et distraction au volant) demeure un des meilleurs moyens d'améliorer nos statistiques en ce sens.
- La réussite du projet pilote de saisie de données par des employés civils de la région du Centre a permis d'obtenir le soutien du gouvernement pour la mise en œuvre de ce système à l'échelle de l'organisme. À compter de 2012, le système sera géré par la Police provinciale, et sa portée sera élargie afin que les détachements d'autres régions puissent en bénéficier.

Région du Centre



Légende :



- GRAND QUARTIER GÉNÉRAL (1)
- QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1)
- DÉTACHEMENT PRINCIPAL (14)
- BUREAU SATELLITE (7)
- BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (1)
- BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (28)

- SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE
- PARCS PROVINCIAUX
- PARCS NATIONAUX
- FRONTIÈRES RÉGIONALES
- AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400
- ROUTES PROVINCIALES



Statistiques pour la région du Centre, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU RC-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	24 433 km ²
Zone maritime patrouillée	5 280 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

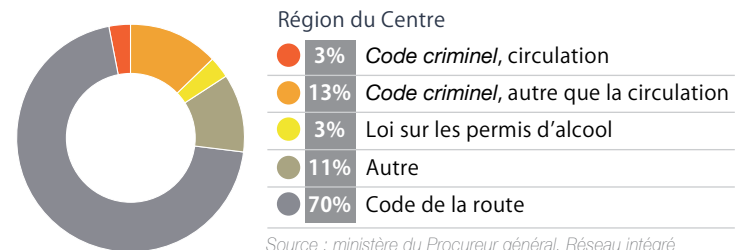
TABLEAU RC-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	66	60	64
CVM ayant causé des blessures corporelles	1 838	1 697	1 595
CVM ayant causé des dommages matériels	10 663	10 270	10 686
Total des CVM	12 567	12 027	12 345
CVM où l'alcool était en cause	433	370	329

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE RC-1



Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU RC-3

	2009	2010	2011
Code de la route	88 243	88 930	89 862
Code criminel, circulation	3 628	3 519	3 273
Code criminel, autre que la circulation	17 642	17 366	17 106
Loi sur les permis d'alcool	4 220	4 089	4 416
Autre	11 921	13 451	13 978
Total des infractions	125 654	127 355	128 635

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la région du Centre

La région du Centre, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 29 713 kilomètres carrés;
- 14 détachements et 7 bureaux satellites;
- une population d'environ 543 756 habitants;
- 1 874 kilomètres de routes principales;
- 22 190 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale.

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.



Région de l'Est



Gary Couture

SURINTENDANT EN CHEF
COMMANDANT DE LA RÉGION DE L'EST



Quartier général régional

361, rue Queen, case postale 2020
Smiths Falls (Ontario)
K7A 5K8
Téléphone : 613 284-4500
Télécopieur : 613 284-4597

La région de l'Est est un territoire extrêmement diversifié où la Police provinciale doit composer avec des collectivités, une population et des défis à la fois ruraux et urbains. Cette région s'étend de l'ouest de la frontière du Québec à la ville de Quinte West, pour ensuite se prolonger vers le nord-ouest, jusqu'au secteur situé entre Rolphton et Mattawa. La région de l'Est comprend la capitale nationale et sept autres municipalités importantes, dont Kingston, Cornwall et Belleville. Elle couvre également la vaste zone naturelle du parc Algonquin et des centaines de voies navigables, dont le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. Ces voies navigables séparent la région de l'Est de la province de Québec et des États-Unis. La Police provinciale offre ses services policiers par l'entremise des 17 détachements répartis dans la région.

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- L'accent mis par les membres de la région de l'Est sur les services policiers axés sur les renseignements s'est traduit par une augmentation remarquable du taux de résolution des crimes contre les biens, qui a atteint plus de 25 % en 2011. Quant au taux de résolution des crimes violents, il s'élevait à plus de 90 % pour cette même année.
- L'Équipe de surveillance routière de la région de l'Est continue de présenter d'excellents résultats. En 2011, cette unité a procédé à la saisie de plus de 203 kilos de marijuana, de plus de 700 cartes de crédit et de débit clonées, de 64 fausses pièces d'identité et de plus de 380 000 \$ en espèces. De plus, l'équipe compte maintenant un agent-détective dans ses rangs, qui assurera un suivi supplémentaire des enquêtes.
- En collaboration avec les responsables de la sécurité routière et nautique de la région, les détachements de la Vallée supérieure de l'Outaouais, de Killaloe et de Renfrew se sont unis pour former une seule unité de sécurité de la circulation, afin d'offrir des services d'application de la loi ciblés dans les secteurs où les collisions graves sont un problème récurrent.

RELATIONS

- La région de l'Est continue de peaufiner le Modèle de mobilisation et de participation en matière de services de police communautaire par la création et la consolidation de partenariats avec les collectivités servies par les services de police, dans le but concevoir des mesures de prévention du crime efficaces et adaptées aux besoins spécifiques de ces collectivités.
- Le travail dévoué de l'analyste des crimes pour la région s'est traduit par la création de partenariats nouveaux et plus solides entre les détachements, les unités déployées, les services de police partenaires et d'autres ressources de la Police provinciale.
- La région de l'Est a renouvelé son engagement envers le Groupe de travail régional de Cornwall, dont l'objectif premier est d'enrayer le problème généralisé de la contrebande de tabac et de cigarettes. En 2011, ce groupe de travail a saisi plus de 3 500 boîtes de produits du tabac de contrebande et près de 2 800 kilos de tabac brut de contrebande. La Police provinciale travaille de concert avec la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre de ce partenariat qui porte ses fruits, tout en entretenant de solides relations avec le ministère du Revenu de l'Ontario, aujourd'hui intégré au ministère des Finances, et l'Agence des services frontaliers du Canada.



MAIN-D'ŒUVRE

- Soucieuse de promouvoir et de préserver une main-d'œuvre en santé dans un milieu de travail sain, la région de l'Est a invité tous ses membres en uniforme et employés civils à participer à une des quatre séances d'une journée portant sur la survie émotionnelle et la santé mentale.

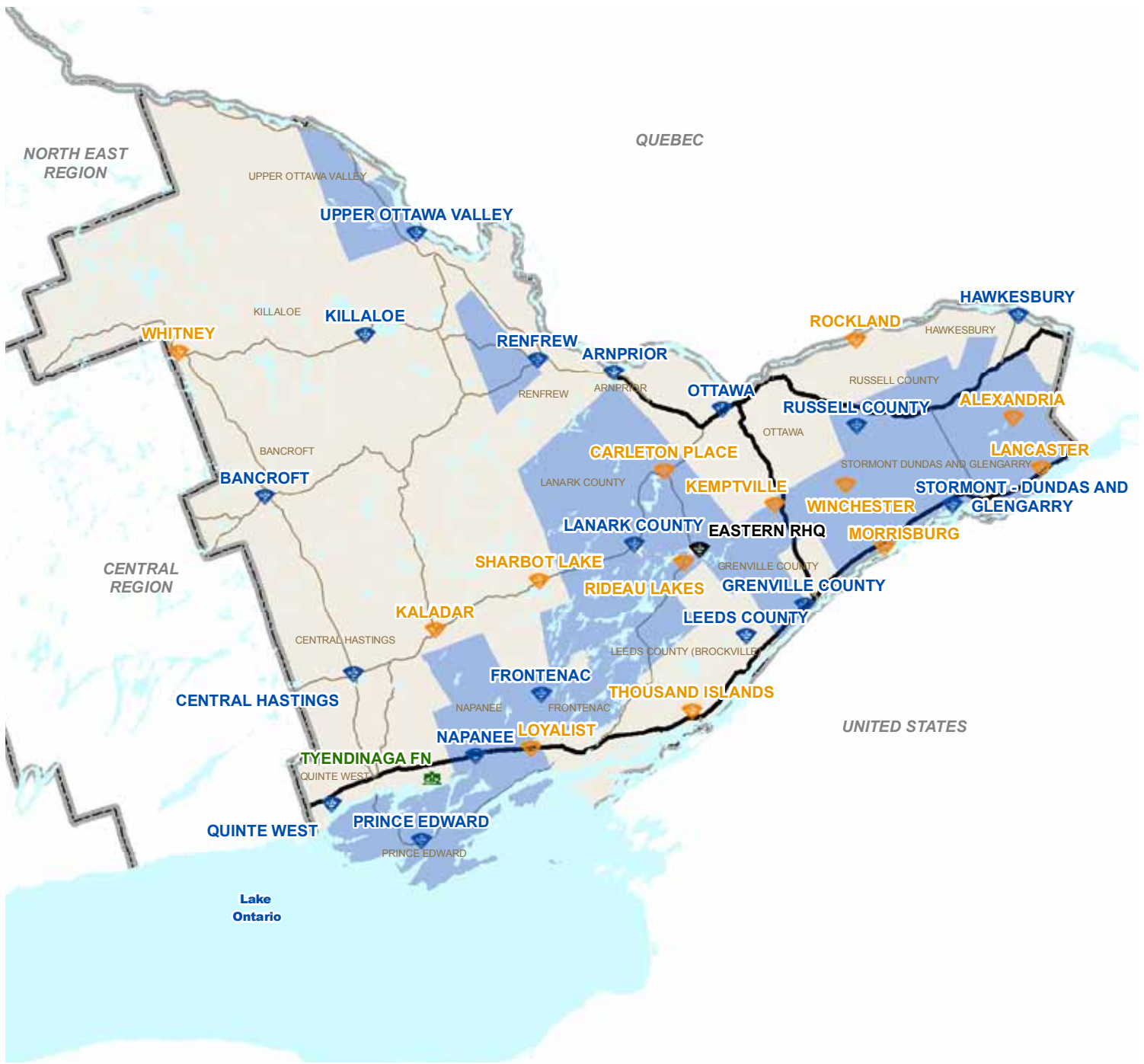
EFFICACITÉ

- La région de l'Est a éliminé les frais de déplacement et les autres dépenses qui sont associés aux huit réunions annuelles sur les services policiers axés sur les résultats : celles-ci sont désormais réalisées par téléconférence.
- Pour améliorer l'intégrité des données et faciliter leur utilisation, 92 membres ont assisté au cours sur le système de gestion des dossiers de Niche à l'intention des superviseurs, tandis que 32 autres membres ont reçu une formation sur l'extraction et l'analyse des renseignements contenus dans le cube IBM Cognos Business Intelligence.
- Les détachements et les unités spécialisées ont maintenant accès à un autobus 12 passagers garé au quartier général de la région de l'Est, ce qui permet de réduire, voire d'éliminer le nombre de véhicules requis pour la formation et les autres activités.

À VENIR

- En septembre 2012, le personnel du quartier général de la région de l'Est s'installera dans de nouveaux bureaux. Le nouvel édifice, qui comprendra également l'Unité d'identification médico-légale actuelle de Perth et l'unité du programme SAVE de la région de l'Est, favorisera une efficacité accrue en fournissant un siège plus centralisé à ces deux unités.
- La région de l'Est entend accroître et approfondir les services policiers axés sur les renseignements en misant sur le travail de ses analystes des crimes. Ce secteur sera d'ailleurs élargi : le nombre d'employés passera de un à quatre membres à temps plein. Les efforts déployés viseront notamment les tendances en matière de circulation et la prévention des collisions par l'aménagement du milieu. La capacité accrue en matière d'analyse de crime permettra en outre de consacrer plus d'énergie à la Stratégie de réduction de la criminalité à l'échelle régionale. Enfin, la région de l'Est continuera à peaufiner et à élargir le rôle des analystes des crimes dans le cadre de ses opérations visant à répondre aux besoins des collectivités.
- Les services policiers axés sur les renseignements continuent de se traduire par le déploiement ciblé de ressources, la région de l'Est désirant s'assurer qu'elle est en position de respecter son engagement en matière d'excellence du service tout en se conformant aux restrictions budgétaires.

Région de l'Est



Légende :



- | | |
|---|----------------------------------|
| QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1) | SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE |
| DÉTACHEMENT PRINCIPAL (17) | PARCS PROVINCIAUX |
| BUREAU SATELLITE (13) | PARCS NATIONAUX |
| BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (1) | FRONTIÈRES RÉGIONALES |
| BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (35) | AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400 |
| | ROUTES PROVINCIALES |



Statistiques pour la région de l'Est, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU RE-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	38 995 km ²
Zone maritime patrouillée	4 064 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

**** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

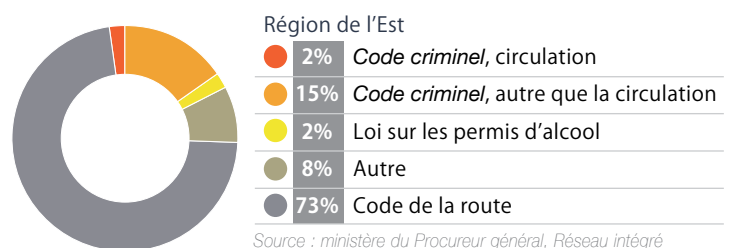
TABLEAU RE-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	64	64	54
CVM ayant causé des blessures corporelles	1 721	1 768	1 620
CVM ayant causé des dommages matériels	10 741	10 529	11 081
Total des CVM	12 526	12 361	12 755
CVM où l'alcool était en cause	477	447	379

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE RE-1



Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU RE-3

	2009	2010	2011
Code de la route	73 981	74 383	77 348
Code criminel, circulation	2 547	2 505	2 370
Code criminel, autre que la circulation	15 730	14 930	15 862
Loi sur les permis d'alcool	2 322	2 256	1 949
Autre	8 294	8 399	9 029
Total des infractions	102 874	102 473	106 558

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la région de l'Est

La région de l'Est, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 43 059 kilomètres carrés;
- 17 détachements et 13 bureaux satellites;
- une population d'environ 530 616 habitants;
- 2 760 kilomètres de routes principales;
- 26 489 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale.

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.



Région de l'Ouest



John Cain

SURINTENDANT EN CHEF
COMMANDANT DE LA RÉGION DE L'OUEST



Quartier général régional

6355 Westminster Drive
Case postale 57, succursale Lambeth
London (Ontario) N6P 1T2
Téléphone : 519 652-4100
Télécopieur : 519 652-4164

La région de l'Ouest de la Police provinciale de l'Ontario est responsable des services policiers de nombreuses collectivités, qui se distinguent toutes par les conditions et le climat parfois difficiles de leur emplacement géographique. Des centres urbains aux terres agricoles, la région de l'Ouest comprend 15 détachements qui s'étendent du bout de la péninsule Bruce aux collectivités de Sarnia et de Windsor à la frontière ouest, jusqu'au comté de Wellington, à l'est.

Bien que chaque secteur couvert soit unique, les membres de la région de l'Ouest gardent les yeux rivés sur les mêmes objectifs : la sécurité de ceux qui empruntent nos routes et nos voies navigables, ainsi que celle des personnes qui vivent et travaillent dans les collectivités que nous servons avec distinction.

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- En 2011, la région de l'Ouest a été le théâtre de nombreuses réalisations. Un événement en particulier se démarque des autres cependant, tant en raison de l'ampleur de la situation d'urgence que de la réaction remarquable des services policiers, qui ont répondu à la crise par une intervention orchestrée et exécutée avec brio. Il s'agit bien entendu de la tornade de Goderich. Le 21 août 2011, une tornade de catégorie F3 accompagnée de vents pouvant atteindre 280 km/h s'abattait sur la ville de Goderich, dévastant le cœur pittoresque de son centre-ville et les quartiers avoisinants. Le bilan de la catastrophe s'élève à un mort et 37 blessés. Après le passage de la tornade, la Police provinciale a rapidement rétabli l'ordre et assuré la sécurité dans la ville, ce qui a permis de lancer les recherches et les efforts de rétablissement. L'intervention des services policiers a été exemplaire, en particulier dans ce secteur où les crises liées aux vents violents, comme les tornades, ne sont pas monnaie courante.
- L'application ciblée du Code de la route et la mise en oeuvre des principes de la prévention des collisions par l'aménagement du milieu dans la région de l'Ouest ont contribué à une diminution appréciable de 10 % du nombre de collisions mortelles sur les routes patrouillées par nos membres. Le nombre de collisions mettant l'alcool en cause a également diminué de 8 % sur ces mêmes routes.
- L'année dernière, nous avons fait de grands progrès dans la région de l'Ouest quant à notre objectif de réduire les infractions liées aux drogues, particulièrement en ce qui concerne le trafic, l'importation et la production de drogues. La violence et l'intimidation inhérentes à la culture des drogues illicites peuvent avoir d'importantes répercussions sur le sentiment de sécurité d'une population. Le contrôle des stupéfiants demeure donc la pierre angulaire d'un environnement plus sécuritaire pour tous.
- Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements mise en place par le gouvernement de l'Ontario, les membres de la région de l'Ouest ont exécuté 2 499 vérifications de conformité sur les récidivistes et les agresseurs représentant un risque élevé de récidive qui habitent nos collectivités. Ces vérifications ont mené au dépôt de 202 accusations. La mesure a un effet dissuasif en soi : dans le cadre de cette surveillance continue, des accusations ont été portées dans moins de 10 % des cas, ce qui représente un taux de conformité de plus de 90 %.



RELATIONS

- La prestation de services policiers efficaces passe par la création de relations solides avec les collectivités servies. C'est pourquoi, en 2011, la Police provinciale a continué à nouer des liens de confiance avec les citoyens de la région. Les résultats très positifs du sondage sur la satisfaction de la communauté de la région témoignent d'ailleurs de la force de ces liens.
- Au total, 98,2 % des répondants au sondage affirment se sentir en sécurité dans leur collectivité.
- Au total, 90,5 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits des efforts de la Police provinciale pour résoudre de façon individuelle les problèmes liés aux services policiers communautaires.
- Dans le comté d'Essex, 10 membres se sont inscrits à un cours d'initiation à l'espagnol afin de mieux servir les quelque 4 000 membres de la communauté de travailleurs agricoles migrants. De nombreux autres agents attendent l'occasion de participer à ce nouveau programme.

MAIN-D'ŒUVRE

- En 2011, la Police provinciale de la région de l'Ouest a encore une fois accueilli de nouveaux membres en uniforme, soit 23 personnes embauchées directement et 60 recrues, sans compter les 32 membres du service de police de Leamington qui se sont joints à nos rangs à la fin de 2010.

EFFICACITÉ

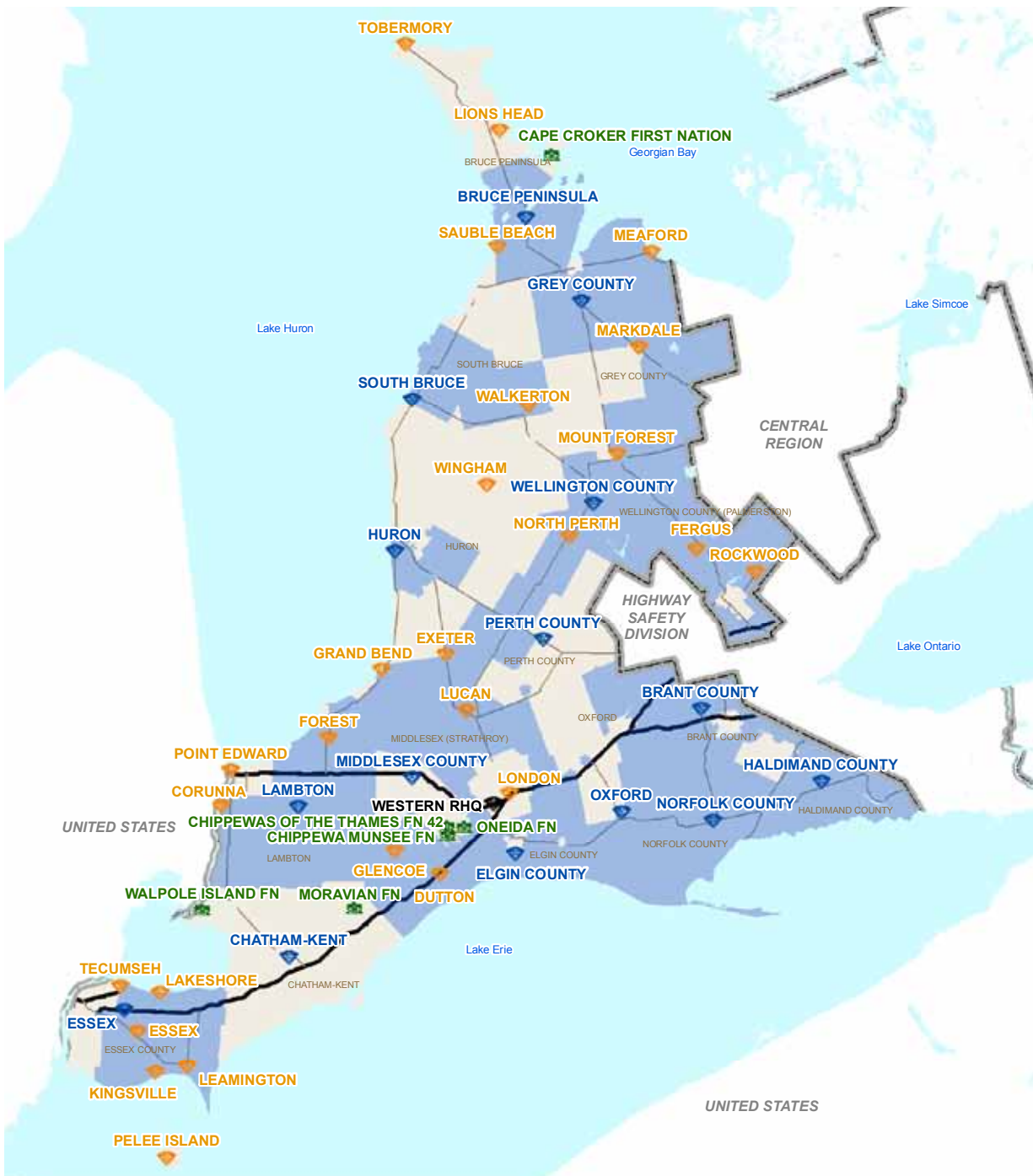
- Le nouvel équipement de vidéoconférence installé dans le quartier général de la région de l'Ouest s'avère toujours aussi utile dans le cadre des séances de formation et des cours de sensibilisation. En effet, il permet aux membres de détachements situés en régions éloignées de prendre part aux séminaires de formation essentiels sans avoir à se déplacer. Les économies réalisées grâce à l'élimination des frais de déplacement et d'hébergement habituellement associés à ce type de programme permettent à la région de l'Ouest d'offrir de la formation à davantage de membres.

À VENIR

Le personnel dirigeant de la région de l'Ouest remercie chaleureusement les partenaires des services de police communautaire pour leur excellent travail et leur volonté de participer à la création d'un milieu sûr et sécuritaire pour tous. Les membres de la région de l'Ouest continueront à déployer les efforts nécessaires pour renforcer la contribution de l'organisme à la sécurité publique en établissant des partenariats efficaces avec les collectivités servies.

Notre capacité à fournir aux membres un environnement de travail sain et productif qui laisse place aux possibilités de perfectionnement professionnel et d'avancement est un gage de succès pour l'année 2012 et les années qui suivront.

Région de l'Ouest



Légende :



- QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1)
- DÉTACHEMENT PRINCIPAL (15)
- BUREAU SATELLITE (27)
- BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (6)
- BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (38)
- SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE
- PARCS PROVINCIAUX
- PARCS NATIONAUX
- FRONTIÈRES RÉGIONALES
- AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400
- ROUTES PROVINCIALES



Statistiques pour la région de l'Ouest, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU RO-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	29 895 km ²
Zone maritime patrouillée	30 944 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

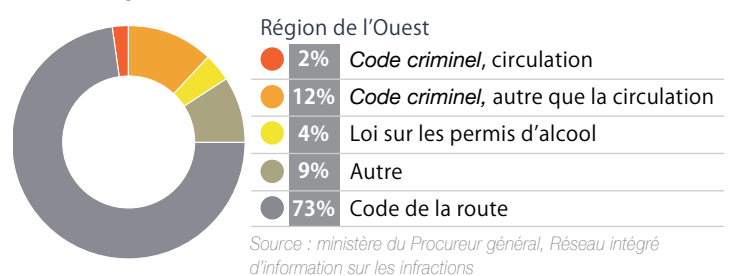
TABLEAU RO-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	93	87	78
CVM ayant causé des blessures corporelles	2 021	1 961	2 045
CVM ayant causé des dommages matériels	12 049	12 658	13 564
Total des CVM	14 163	14 706	15 687
CVM où l'alcool était en cause	567	497	457

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE RO-1



Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU RO-3

	2009	2010	2011
Code de la route	98 744	101 241	100 884
Code criminel, circulation	3 178	2 784	2 792
Code criminel, autre que la circulation	15 354	15 723	16 562
Loi sur les permis d'alcool	5 423	4 989	4 890
Autre	11 569	8 399	12 750
Total des infractions	134 268	136 822	137 878

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la région de l'Ouest

La région de l'Ouest, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 60 839 kilomètres carrés;
- 15 détachements et 27 bureaux satellites;
- une population d'environ 772 169 habitants;
- 2 431 kilomètres de routes principales;
- 33 093 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale.

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.



Région du Nord-Est



Jeff Dupuis

SURINTENDANT EN CHEF
COMMANDANT DE LA RÉGION DU NORD-EST



Quartier général régional

875 Gormanville Road, case postale 140
North Bay (Ontario)
P1B 8G3
Téléphone : 705 475-2600
Télécopieur : 705 475-2697

Les membres de la Police provinciale de la région du Nord-Est travaillent sur un vaste territoire; les collectivités qu'ils servent sont entourées de forêts et de lacs encore vierges. Ce secteur de 491 000 kilomètres carrés est habité par 285 000 résidents permanents et 400 000 résidents temporaires ou saisonniers. Il s'agit là d'un trait culturel unique à cette région. Ce territoire compte une population francophone d'un peu plus de 130 000 habitants, et plus de la moitié de la population autochtone de l'Ontario habite le Nord de la province.

Depuis leurs 13 détachements et 26 bureaux satellites, nos membres offrent d'excellents services policiers couvrant l'ensemble de la région du Nord-Est, sur un territoire s'étendant de Moosonee au nord à Mattawa à l'est, jusqu'à White River à l'ouest et à Parry Sound et Burk's Falls au sud. Dans ce secteur caractérisé par la diversité des zones et des collectivités servies, nos membres veillent à la sécurité de tous ceux qui voyagent sur nos routes, nos voies navigables et nos sentiers, ainsi que de ceux qui vivent et travaillent dans nos collectivités.

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Le nombre de collisions de véhicules motorisés mortelles sur les routes de la région a diminué de 31 % en 2011 par rapport à 2010, ce qui se traduit par une diminution de 33 % du nombre de décès.
- Le nombre de collisions de véhicules motorisés mortelles où l'alcool était en cause a diminué de 85 % par rapport à 2010.
- En 2011, les membres des services de police ont consacré 3 790 heures à patrouiller sur les voies navigables, et cumulé 2 622 heures de patrouille à motoneige et en véhicule tout-terrain.
- On a enregistré une légère baisse générale du nombre de crimes majeurs commis dans la région, celui-ci ayant diminué de plus de 10 % dans cinq catégories (homicides, vols d'automobiles, vols de moins de 5 000 \$, méfaits et conduite avec facultés affaiblies).
- Le taux de résolution global des crimes contre les biens est supérieur à la moyenne provinciale.
- Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements mise en place par le gouvernement de l'Ontario, les membres de la région du Nord-Est ont réalisé 2 580 vérifications de conformité sur les récidivistes et les agresseurs représentant un risque élevé de récidive qui habitent nos collectivités. Cette approche proactive visant la sécurité des collectivités a mené au dépôt de 131 accusations.



RELATIONS

- L'Équipe provinciale de liaison (EPL) de la région du Nord-Est continue de travailler abondamment, d'un bout à l'autre de la région, en partenariat avec divers services de police municipaux et services de police des Premières Nations.
- Les membres de la région du Nord-Est maintiennent leur appui aux partenaires de services de police des Premières Nations en leur fournissant des services policiers au besoin.
- Les agents de services communautaires ont présenté le Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue (programme D.A.R.E.) partout dans la région. En 2011, 1 500 étudiants ont suivi avec succès ce programme, qui fournit aux participants les compétences nécessaires pour éviter d'être attirés dans le milieu des drogues, des bandes criminalisées et de la violence.
- La région du Nord-Est et le ministère des Transports ont travaillé en collaboration à la prévention des collisions par l'aménagement du milieu. Dans le cadre de ce programme, des améliorations ont été apportées à des routes et à des zones de construction partout dans la région, ce qui a entraîné une diminution remarquable des collisions mortelles et des collisions ayant causé des blessures corporelles dans les secteurs visés.
- La Sûreté du Québec et la région du Nord-Est ont approfondi leur engagement à réaliser des patrouilles et des initiatives conjointes en matière de sécurité de la circulation, dans le but d'accroître leurs capacités à appréhender les agresseurs qui traversent les frontières provinciales. Dans un effort pour favoriser cet engagement, tous les agents membres de l'unité du programme SAVE de la région du Nord-Est et les agents de circulation de North Bay ont été sacrés agents de la paix dans la province de Québec.

MAIN-D'ŒUVRE

- La volonté de la région du Nord-Est de créer un environnement favorable à l'apprentissage continu s'est poursuivie en 2011 : 232 membres ont assisté à des séances de formation, dont 17 membres en uniforme qui ont pris part à une formation de sensibilisation à la culture autochtone. Plus de 40 possibilités de perfectionnement ont également été offertes.
- La région du Nord-Est a mis en œuvre un programme de mentorat pour les sergents d'état-major afin d'offrir des occasions d'apprentissage ciblées à certains sergents, pour leur permettre de développer leurs compétences. Résultat : trois des participants ont déjà été promus au rang de sergent d'état-major dans la région.

EFFICACITÉ

- Une technologie vidéo améliorée a été installée à trois endroits maintenant reconnus comme classes virtuelles, ce qui permet de suivre des cours de formation de l'Académie de la Police provinciale sans avoir à sortir de la région. Grâce à ces classes virtuelles, nos membres disposent d'un plus grand choix de possibilités de formation, et ce, à un coût considérablement réduit.

À VENIR

- En 2012, six nouveaux édifices ouvriront dans la région :
 - le quartier général de la région du Nord-Est, à North Bay;
 - les détachements de Kapuskasing, d'Almaguin Highlands et d'Iroquois Falls;
 - les immeubles de l'Unité d'identification médico-légale à South Porcupine et à North Bay.
- Les agents de services communautaires procéderont à la mise en œuvre d'une formation liée à la protection et à l'application de la cybersécurité, dans le but de promouvoir la sécurité en ligne et avec les nouvelles technologies.

Région du Nord-Est



Légende :



- | | |
|---|--|
|  QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1) |  SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE |
|  DÉTACHEMENT PRINCIPAL (13) |  PARCS PROVINCIAUX |
|  BUREAU SATELLITE (26) |  PARCS NATIONAUX |
|  BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (4) |  FRONTIÈRES RÉGIONALES |
|  BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (22) |  AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400 |
| |  ROUTES PROVINCIALES |



Statistiques pour la région du Nord-Est, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU RNE-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	459 244 km ²
Zone maritime patrouillée	20 769 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

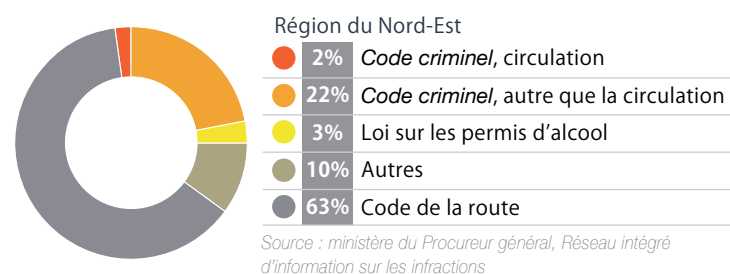
TABLEAU RNE-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	48	60	43
CVM ayant causé des blessures corporelles	884	750	722
CVM ayant causé des dommages matériels	4 790	4 490	4 858
Total des CVM	5 722	5 300	5 623
CVM où l'alcool était en cause	209	193	184

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE RNE-1



Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU RNE-3

	2009	2010	2011
Code de la route	41 856	43 407	39 153
Code criminel, circulation	1 561	1 648	1 485
Code criminel, autre que la circulation	11 951	13 486	13 483
Loi sur les permis d'alcool	2 056	2, 035	1 951
Autre	6 258	6 806	6 282
Total des infractions	63 682	67 382	62 354

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la région du Nord-Est

La région du Nord-Est, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 480 013 kilomètres carrés;
- 13 détachements et 26 bureaux satellites;
- une population d'environ 180 230 habitants;
- 6 511 kilomètres de routes principales;
- 15 448 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale.

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.



Région du Nord-Ouest



Ron van Straalen

SURINTENDANT
COMMANDANT DE LA RÉGION DU NORD-OUEST



Quartier général régional

615, rue James Sud, 2e étage
Thunder Bay (Ontario)
P7E 6P6
Téléphone : 807 473-2700
Télécopieur : 807 473-2796

Les membres de la Police provinciale de la région du Nord-Ouest sont fiers de leurs réalisations et de leurs contributions en matière de sécurité publique. Grâce à leurs relations solides avec leurs partenaires et les membres de la collectivité, ils continuent de faire de cette région un endroit sécuritaire où vivre ou séjourner. En 2011, l'engagement de nos membres envers l'amélioration continue s'est traduit par la mise en œuvre de nombreuses initiatives en matière de technologie. Les efforts déployés en ce sens contribuent jusqu'à ce jour à l'efficacité des services policiers offerts dans les collectivités servies et à l'amélioration de l'environnement de travail au profit des membres.

La zone terrestre couverte par la région du Nord-Ouest est la moins peuplée et la plus vaste de la province.

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les détachements de la région ont mis en œuvre la Stratégie de réduction de la criminalité, qui mise sur la surveillance des contrevenants les plus susceptibles de récidiver. Cette initiative a contribué à la réduction de la criminalité dans les collectivités ainsi que du nombre de citoyens victimes d'agression à plus d'une reprise. Voici les résultats de cette stratégie pour l'année 2011 :

- Le nombre de vérifications de conformité auprès des contrevenants a augmenté de 5 %.
- Le nombre de contrevenants se conformant aux exigences a augmenté de 5,6 %.
- Le nombre d'accusations portées pour non-conformité a augmenté de 21 %.

Dans le même ordre d'idée, voici les résultats de la campagne de prévention du crime Verrouillez-la par rapport aux données de l'année 2010 :

- Le nombre de tournées préventives a augmenté de 36,4 %.
- Le nombre de véhicules non verrouillés a diminué de 38,8 %.
- Au total, 567 vélos de moins ont été retrouvés non cadenassés.

En partenariat avec le Bureau de la lutte contre le crime organisé, les membres de l'équipe communautaire d'action antidrogue de nos détachements ont saisi pour plus de 4,5 millions de dollars de drogues illicites en 2011. Les résultats suivants ont également été enregistrés, par rapport à l'année 2010 :

- une augmentation de 23,4 % du nombre d'accusations portées (soit 1 057);
- une augmentation de 27,2 % du nombre d'arrestations (soit 439);
- une augmentation de 77,7 % des mandats de perquisition décernés (soit 176).

Par ailleurs, on constate une augmentation continue du nombre de véhicules utilitaires à moteur circulant sur les routes à deux voies, nombreuses dans le Nord-Ouest de la province. Voici les résultats des efforts déployés par les membres de la région du Nord-Ouest pour assurer la sécurité de la population sur les routes, en partenariat avec la Division de la sécurité de la circulation de la Police provinciale :

- interception de 9 947 véhicules utilitaires à moteur, soit 33,4 % des interceptions réalisées à l'échelle de la province;
- dépôt de 51 624 accusations pour excès de vitesse contre des conducteurs de véhicules utilitaires à moteur, soit 9 % du nombre d'accusations portées à l'échelle de la province;
- dépôt de 343 accusations liées au livre de bord des véhicules utilitaires à moteur, soit 47 % des accusations portées dans la province pour ce genre d'infraction.

En se concentrant sur l'application de la loi concernant les limites de vitesse et le livre de bord, les membres de la Police provinciale de la région du Nord-Ouest ont réduit le nombre de collisions graves mettant en cause des véhicules utilitaires à moteur. En 2011, ces collisions ont diminué de 9 % par rapport à l'année précédente, et le nombre de décès liés à ce type d'accident a chuté de 50 %.



RELATIONS

Les différentes relations que nous entretenons nous ont été très utiles lors des situations d'urgence auxquelles nous avons fait face en 2011. D'un bout à l'autre de la région du Nord-Ouest, nos membres collaborent avec des partenaires de la communauté afin de cerner les lacunes en matière de sécurité communautaire et d'y remédier. Nous accordons également une grande importance aux partenariats non traditionnels avec les services policiers, une approche qui favorise le bien-être des collectivités et profite souvent aux populations les plus vulnérables de notre société. En voici quelques exemples :

- En partenariat avec plusieurs communautés et organismes gouvernementaux des Premières Nations, la région du Nord-Ouest a veillé à ce que l'évacuation des milliers de personnes lors des feux de forêt, qui se sont propagés sur plus de 250 000 hectares, se fasse de façon sécuritaire, tout comme leur retour au sein de leur collectivité.
- Le Programme de déploiement du personnel policier soutient les services policiers de première ligne dans les communautés nordiques de Pikangikum et de Big Trout Lake. En 2011, sept agents de la région y ont été déployés dans le cadre de cette initiative.
- Les agents de la région du Nord-Ouest ont contribué au bon déroulement des Jeux Olympiques spéciaux d'hiver de l'Ontario, à Thunder Bay.
- À l'occasion du cinquième camp d'été pour les jeunes de la Police provinciale à avoir lieu dans la région du Nord-Ouest, nos agents ont réalisé du bénévolat comme mentors auprès de 40 jeunes.
- En collaboration avec le Bureau de santé du Nord-Ouest, le programme de services de santé mentale du district à l'intention des personnes âgées (District Mental Health Services For Older Adults Program) et d'autres partenaires communautaires, les membres de la région du Nord-Ouest ont mis sur pied le comité La police au service des personnes âgées (PSPA) du district Rainy River. Ce comité facilite la communication entre les fournisseurs de services et les aînés, ce qui permet à ces derniers de mieux connaître les services et le soutien mis à leur disposition.
- La région du Nord-Ouest est membre du Kenora Substance Abuse and Mental Health Task Force. Formé de plusieurs organismes communautaires, ce groupe de travail sur l'abus de substances et la santé mentale se consacre à la prévention de la consommation de substances ainsi que des effets dévastateurs qui en découlent.
- Les magasins la Source du sport dans le Nord de l'Ontario se sont joints à la Police provinciale pour amasser des dons d'équipement de hockey à remettre aux enfants moins fortunés de nos collectivités.
- Les détachements de Kenora, de Sioux Lookout, de Greenstone, de Marathon et du district de Rainy River ont participé à La Guignolée des policiers dans le but de venir en aide aux personnes dans le besoin de nos collectivités.

MAIN-D'ŒUVRE

- Parmi les récipiendaires du programme Prix Accolade de la Police provinciale pour la région du Nord-Ouest, mentionnons l'agent provincial R.G. Bernie, décoré comme agent de l'année, et l'agent-détective C.J. Pierce, qui s'est vu décerner le prix « Application de la loi ».
- En partenariat avec le ministère des Transports, la Police provinciale a rendu hommage à trois de ses agents ayant donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, on a honoré la mémoire de l'agent Peter R. Seborn (1er juillet 1957), de l'agent Calvin Fulford (25 décembre 1958) et du sergent Tom. J. Cooper (25 juillet 1991) en présence de membres de leur famille et de la communauté.

EFFICACITÉ

Sur le plan des avancées technologiques, il convient de souligner les réalisations suivantes :

- l'installation d'équipement de vidéoconférence dans l'ensemble de la région du Nord-Ouest;
- la mise sur pied d'un laboratoire informatique au quartier général régional;
- l'installation de postes de travail mobiles;
- l'utilisation d'un système de code à barres pour effectuer l'inventaire des biens et administrer le système de gestion des dossiers.

À VENIR

La région du Nord-Ouest a révisé ses priorités en matière de sécurité publique et veillera à redistribuer ses ressources pour maintenir l'efficacité de ses interventions. On prévoit notamment la création d'une équipe régionale de soutien et la réaffectation de plusieurs membres, qui se consacreront désormais aux enquêtes sur les crimes majeurs. De plus, deux postes supplémentaires seront ouverts dans l'équipe communautaire d'action antidrogue afin de résoudre les problèmes de drogue présents dans les rues de nos collectivités.

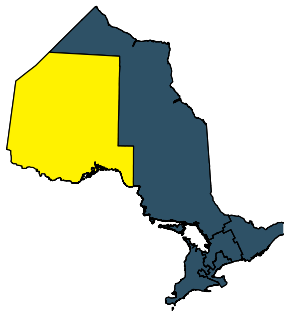
La création de trois nouveaux détachements est prévue en 2012 :

- Armstrong
- Nipigon
- Dryden

Région du Nord-Ouest



Légende :



- | | |
|---|----------------------------------|
| QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1) | SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE |
| DÉTACHEMENT PRINCIPAL (11) | PARCS PROVINCIAUX |
| BUREAU SATELLITE (12) | PARCS NATIONAUX |
| BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (6) | FRONTIÈRES RÉGIONALES |
| BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (11) | AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400 |
| | ROUTES PROVINCIALES |



Statistiques pour la région du Nord-Ouest, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU RNO-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	388 725 km ²
Zone maritime patrouillée	30 909 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

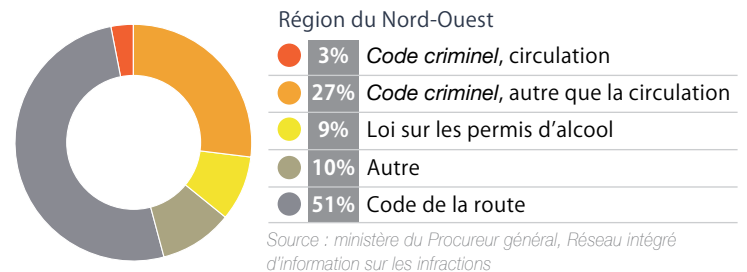
TABLEAU RNO-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	16	24	14
CVM ayant causé des blessures corporelles	366	304	275
CVM ayant causé des dommages matériels	2 812	3 155	3 159
Total des CVM	3 194	3 483	3 448
CVM où l'alcool était en cause	104	89	89

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE RNO-1



Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU RNO-3

	2009	2010	2011
Code de la route	21 421	19 629	18 358
Code criminel, circulation	842	845	920
Code criminel, autre que la circulation	8 503	9 098	9 567
Loi sur les permis d'alcool	1 683	3 111	3 221
Autre	2 803	3 192	3 525
Total des infractions	35 252	35 875	35 591

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la région du Nord-Ouest

La région du Nord-Ouest, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 419 634 kilomètres carrés;
- 11 détachements et 12 bureaux satellites;
- une population d'environ 85 650 habitants;
- 4 445 kilomètres de routes principales;
- 7 412 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale.

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.



Division de la sécurité de la circulation



Don Bell

SURINTENDANT EN CHEF
COMMANDANT DE LA DIVISION DE LA
SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION

** En août 2011, le surintendant en chef Don Bell a remplacé Bill Grodzinski, ancien surintendant en chef et commandant régional (après son départ à la retraite).*



Quartier général

100 Bloomington Road West
Aurora (Ontario)
L4G 6J8
Téléphone : 905 841-5777
Télécopieur : 905 841-7888

La Division de la sécurité de la circulation (DSC) voit au contrôle de la circulation routière dans la région du Centre-Sud de l'Ontario et dans la région du grand Toronto, où ses membres patrouillent plus de 2 600 kilomètres de routes principales. La DSC comprend également l'unité responsable des opérations provinciales de circulation ainsi que des unités permanentes de la circulation routière situées dans les régions du Nord Ouest, du Nord Est, de l'Ouest, de l'Est et du Centre.

Située dans les quartiers généraux d'Orillia de la Police provinciale, l'unité responsable des opérations provinciales de circulation est chargée de la coordination des programmes suivants de la Police provinciale : le Programme de surveillance aérienne; le programme sur l'alcooltest et l'alcool au volant; le Programme d'évaluation et de classification des drogues; le programme Contre-mesures provinciales en matière de vitesse et d'ivresse au volant; le programme provincial de sécurité nautique; le programme SAVE; le Programme provincial des patrouilles motocyclistes; le programme provincial de sécurité en véhicule hors route; le Programme provincial de reconstitution et d'enquêtes techniques des accidents de la circulation; le programme de formation et de sensibilisation de la population; le Programme de sécurité pour le transport des matières dangereuses; et le programme de surveillance routière (opération Pipeline).

Faits saillants de 2011

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les membres de la DSC présents dans la région du grand Toronto et les unités provinciales de la Division ont pris part à toutes les campagnes sur la sécurité routière et déposé plus de 23 914 accusations. En 2011, la DSC dans la région du grand Toronto a en outre enregistré une augmentation de 18 % des accusations portées en vertu du *Code criminel* par rapport à l'année précédente.

Entre 2010 et 2011, les changements suivants ont été observés sur les routes provinciales de l'Ontario :

- une diminution de 21,74 % du nombre de décès sur les routes;
 - une diminution de 18,18 % du nombre de collisions de véhicules motorisés mortelles;
 - une diminution de 58 % du nombre de décès où l'alcool était en cause;
 - une diminution de 11 % du nombre de décès où la vitesse était en cause;
 - une diminution de 35,71 % du nombre de décès de personnes ne portant pas la ceinture de sécurité;
 - une augmentation de 50 % du nombre de décès associés à la conduite inattentive.
-
- En 2011, l'unité responsable des opérations provinciales de circulation a lancé une campagne provinciale de sensibilisation sur la distraction au volant. Grâce à la participation des agents de première ligne de toutes les régions, les accusations portées pour conduite inattentive ont augmenté de 109 %.
-
- Depuis la mise en œuvre du Programme de surveillance aérienne, en mai 2008, plus de 25 000 accusations ont été portées en vertu du Code de la route. En 2011, la Police provinciale a effectué plus de 400 heures de vol dans le cadre de ce programme, ce qui lui a permis de porter 5 474 accusations.
-
- Le programme de sécurité nautique offre de la formation et encourage la création de partenariats dans le but de promouvoir la navigation sécuritaire. Il assure la supervision de 140 embarcations et compte quelque 380 membres actifs. En 2011, le nombre d'incidents nautiques mortels a diminué de 30 %.
-
- Le Programme de sécurité en véhicule tout-terrain comprend les programmes relatifs aux motoneiges et aux véhicules tout-terrain ainsi que le programme des agents patrouilleurs des sentiers de motoneige. Dans le cadre du Programme de sécurité en véhicule tout-terrain, environ 150 motoneiges et 130 VTT sont déployés dans la province. En 2011, les incidents mortels mettant en cause des véhicules hors route et des véhicules tout-terrain ont diminué de 17,6 % et de 37,5 %, respectivement.
-
- Le Programme de sécurité pour le transport des matières dangereuses chapeaute les programmes sur les matières dangereuses, les véhicules utilitaires à moteur, la surveillance routière et le remorquage de la Police provinciale de l'Ontario. Celle-ci compte 90 inspecteurs de sécurité des véhicules utilitaires certifiés auprès de la Commercial Vehicle Safety Alliance et 112 inspecteurs de la sécurité pour le transport des matières dangereuses.



- En misant sur une approche qui incite les agents à « regarder au-delà des plaques d'immatriculation », le programme de surveillance routière fournit du soutien et une orientation aux équipes de surveillance régionales. Ce programme garantit une cohérence à l'échelle provinciale en ce qui concerne les services de renseignements et le soutien offerts aux équipes de surveillance routière, ainsi que sur le plan des fouilles, des perquisitions et des saisies. En 2011, les équipes de surveillance routière ont porté plus de 12 000 accusations.
- Le Programme provincial de reconstitution et d'enquêtes techniques des accidents de la circulation compte 100 enquêteurs techniques des accidents de la circulation et 41 membres chargés de la reconstitution des collisions, répartis de façon stratégique d'un bout à l'autre de la province. En 2011, ces membres sont intervenus dans le cadre de 260 collisions de véhicules motorisés mortelles et d'environ 700 appels de services opérationnels.

RELATIONS

- Formé de 10 membres, le conseil consultatif de la diversité de la DSC est entièrement soutenu par le personnel dirigeant de la DSC et les commandants de détachements. En 2011, le conseil a pris part à 10 événements, dont le carnaval caribéen de la Banque Scotia, le défilé de la fierté gaie et la remise des prix Harry Jerome et A.B.L.E.
- En 2011, les membres de la patrouille Golden Helmets ont participé à 22 démonstrations, 10 expositions, cinq défilés, une escorte funèbre policière et deux hommages.
- En collaboration avec l'Association des chefs de police de l'Ontario, la Police provinciale travaille au lancement d'un programme pour garantir la cohérence des règles de pratique et de procédure relatives aux alcooltests à l'échelle de la province. S'inscrivant dans cet objectif, l'installation au réseau du logiciel Cobra associé à l'Intoxilyzer 8000C, qui a été lancée en 2011, se poursuit en 2012. De plus, le Centre des sciences judiciaires a mis sur pied un cours d'une semaine sur le test d'alcoolémie, et le processus d'approvisionnement visant la sélection d'un nouvel appareil de détection du taux d'alcoolémie approuvé a été mis en branle.

MAIN-D'ŒUVRE

- Puisque nos membres sont notre ressource la plus précieuse, nous nous engageons à leur offrir un environnement de travail sain et juste. Ainsi, pour promouvoir la bonne condition physique, nous leur donnons accès à des salles d'entraînement dans chacun des détachements, et les membres qui reçoivent le Prix de conditionnement physique des services policiers de l'Ontario sont reconnus pour leur rendement. De plus, les détachements de la DSC dans la région du grand Toronto ont organisé diverses activités dans le cadre de la journée sur le bien-être en 2011.
- Le 10 novembre 2011, la DSC a remis 26 distinctions et 61 prix lors de la cérémonie de remise de prix visant à souligner le travail de ses membres et leur engagement envers les services policiers.
- Dans le cadre du Programme d'évaluation et de classification des drogues, les agents apprennent les techniques permettant de repérer et d'arrêter les conducteurs dont les facultés sont affaiblies par les drogues. À l'heure actuelle, 61 agents ont obtenu leur certification et 200 membres sont en voie de l'obtenir à l'échelle de la province. En 2011, le nombre d'accusations portées pour conduite avec facultés affaiblies en raison de la consommation de drogues a été légèrement plus élevé qu'en 2010.

EFFICACITÉ

- Le programme de reconnaissance automatisée des plaques d'immatriculation a été mis en œuvre dans les détachements de Whitby, Aurora et Highway 407 de la DSC. Des résultats témoignant de l'efficacité de cette technologie dans un contexte de patrouille ont été consignés par les membres formés pour l'utiliser.
- Le Programme de contrôle de la vitesse permet de gérer l'inventaire de l'équipement servant à mesurer la vitesse, des lidars et des appareils de détection de détecteurs de radar, ainsi que la formation de tous les membres. En 2011, du nouvel équipement a été acheté dans le cadre de ce programme.
- Par souci d'efficacité sur les plans fiscal et environnemental, des stratégies écologiques ont été mises en œuvre au sein de la DSC, dont la réduction de la consommation de papier et de carburant et la réduction des situations de marche au ralenti des véhicules.

À VENIR

- Dans l'année à venir, la Division de la sécurité de la circulation continuera de se concentrer sur les quatre principaux facteurs de risque de collision de véhicules motorisés. Elle dirigera en outre les initiatives suivantes d'application de la loi en 2012 : la Campagne d'hiver contre la conduite inattentive; les campagnes de printemps et d'automne sur le port de la ceinture de sécurité; la Campagne de printemps contre la conduite inattentive; la Semaine canadienne de la sécurité routière; la Semaine de la sécurité nautique; l'Opération Corridor; la surveillance accrue lors de la Fête du Canada, des journées fériées et de la fête du Travail; la Campagne d'automne contre la conduite inattentive; l'Opération Impact; et le programme RIDE de la période de Fêtes.
- Le dégagement rapide des routes lors d'enquêtes portant sur des incidents majeurs est important pour les usagers de véhicules à moteur. C'est pourquoi la Division de la sécurité de la circulation entend continuer de veiller à ce que les routes restent ouvertes et sécuritaires, dans le but de réduire les risques de collision secondaire tout en limitant les répercussions des incidents sur la circulation des biens et des services dans la province.
- Conformément au projet de loi 126, tous les services de police de la province, y compris la Police provinciale, sont désormais responsables du remorquage et de la mise en fourrière des véhicules automobiles dans les cas visés par le *Code de la route*. On procède actuellement à l'élaboration d'une demande de proposition concernant le remorquage et la mise en fourrière dans chacun des territoires de compétence de la Police provinciale de l'Ontario.
- La DSC continue de développer et de promouvoir les services policiers axés sur les renseignements en misant sur l'approche qui consiste à regarder au-delà de la plaque d'immatriculation et en élargissant les contrôles de routine.
- Soucieuse d'offrir à ses membres un milieu de travail sain et juste, la DSC s'efforce de leur donner l'information et la formation dont ils ont besoin pour s'adapter à la complexité croissante des services policiers d'aujourd'hui.

Division de la sécurité de la circulation



Légende :



- | | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
|  | QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL (1) |  | SECTEUR DE LA POLICE PROVINCIALE |
|  | DÉTACHEMENT PRINCIPAL (8) |  | PARCS PROVINCIAUX |
|  | BUREAU SATELLITE (2) |  | PARCS NATIONAUX |
|  | BUREAU DES PREMIÈRES NATIONS GÉRÉ PAR LA POLICE PROVINCIALE (1) |  | FRONTIÈRES RÉGIONALES |
|  | BUREAU DES SERVICES DE POLICE SOUS CONTRAT (1) |  | AUTOROUTES DE LA SÉRIE 400 |
| | |  | ROUTES PROVINCIALES |



Statistiques pour la Division de la sécurité de la circulation, 2011

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

TABLEAU DSC-1

	Secteur patrouillé
Zone terrestre patrouillée	16 km ²
Zone maritime patrouillée	0 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

**** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type (comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

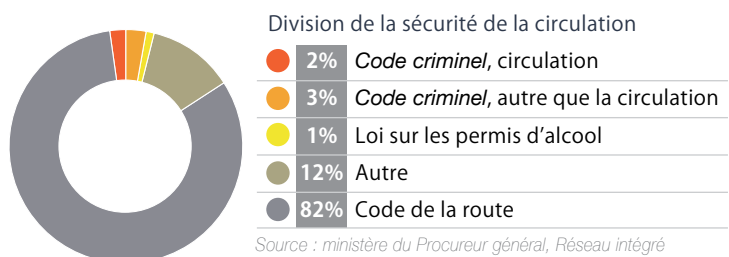
TABLEAU DSC-2

	2009	2010	2011
CVM mortelles	33	45	35
CVM ayant causé des blessures corporelles	3 307	3 415	3 591
CVM ayant causé des dommages matériels	17 910	17 881	19 216
Total des CVM	21 250	21 341	22 842
CVM où l'alcool était en cause	515	509	494

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE DSC-1



Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

TABLEAU DSC-3

	2009	2010	2011
Code de la route	77 310	78 680	87 707
Code criminel, circulation	2 678	2 630	2 457
Code criminel, autre que la circulation	2 345	1 829	2 667
Loi sur les permis d'alcool	633	565	568
Autre	9 027	9 566	12 321
Total des infractions	91 993	93 270	105 720

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions

Au sujet de la Division de la sécurité de la circulation

La Division de la sécurité de la circulation, c'est :

- un secteur patrouillé par la Police provinciale d'environ 16 kilomètres carrés;
- 8 détachements et 2 bureaux satellites;
- une population d'environ 275 habitants (Première Nation de l'île Georgina);
- 2 659 kilomètres de routes principales;
- 22 kilomètres de routes secondaires patrouillées par la Police provinciale (parcs provinciaux).

* Les valeurs de la population sont établies en fonction des données de recensement de Statistique Canada de 2011.

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Les renseignements concernant les détachements et les bureaux satellites ont été tirés du Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, le 6 juillet 2012.

Statistiques provinciales de fin d'année pour 2011

Points saillants du sondage de 2011 sur la satisfaction de la communauté de la Police provinciale de l'Ontario

TABLEAU 1-1

Le sondage sur la satisfaction de la communauté est un outil permettant de sonder l'opinion publique sur des questions touchant les services de police, la perception de la criminalité et l'évaluation des services offerts par la Police provinciale. Le sondage est réalisé une fois par année à l'échelle provinciale, et tous les trois ans à l'échelle régionale.

Voici les résultats obtenus auprès d'un échantillon représentatif de la population ontarienne :

- 96,9 % des Ontariens sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de la rapidité d'intervention de la Police provinciale lors de crimes violents;
- 96,2 % des Ontariens se sentent « en sécurité » ou « très en sécurité » dans leur collectivité;
- 94,2 % des Ontariens sont « satisfaits » ou « très satisfaits » des services policiers offerts par la Police provinciale;
- 91,3 % des Ontariens se sentent en « en sécurité » ou « très en sécurité » sur les routes de la province;
- 86,2 % des Ontariens sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de la visibilité de la Police provinciale sur les routes.

Source : Police provinciale de l'Ontario, sondage sur la satisfaction de la communauté, 2011

TABLEAU 1-2

Zones terrestres et maritimes patrouillées par la Police provinciale

Secteur patrouillé	
Zone terrestre patrouillée	941 308 km ²
Zone maritime patrouillée	91 966 km ²

** Le nombre de kilomètres des routes est établi en fonction des données du Réseau informatique routier pour l'administration de la justice (routes principales, classes 1 et 2 à l'échelle de la province, autres routes de classes 3 et 4, secteurs patrouillés par la Police provinciale seulement).

*** Le calcul des superficies patrouillées est fondé sur l'ensemble des données géographiques existantes de l'Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, compilées à partir de l'information du ministère des Richesses naturelles sur les terres de la province. L'Unité de géomatique détermine et gère les limites du territoire de compétence de la Police provinciale. Toutes les données concernant les zones terrestres et maritimes couvertes ont été projetées dans les systèmes de coordonnées à projection conique Albers Equal Area du Canada, de l'Amérique du Nord et du continent aux fins de calculs. Il se peut que certains plans d'eau douce ne soient pas pris en compte.

Source : Unité de géomatique de la Police provinciale de l'Ontario, juillet 2012

Personnel de la Police provinciale de l'Ontario (nombre de personnes)

TABLEAU 1-3

Données tirées du Réseau d'information sur les ressources humaines (RIRH), le 30 décembre 2011

AGENTS EN UNIFORME

Commissaire	1
Sous-commissaires	3
Surintendants en chef	14
Surintendants	34
Inspecteurs	148
Sergents-majors	7
Sergents d'état-major	221
Sergents	1 014
Agents	4 765
TOTAL des agents en uniforme	6 207

EMPLOYÉS CIVILS

Commandant provincial	1
Employés civils réguliers (autrefois appelés « classifiés »)	1 880
TOTAL des employés civils	1 881

Personnel des Premières Nations administré par la police provinciale

Employés civils	48
Agents en uniforme	75
Total du personnel des Premières Nations administré	123
TOTAL – POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO	8 211

REMARQUES :

- 1) La mesure est le nombre de personnes.
- 2) Ces données incluent les employés en congé autorisé, sauf les employés en congé d'invalidité (Régime de protection du revenu à long terme).
- 3) Ces données excluent les employés civils (autrefois appelés « non classifiés ») qui occupent des postes à durée déterminée et les policiers occasionnels à temps partiel.

Source : Réseau d'information sur les ressources humaines (RIRH), données en date du 30 décembre 2011
Rédigé par : les Services des ressources humaines, Dotation en personnel et élaboration de programmes et l'Unité du recrutement et du SRRH, Bureau de l'avancement professionnel, le 5 janvier 2011.

Plaintes du public

TABLEAU 1-4

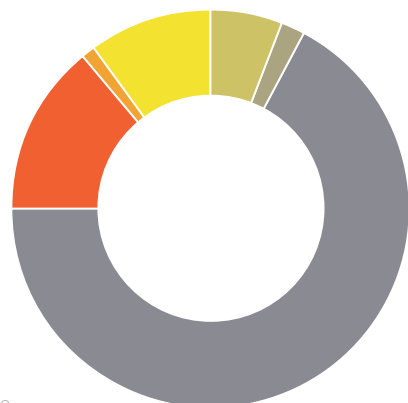
2009	2010	2011
478	592	593

Source : Police provinciale de l'Ontario, Internal Affairs Professional (IAPRO) System, mai 2012

REMARQUES :

Comprend toutes les plaintes relatives aux politiques publiques, au service et à la conduite présentées au Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP).

Résultats financiers 2011-2012



Source :
Police provinciale de l'Ontario, Système intégré de gestion de l'information financière, mai 2012

14%	Services internes et Services stratégiques
1%	Bureau du contrôleur des armes à feu
10%	Enquêtes et crime organisé
6%	Gestion du parc automobile

2%	Immobilisations (mineures)
67%	Services régionaux et circulation
0%	Crédits législatifs (excluant l'amortissement)

GRAPHIQUE 1-1

Services internes et Services stratégiques	144 496 295 \$
Bureau du contrôleur des armes à feu	6 288 087 \$
Enquêtes et crime organisé	101 919 882 \$
Services régionaux et circulation	664 932 269 \$
Gestion du parc automobile	60 753 540 \$
Immobilisations (mineures)	22 381 144 \$
Crédits législatifs (excluant l'amortissement)	883 597 \$
Total – Police provinciale de l'Ontario	1 001 654 814 \$

Incidents et taux de résolution à l'échelle de la province

TABLEAU 2-1

	2009		2010		2011	
	INCIDENTS RÉELS	TAUX DE RÉOLUTION	INCIDENTS RÉELS	TAUX DE RÉOLUTION	INCIDENTS RÉELS	TAUX DE RÉOLUTION
Homicides**	13	76,9 %	29	93,1 %	20	95,0 %
Autres infractions causant la mort	9	88,9 %	8	125,0 %	3	133,3 %
Tentatives de meurtre	34	100,0 %	27	100,0 %	25	88,0 %
Agressions sexuelles	1 650	86,2 %	1 714	84,1 %	1 886	90,8 %
Voies de fait	12 991	94,8 %	12 649	93,7 %	12 706	95,0 %
Enlèvements	258	96,5 %	277	97,5 %	193	99,5 %
Vols qualifiés	257	70,8 %	277	61,7 %	286	69,2 %
Autres crimes contre la personne	4 784	86,4 %	5 231	87,3 %	5 268	85,9 %
Total – Crimes violents	19 993	91,8 %	20 212	90,9 %	20 387	92,0 %
Incendies criminels	316	18,7 %	296	24,0 %	273	25,6 %
Entrées par effraction	10 228	18,5 %	9 664	19,9 %	9 144	22,5 %
Vols > 5000 \$	2 608	22,5 %	2 394	22,2 %	2 473	25,1 %
Vols < 5000 \$	24 370	20,4 %	23 882	20,4 %	22 043	21,3 %
Possession de biens volés	1 165	91,8 %	1 271	90,0 %	1 297	93,8 %
Fraude	4 331	41,9 %	4 315	37,1 %	4 525	35,1 %
Méfais	16 598	18,6 %	15 494	18,7 %	13 798	20,1 %
Total – Crimes contre les biens	59 616	22,6 %	57 316	22,8 %	53 553	24,3 %
Armes offensives	823	74,6 %	780	72,3 %	759	75,4 %
<i>Code criminel</i> - Autre (p. ex. circulation)	13 040	80,3 %	12 887	80,9 %	13 269	84,4 %
Total – Code criminel – Autre	13 863	80,0 %	13 667	80,4 %	14 028	83,9 %
TOTAL – CODE CRIMINEL	93 472	45,9 %	91 195	46,5 %	87 968	49,5 %
Possession	4 579	94,9 %	5 272	94,6 %	5 593	95,2 %
Trafic	1 626	80,6 %	1 633	78,8 %	1 741	78,3 %
Importation et production	596	45,1 %	636	42,8 %	435	46,2 %
Total – Stupéfiants	6 801	87,1 %	7 541	86,8 %	7 769	88,7 %
Autres lois fédérales	2 578	99,5 %	2 132	91,2 %	2 486	97,1 %
TOTAL – INFRACTIONS	102 851	50,0 %	100 868	50,5 %	98 223	53,8 %

Remarques :

** Les données sur les homicides ont été extraites de l'enquête sur l'homicide.

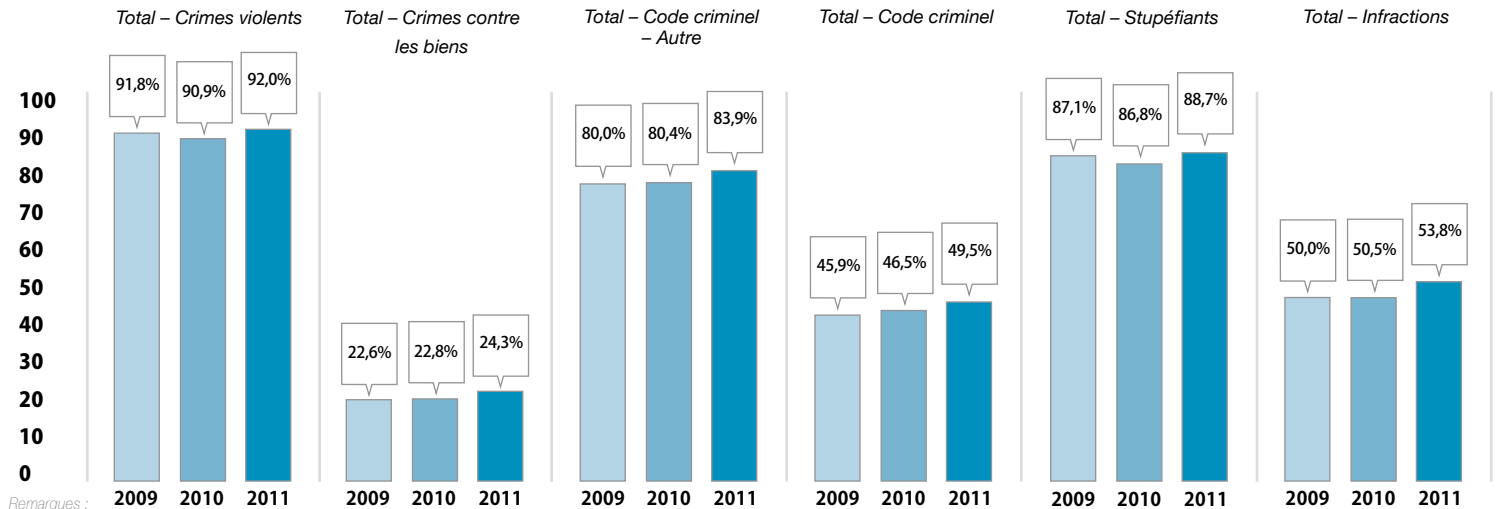
* Comprend les homicides commis dans le territoire de compétence de la Police provinciale de l'Ontario.

* Comprend uniquement les réponses valides de Statistique Canada.

* Les affaires qui comportent plus d'une infraction sont comptées sous l'infraction la plus grave (selon le premier niveau d'infraction).

Incidents et taux de résolution à l'échelle de la province

GRAPHIQUE 3-1



Infractions au Code criminel déclarées par le personnel policier en uniforme – Statistiques

TABLEAU 3-1

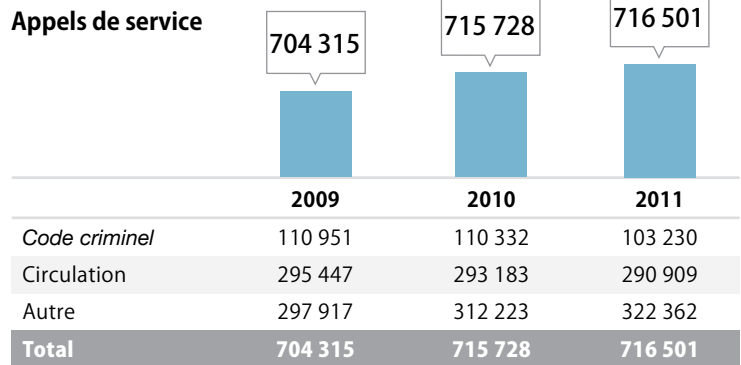
CRIMES VIOLENTS	2010	2011	VARIATION EN %
Homicides**	29	20	-31,0 %
Autres infractions causant la mort	8	3	-62,5 %
Tentatives de meurtre	27	25	-7,4 %
Agresions sexuelles	1 714	1 886	10,0 %
Voies de fait	12 649	12 706	0,5 %
Enlèvements	277	193	-30,3 %
Vols qualifiés	277	286	3,2 %
Autres crimes contre la personne	5 231	5 268	0,7 %
Total – Crimes violents	20 212	20 387	0,9 %

CRIMES CONTRE LES BIENS	2010	2011	VARIATION EN %
Incendies criminels	296	273	-7,8 %
Entrées par effraction	9 664	9 144	-5,4 %
Vols > 5 000 \$	2 394	2 473	3,3 %
Vols < 5 000 \$	23 882	22 043	-7,7 %
Possession de biens volés	1 271	1 297	2,0 %
Fraude	4 315	4 525	4,9 %
Méfais	15 494	13 798	-10,9 %
Total – Crimes contre les biens	57 316	53 553	-6,6 %

STUPÉFIANTS	2010	2011	VARIATION EN %
Possession	5 272	5 593	6,1 %
Trafic	1 633	1 741	6,6 %
Importation et production	636	435	-31,6 %
Total – Stupéfiants	7 541	7 769	3,0 %

Source : Police provinciale de l'Ontario, données sur les infractions au Code criminel déclarées par le personnel policier en uniforme, juin 2012.
 * Les données de 2011 ont été tirées de Niche, le 12 juin 2012.
 * Rapport généré par le Système de gestion des dossiers de Niche : statistiques sur les événements du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Appels de service



Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, juin 2012

Heures de patrouille et de travail obligatoire (Personnel sur le terrain)

TABLEAU 3-3

	2009	2010	2011
Code criminel	1 314 781	1 337 857	1 324 445
Circulation	896 774	908 595	848 104
Autre	1 656 571	1 864 959	1 766 766
Patrouille	1 701 324	1 802 883	1 865 314
Total	5 569 450	5 914 294	5 834 629

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, juin 2012

Statistiques de la Section du contrôle des stupéfiants

TABLEAU 3-4

	2010	2011
Nombre de personnes accusées	1 984	2 138
Mandats de perquisition exécutés	899	896
Total des armes saisies	659	810
Total des plants de marijuana saisis (* clones exclus)	218 168*	130 423*
Accusations déposées par la Section du contrôle des stupéfiants	5 506	4 778
Accusations déposées par d'autres organismes	1 054	5 985
Installations de culture de la marijuana vérifiées et détruites	586	546
Valeur totale des drogues saisies	257 845 699 \$	154 941 488 \$

Source : Police provinciale de l'Ontario, données de la Section du contrôle des stupéfiants, juin 2012

Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales

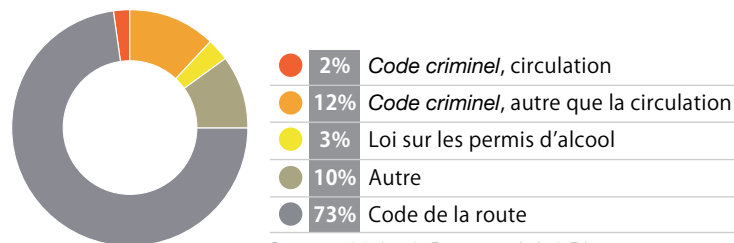
TABLEAU 4-1

	2009	2010	2011
Code de la route	445 618	455 672	461 744
Code criminel, circulation	14 469	13 987	13 365
Code criminel, autre que la circulation	71 538	72 462	75 272
Loi sur les permis d'alcool	17 247	18 358	18 398
Autre	53 723	58 353	62 205
Total des infractions	602 595	618 832	630 984

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions, juin 2012

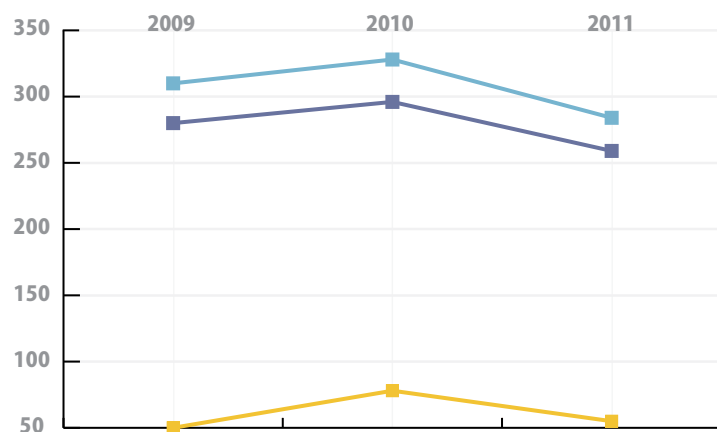
Accusations portées en vertu du Code criminel et des lois provinciales (2011)

GRAPHIQUE 4-1



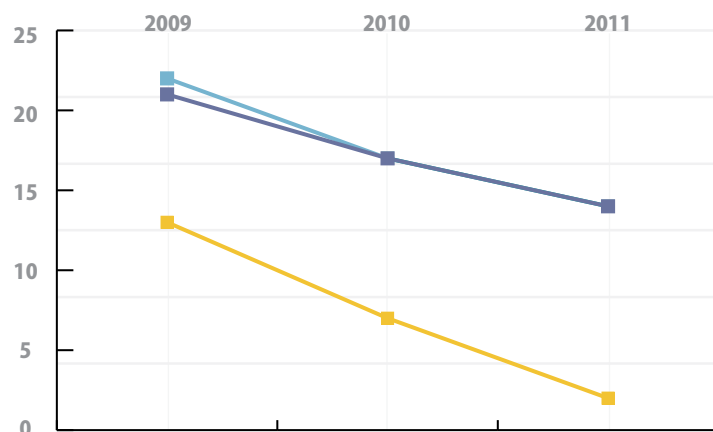
Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions, juin 2012

Décès

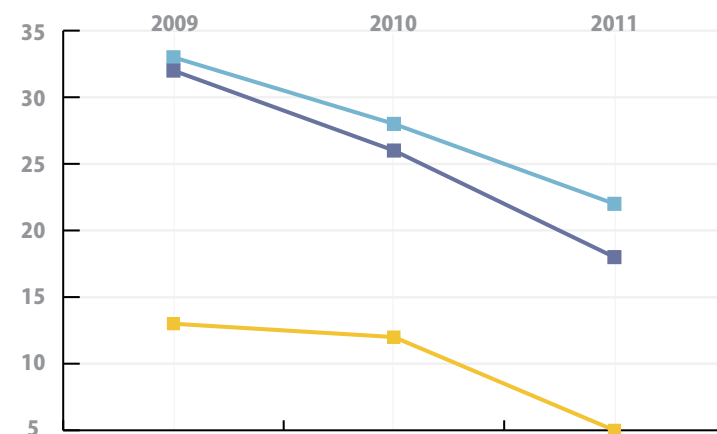


Routes	2009	2010	2011
Accidents mortels	280	296	259
Décès	310	328	284
Décès liés à l'alcool	50	78	55

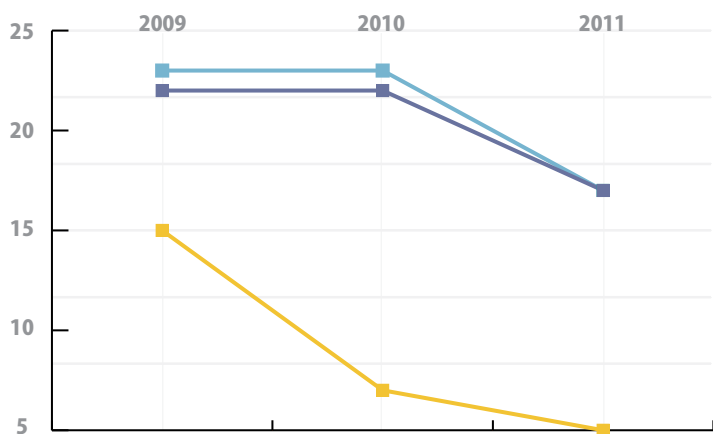
■ = Accidents mortels ■ = Décès ■ = Décès liés à l'alcool



Véhicule hors route	2009	2010	2011
Accidents mortels	21	17	14
Décès	22	17	14
Décès liés à l'alcool	13	7	2



Voies navigables	2009	2010	2011
Accidents mortels	32	26	18
Décès	33	28	22
Décès liés à l'alcool	13	12	5

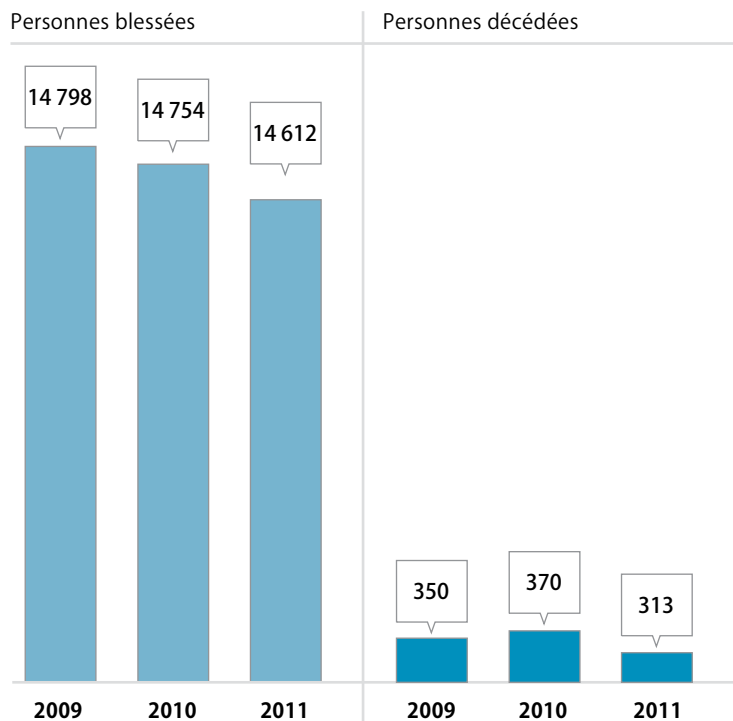


Motoneige	2009	2010	2011
Accidents mortels	22	22	17
Décès	23	23	17
Décès liés à l'alcool	15	7	5

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012

Personnes blessées ou décédées lors de collisions de véhicules motorisés (2009-2011)

GRAPHIQUE 5-1



Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012

Victimes de collisions de véhicules motorisés

(comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

TABLEAU 5-1

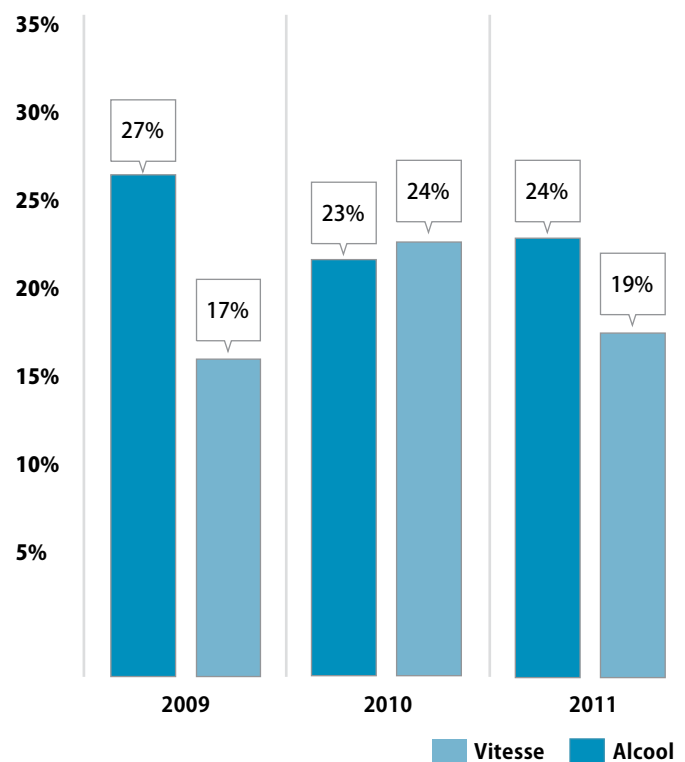
Année	Total de victimes
2009	15 148
2010	15 124
2011	14 925

	2009	2010	2011
Décès (Total)	350	370	313
• Décès (pas de ceinture de sécurité)	65	89	65
• Décès (pas de casque)	14	12	16
• Décès (piétons)	30	21	29
Personnes blessées	14,798	14,754	14,612
Total de victimes	15,148	15,124	14,925

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012

Pourcentage de collisions de véhicules motorisés mortelles où la vitesse ou l'alcool était en cause (2009-2011)

GRAPHIQUE 5-2



Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012

Principales causes des collisions de véhicules motorisés (CVM) mortelles sur les routes

TABLEAU 5-2

Année	Total des CVM mortelles
2009	281
2010	296
2011	260

	2009	2010	2011
Nombre de CVM mortelles où la vitesse est en cause	76	68	63
Nombre de CVM mortelles où l'alcool est en cause	48	72	50
Total des CVM mortelles	281	296	260

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012

Victimes de collisions de véhicules motorisés (pas de ceinture de sécurité)

TABLEAU 5-3

	2009	2010	2011
Nombre de décès (victimes ne portant pas de ceinture de sécurité)	65	89	65
Total des décès	311	328	285

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, août 2012

Programme RIDE

TALBEAU 6-1

	2009	2010	2011
Véhicules vérifiés	2 616 048	2 906 794	1 999 041
Vérifications sur route*	14 093	13 788	10 444
Suspensions de permis pour avertissement**	3 127	2 918	2 107
Suspensions de permis	911	970	749
Accusations liées à l'état d'ivresse ou à la vitesse +	1 326	1 658	1 485
Défaut ou refus ++	215	244	209

Remarques :

* Comprend les tests de sobriété normalisés sur le terrain relativement à la consommation d'alcool ou de drogue, les alcootests et les tests de dépistage de consommation de drogue.

** En mai 2009, le projet de loi 203 (Loi visant à créer des routes plus sécuritaires pour un Ontario plus sûr) a établi une période de suspension en fonction de la fréquence de l'infraction pour les conducteurs dont le taux d'alcoolémie dépasse 0,05. La nouvelle législation prévoit des suspensions de 3, de 7 ou de 30 jours pour remplacer l'ancienne suspension de 12 heures.

+ Comprend les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies (consommation d'alcool ou de drogue).

++ Comprend les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies (consommation d'alcool ou de drogue).

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les activités quotidiennes, juin 2012

Accusations portées en vertu du Code de la route

TABLEAU 6-2

Totaux provinciaux

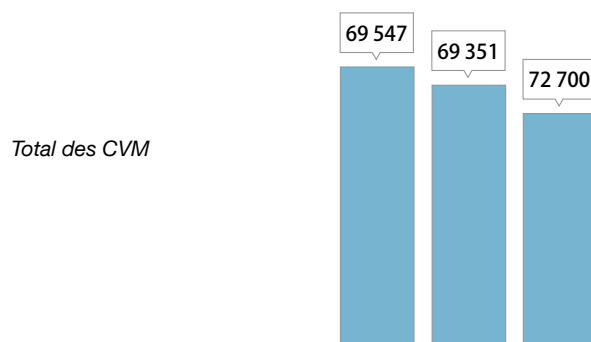
	2009	2010	2011
Excès de vitesse	283 622	279 896	268 513
Port de la ceinture de sécurité	33 468	25 613	29 758
Conduite avec facultés affaiblies	11 333	10 651	10 141

Source : ministère du Procureur général, Réseau intégré d'information sur les infractions, juin 2012

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

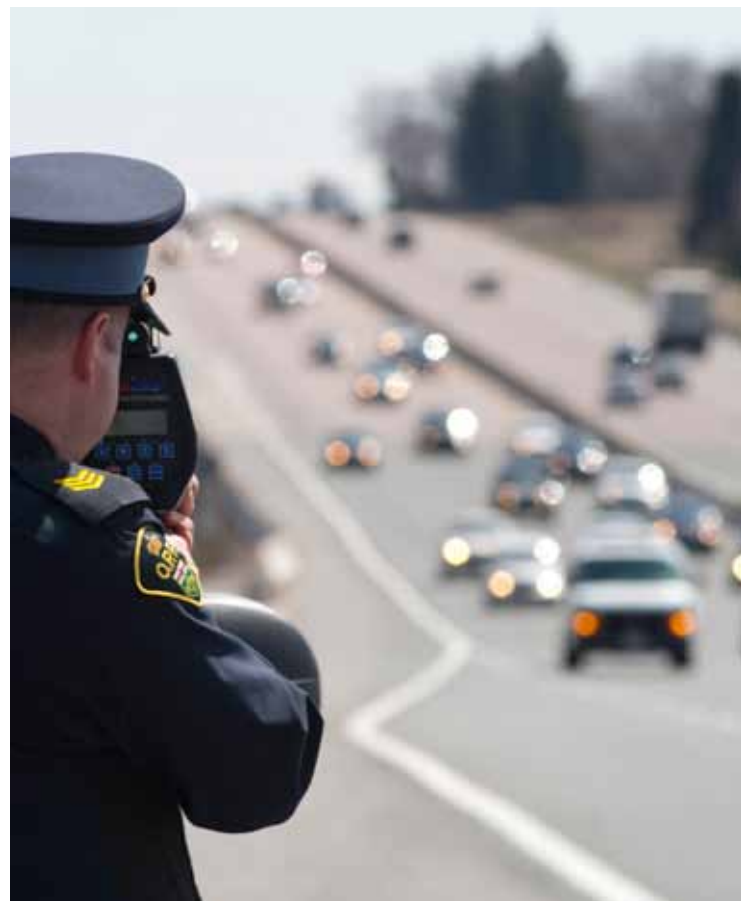
(comprend les collisions routières et celles de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

TABLEAU 6-3



	2009	2010	2011
CVM mortelles	318	337	288
CVM ayant causé des blessures corporelles	10 173	9 912	9 848
CVM ayant causé des dommages matériels	59 056	59 102	62 564
Total des CVM	69 547	69 351	72 700
CVM où l'alcool était en cause	2 312	2 115	1 932

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de production de rapports sur les collisions, juin 2012



Lauréates et lauréats 2011

PRIX ACCOLADE DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

Agent de l'année

Agent provincial R. G. (Robert) Bernie

Civil de l'année

M. D. J. (Jeff) Willett

Agent de liaison auxiliaire de l'année

Agente provinciale W. A. (Wendy) Burrow

Prix Jim Potts

Sergent P. C. (Phil) George

Agent-détective D. E. (Dave) Maddocks

Valorisation et appui

Sergente d'état-major A. E. (Audrey) Costello

Application de la loi

Agent-détective C. J. (Clarence) Pierce

Enquête

Projet Hatfield – Enquête sur Russell Williams (40 membres)

Innovation et créativité

M. G. J. (Joseph) Versace

Dévouement

Agent-détective J. G. (Joel) Blacklock

Réalisation d'équipe

Unité de la protection des témoins et de l'inscription des informateurs (six membres)

Service communautaire

Sergente L. J. (Laura) Nichols

Action humanitaire

Mme A. M. (Amy) Laughlin

Partenariat

Unité de l'évaluation des menaces de la Police provinciale de l'Ontario (cinq agents)



Lauréates et lauréats 2011

PRIX OVATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

Contribution exceptionnelle

Groupe des relations avec la communauté pour le Sommet du G8 de Muskoka
Police provinciale de l'Ontario et Gendarmerie royale du Canada (18 membres)
Détachement de Moosonee (17 membres)

Leadership

Inspecteur-détective C. A. (Chris) Nicholas

Innovation

Formateurs en technologie – Bureau des services de communications et de technologie (cinq membres)

Partenariat

Équipe de planification et équipe de communication de la Police provinciale pour les Sommets du G8 et du G20 (25 membres)
Équipe provinciale de liaison de la région du Nord-Est (12 membres)

MÉDAILLE DE BRAVOURE DES POLICIERS DE L'ONTARIO

Agent provincial K. L. (Ken) DeCloet
Agent provincial J. W. (Jacques) Thibeault

ONTARIO WOMEN IN LAW ENFORCEMENT

Award of Valour

Agente provinciale K. (Kathryn) Moyer

Law Enforcement Professional of the Year

Agente provinciale M. (Michelle) Haggerty

ORDRE IMPÉRIAL DES FILLES DE L'EMPIRE – PRIX POUR LES RELATIONS SOCIOPOLICIÈRES

Inspecteur R. C. (Rob) McDonald

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DE L'ONTARIO – PRIX DE DISTINCTION 2010 DU COMITÉ DU RELAIS DU FLAMBEAU

Agent provincial R. W. (Russell) Nesbitt

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DE L'ONTARIO – PRIX DE L'INITIATIVE DE L'ANNÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Prévention des collisions par l'aménagement du milieu (détachement de Middlesex)

Sergent R. (Bob) Cottingham
Agente provinciale C. (Christina) Hunter
Agent provincial D. (Doug) Graham

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DE L'ONTARIO – PRIX DES SERVICES DE POLICE COMMUNAUTAIRE

Stratégie de la réduction des collisions de Middlesex – Prix des services de police communautaire

MÉDAILLE DE LA BRAVOURE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Sergent J. (John) Potts
Agente provinciale M. (Michelle) Potts

PRIX D'AGENT DE POLICE DE L'ANNÉE 2011 DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHEFS DE POLICE/MOTOROLA SOLUTIONS

Agent provincial D. (Dell) Mercey
(premier Canadien à remporter ce prix depuis sa création en 2000)





POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

777, avenue Memorial
Orillia (Ontario)
L3V 2V3



www.opp.ca